

MINISTERE DE LA CULTURE DES ARTS ET DU
TOURISME

Direction des Sites Classés Patrimoine Mondial

Systeme de gestion des sites de métallurgie
ancienne du fer au Burkina Faso (2018-2022)



Direction des Sites Classés Patrimoine Mondial
(DSC-PM)

Téléphone: +226 25 40 78 03

Site internet: www.burkinafaso-patrimoinzmondial.com

Courriel: dscpmbf@gmail.com

Le système de gestion des sites de la métallurgie ancienne du fer

a été réalisé

sous la Direction de

Léonce KI

Directeur des Sites Classés/Patrimoine Mondial

COMITÉ DE RÉDACTION

Lassina KOTE, Lassina SIMPORE, Elise ILBOUDO/THIOMBIANO, Pon Jean-Baptiste COULIBALY, Désiré OUEDRAOGO, Vincent SEDOGO, Salfou OUEDRAOGO, Bamassa OUATTARA, Rosalie SAREMBE, Ousmane BANGRE, Moctar SANFO, Emmanuel K. DABIRE, Idrissa ZOROM, Malick BA, Adama BIKIENGA, Balouzola Arsène DAH, Boureima ILBOUDO, Fatimata SAVADOGO/OUEDRAOGO, Souleymane YADA, Barthélemy KABORE, , Jacqueline BALMA, Halimatou DICKO, Aoua KOUMI, Ibrahim OUEDRAOGO, Nouffou TAO, Olive BATIONO, Georges DABRE, Hamidou KAFANDO ; Hamado NAKO. Léonce KI.

Liste des contributeurs

Dans le monde :

- Marielle RICHON;
- Anne VOURCH : ancienne directrice du RGSF
- - Pr Hamady BOCOUM, archéologue, Directeur de l'IFAN- Dakar Sénégal ;
- Dr Caroline ROBION-BRUNER, Pôle métal (histoire et archéologie du métal), université de Toulouse II le Mirail ;
- Pr Vincent Serneel de l'Université de Fribourg
- Le Réseau des Grands Sites de France ;
- Etc.

Pour les contributeurs nationaux (voir annexe 1)

Spéciale mention est faite au Pr Jean-Baptiste KIETHEGA, dont les travaux ont constitué le riche terreau et la graine au présent projet de conservation et de promotion des sites de la métallurgie du fer au Burkina Faso.

Sigles et abréviation

DCAJ :	Direction de la Coopération et des Affaires Juridiques
DCPM :	Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle
DGESS :	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGFR :	Direction Générale de la Formation et de la Recherche
DGPC :	Direction Générale du Patrimoine Culturel
DGVAT :	Direction Générale de la Valorisation et de l'Aménagement Touristique
DPCAT :	Direction Provinciale de la Culture, des Arts et du Tourisme
DRCAT :	Direction Régionale de la Culture, des Arts et du Tourisme
DSC/PM :	Direction des Sites Classés Patrimoine Mondial
EPCC :	Etablissement Public de Coopération Culturelle
FFOM :	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (cf. SWOT)
KST :	Kérébé Sira Tomo
MCAT :	Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme
ND :	Non Disponible
OFINAP :	Office National des Aires Protégées
ONTB :	Office National du Tourisme Burkinabè
OSC :	Organisation de la Société Civile
PCD :	Plan Communal du Développement
PK:	Poste Kilométrique
PNDES :	Plan National de Développement Economique et Social
PRD :	Plan Régional de Développement
PSCTSL :	Politique Sectorielle Culture, Tourisme, Sport et Loisirs
PSDPC :	Plan Stratégique de Développement du Patrimoine Culturel
PTA :	Plan de Travail Annuel
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
PV :	Procès-Verbal
RAF :	Réforme Agraire et Foncière
RD :	Route Départementale
RN :	Route Nationale
BC :	Before Christ
AD :	Anno Domini
SNCT :	Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme
SWOT:	Strengths, Weaknesses, Opportunities and Treats
TST :	Tora Sira Tomo
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

Sigles et abréviation	2
PARTIE I : DIAGNOSTIC	5
1. Présentation du bien	5
2. Description	6
2.1. Le complexe métallurgique de Békuy	6
2.2. Le complexe métallurgique de Douroula.....	10
2.3. Le complexe métallurgique de Kindibo.....	16
2.4. Le complexe métallurgique de Yamané.....	22
2.5. Le complexe métallurgique de Tiwêga.....	25
3. Justification	29
4. Etat de conservation, menaces et mesures engagées / programmées	33
4.1. Facteurs affectant le bien	35
PARTIE II : GESTION	38
5. Le système de protection.....	38
5.1. La Protection juridique.....	38
5.2. La protection endogène.....	39
5.3. La protection foncière	41
5.4. DEFIS	50
6. Fondements du système de gestion	50
6.1. Au niveau international.....	51
6.2. Niveau national	52
7. Vision	52
8. Objectifs et plan d'action	53
9. DISPOSITION DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION	56
9.1. Dispositions de mise en œuvre.....	56
9.2. Disposition de suivi-évaluation.....	63
9.3. MÉCANISME DE FINANCEMENT	64
9.4. Les plans de financement et d'action.....	65
Eléments de Bibliographie	103
Thèses de doctorat	103
Rapports de Diplôme d'études approfondies(DEA) et Masters de Recherches	103
Mémoires de maîtrise	104
Annexes.....	111
Annexes1 : liste des contributeurs.....	112
Annexe 2 : Procès verbaux de Palabre	117
Annexe 3 : Comités locaux de gestion	134

Avant-propos



Le présent système de gestion et de conservation est un document de référence pour tous ceux qui veulent participer à la valorisation du patrimoine du fer et développer des activités autour des sites de la métallurgie du fer du Burkina Faso. Il s'inscrit dans la vision globale des politiques culturelles de mon Département et découle du Plan Stratégique de Développement du Patrimoine Culturel (PSDPC) du Burkina Faso adopté en 2018. Le

Système de gestion prend en compte les axes stratégiques 1, 2 et 3 du PSDPC que sont respectivement la « *consolidation de la gouvernance du patrimoine culturel* », « *la conservation et la sauvegarde du patrimoine culturel* » et, « *l'éducation et la formation au patrimoine culturel* »

Il ne s'agit pas d'un plan de développement des communes abritant le bien, mais d'un document d'orientation devant permettre de concilier sauvegarde du patrimoine et amélioration des conditions de vie. La portée de ce système dépasse la simple conservation des vestiges issus de la réduction du minerai de fer et prend en compte les réalités sociales et culturelles des communautés afin que la dynamisation des sites bénéficie aux communautés.

Le système de gestion et de conservation résulte de plusieurs années de réflexion et de réunions de travail impliquant les personnes concernées par l'avenir du site, que ce soit pour des raisons personnelles ou professionnelles. L'approche participative a été une préoccupation constante afin de garantir l'élaboration d'un plan reconnu de tous comme la voie la plus réaliste à suivre pour revitaliser ce patrimoine irremplaçable, qui est une source de fierté pour les Burkinabè et a une grande capacité d'attraction des visiteurs. Les réunions des parties prenantes ont permis à chacun de mieux appréhender les défis liés à la conservation, à la valorisation et à la gestion des sites de la métallurgie ancienne du fer et de formuler une vision commune pour la mise en œuvre de ce plan, qui sera en vigueur de 2018 à 2022, conciliant les principaux intérêts et enjeux. La mise en œuvre de ce système de gestion reste dépendante de ces mêmes parties prenantes, sans qui rien n'est possible.

Ce plan devra être régulièrement réactualisé, sur la base d'une nouvelle vision et de nouveaux objectifs. Le calendrier d'action qui définit les actions prioritaires et les responsabilités nécessitera un réajustement annuel en fonction de nouvelles opportunités qui se présenteront et des aléas affectant la mise en œuvre des activités proposées.

M. Abdoul Karim SANGO
Officier de l'Ordre National

Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme du Burkina Faso

PARTIE I : DIAGNOSTIC

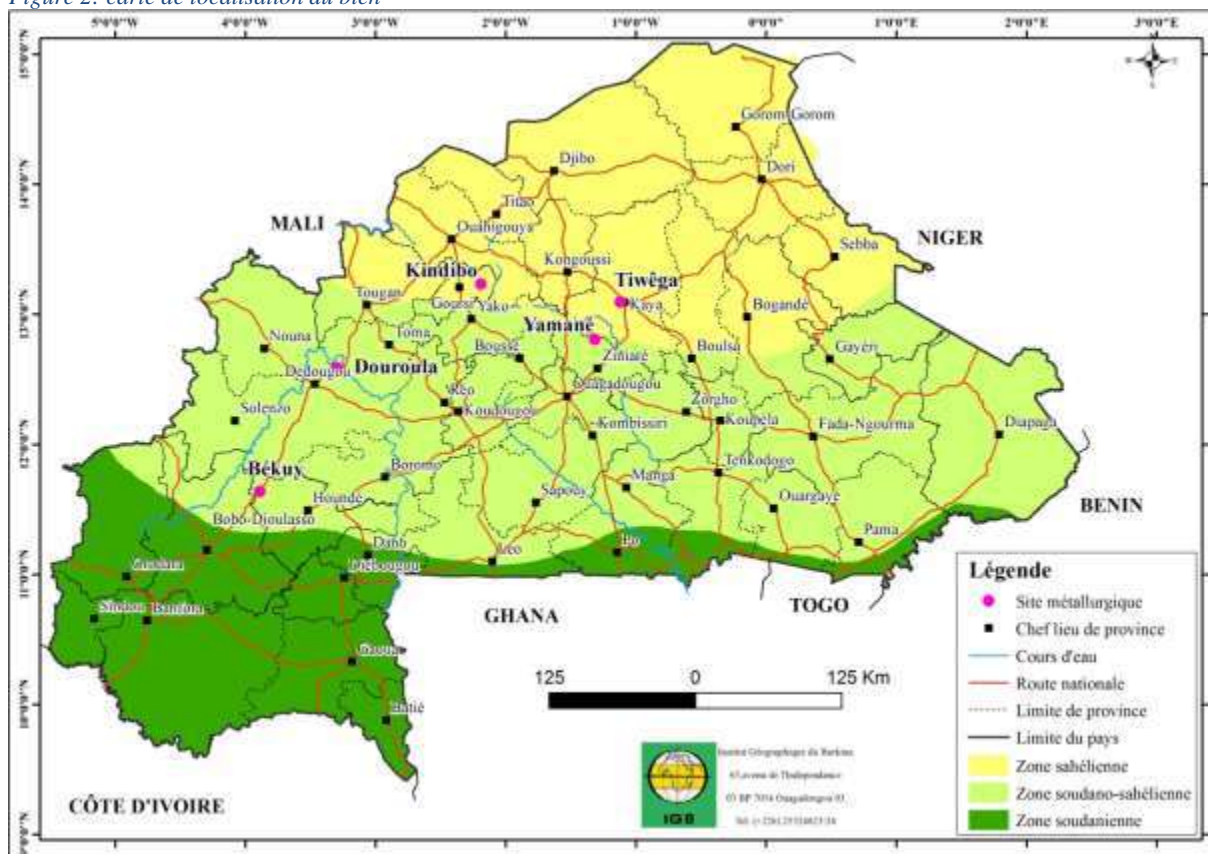
1. Présentation du bien

Le bien proposé est un bien en série comprenant cinq sites archéologiques. Les cinq sites proposés pour inscription en série couvrent **122,3** hectares de surface. Les zones tampons couvrent une aire totale de **797,5** hectares. Ces données et les coordonnées du point central sont résumés dans le tableau et la carte suivants :

Figure 1: coordonnées du point central

N°	Nom de l'élément	Coordonnées du point central	Surface de l'élément du bien proposé pour inscription (ha)	Surface de la zone tampon (ha)
001	Site de Tiwèga	13°05'16.46" Nord 01°08'40.94" Ouest	5,1 ha	15 ha
002	Site de Yamané	12°49'19.12" Nord 01°18'03.73" Ouest	13,1 ha	188,4 ha
003	Site de Kindibo	13°14'05.32" Nord 02°10'51.40" Ouest	18,0 ha	22,6 ha
004	Site de Békuy	11°37'20.61" Nord 03°53'31.01" Ouest	1,9 ha	439,5 ha
005	Site de Douroula	12°35'15.93" Nord 03°19'44.35" Ouest	84,2 ha	132,0 ha
Total			122,3ha	797,5ha

Figure 2: carte de localisation du bien



2. Description

2.1. Le complexe métallurgique de Békuy

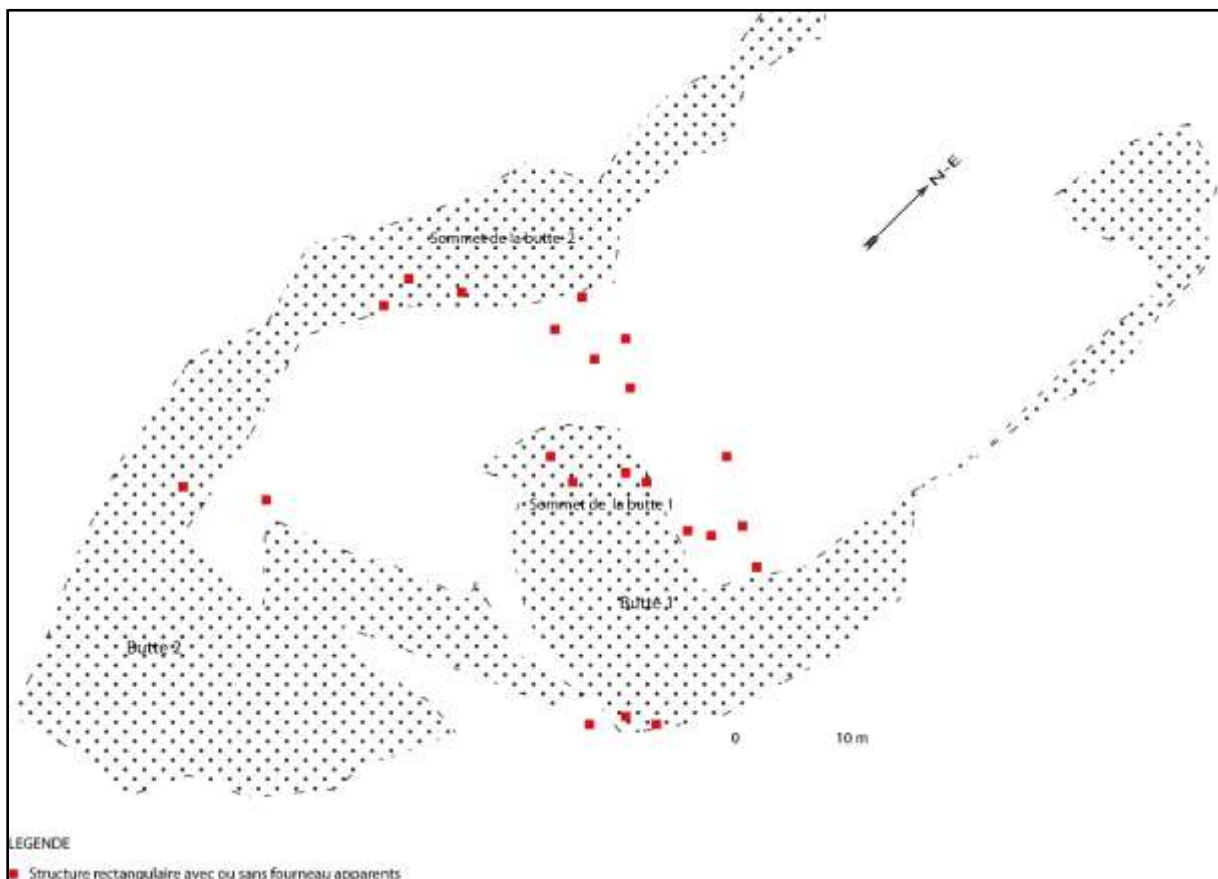
Types de fourneaux : *Bwi*, enterré ou semi-enterré

Autres composantes remarquables du site : Amas de scories, organisation structurée de l'espace de production, gros amas de scorie, puits, mine

2.1.1. Données archéologiques

Ce site se différencie des autres sites proposés pour l'inscription par l'organisation très structurée de l'espace. L'ensemble du site est entouré par un cordon de scories de plusieurs mètres de long, à l'intérieur duquel on retrouve d'autres murets de partition, également constitués d'amas. C'est dans ces sous-espaces de production que l'on trouve les fourneaux. L'ensemble donne l'impression d'un complexe de production importante très organisé, et très efficace au vu du volume de scories produites.

Figure 3: Plan du site principal



Les superstructures visibles sont au nombre de cinq (5) et encore dans un assez bon état de conservation. Ils sont construits en blocs de scories utilisant de l'argile comme liant. Du point de vue architectural, les fourneaux de Békuy sont de type souterrain ou semi souterrain.

Photo 1 vue d'un fourneau



Photo 2: paroi d'une fosse



A l'Est à environ 700m, est localisée une ancienne aire d'exploitation du minerai. L'on y dénombre plusieurs dizaines de puits bouchés.

Photo 3: vue de la mine



Dans la forêt classée de Maro, c'est à dire dans la zone tampon, une prospection archéologique a permis d'identifier 33 ateliers. Le plus impressionnant s'étend sur environ 3ha, l'on y identifie des scories qui forment des collines hautes de près de 11m, avec une concentration de 17 abris de fourneaux distinctement identifiables.

Figure 4: plan partiel du site secondaire

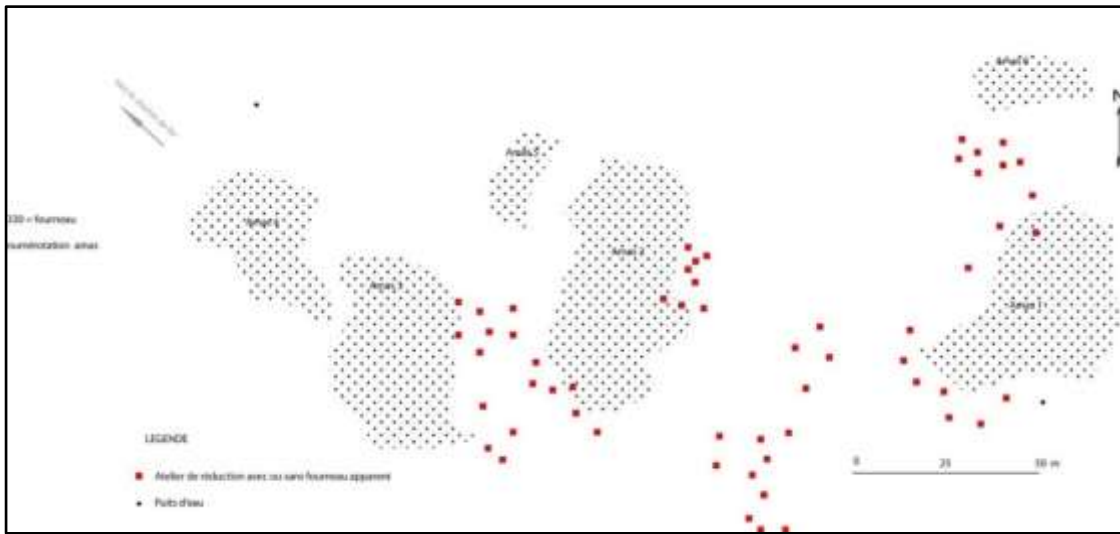


Photo 4: butte de scories



puits



Photo 5: enclos de scories



2.1.2. Données ethnographiques

Dans la société bwa, il y avait une nette distinction entre forgerons et métallurgistes. Sur la base des enquêtes de Elisée COULIBALY (1990 : 19), l'on distinguait deux catégories d'artisans, les uns animant toute la chaîne opératoire de la sidérurgie et les autres n'animant que la métallurgie secondaire (travaille à la forge). Parmi les acteurs animant la métallurgie secondaire, certains ne vivaient que de la forge tandis que d'autres y associaient d'autres arts.

En résumé, il y a dans cet espace quatre types d'artisans liés au fer :

- les *kaa-buitiwa* (lire kaa-bouintiwa) qui étaient exclusivement des métallurgistes;
- les *kaa-lun-zowa* (lire kaa-loun-zowa) qui ne travaillaient qu'à la forge et ne vivaient que des produits de la forge ;
- les *kaa-conbwawa* (lire kaa-thionboiwa) qui, en plus d'être forgerons, jouaient jadis au balafon lors des cérémonies rituelles, et travaillaient aussi le bois ;
- les *kaa-man-pawa* qui associaient à leur travail de forge, la chasse à la glu, matière visqueuse et tenace obtenue à partir de la sève de *Butyrospermum paradoxum subsp. Parkii*, le karité et de *Ficus subsp. le figuier* pour le piégeage des oiseaux; d'où leur nom.

2.2. Le complexe métallurgique de Douroula

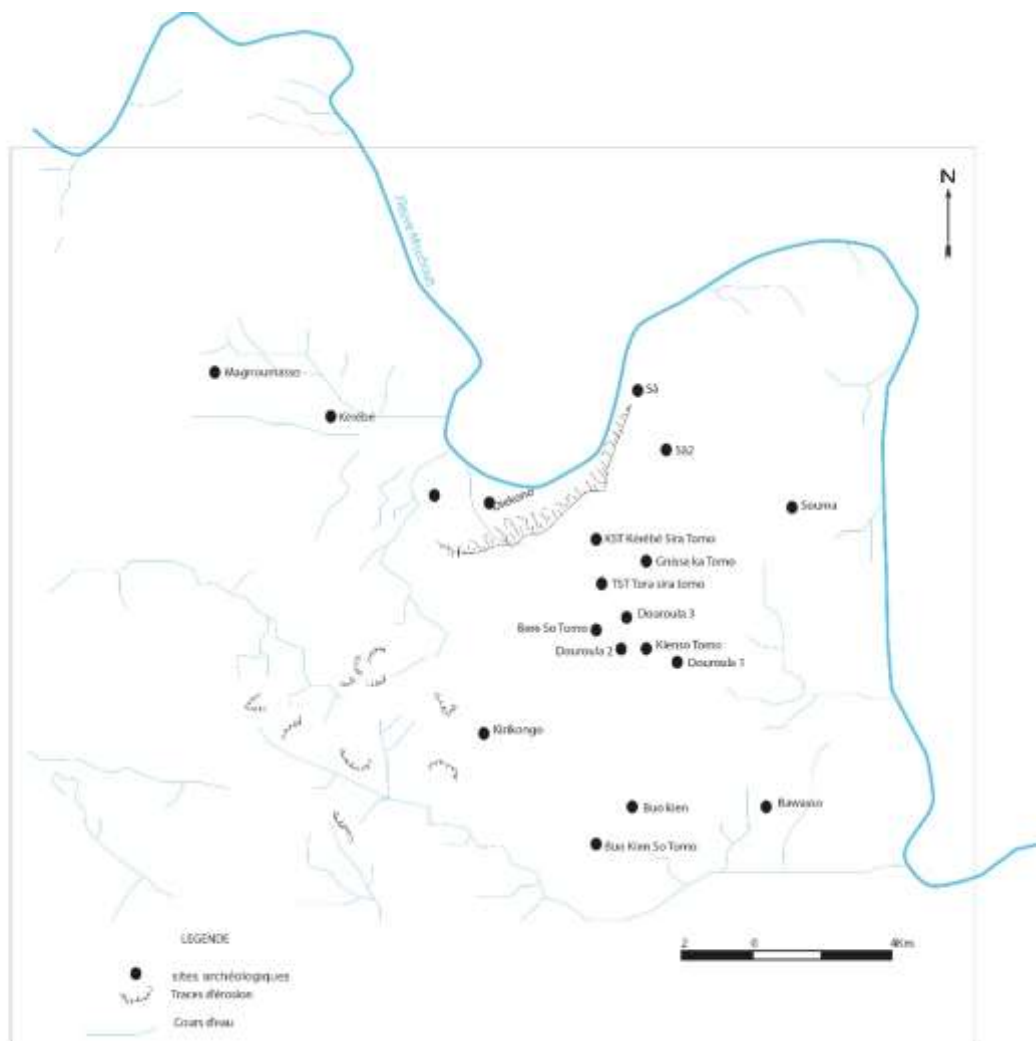
Types de fourneaux : *Bwi*, semi-enterré

Autres composants remarquables du site : champs de scories, mine, butte anthropique

2.2.1. Données archéologiques

Selon Lassina KOTE, « Les recherches ont débuté dans le département de Douroula en 1995 par des prospections systématiques à pied ou à bicyclette. En septembre 1997, avec l'appui de l'université de Paris X Nanterre et du professeur Augustin Holl, une campagne de trois semaines permet de faire les premiers sondages. Deux autres campagnes vont suivre en 1999 et 2000. Les principaux vestiges découverts sont des buttes anthropiques, des traces de production ancienne du fer et quelques produits de débitage » (Koté 2004), dix-neuf (19) principaux sites ont été identifiés (Figure 5).

Figure 5: carte des sites archéologiques de la commune de Douroula



La répartition des sites dans l'espace laisse apparaître des groupes de buttes séparées les unes des autres de 600 mètres maximum, ce qui laisse supposer qu'elles procèdent de différents quartiers d'un même village. Ces villages comptent de 2, pour les plus petits, à 17 quartiers (buttes) pour les plus grands. La distance minimale qui sépare deux villages voisins varie de 1,5 à 2,5 km. C'est à cet ensemble de site qu'appartient le complexe de Douroula, dont fait le fourneau et la mine sont proposés pour inscription.

Le complexe archéologique de Douroula s'étend sur plus d'un kilomètre le long de la route Tora-Douroula. Il est composé de quinze (15) buttes anthropiques. La plus grande de ces buttes, TST3, mesure 150 m d'Est en Ouest et 80 m du Sud au Nord. Chacune de ces 15 buttes a fait l'objet d'une fouille d'au moins 12 m². Ces fouilles ont livré surtout de la poterie, du matériel de broyage, quelques outils en fer, et parfois des sépultures humaines. Les deux principaux attributs relatifs à la production métallurgique sont TST1 (le fourneau) et TST2 (la mine). Le fourneau a été fouillé et une petite quantité de charbon (recueillie dans une scorie) a été datée par la méthode d'accélérateur à particules.

Photo 6: vue du site en saison sèche



Photo 7: vue du site en saison pluvieuse



Les résultats donnent une date de 2360+/- 70, soit 761 - 212 BC [2 sigma] (ISGS-4349). Des sondages à l'Est et au Nord de l'amas de scories qui entourait le fourneau ont livré de nombreuses poteries très bien conservées dans l'ensemble. Ces poteries, de formes sphérique ou ovoïde ont des bords éversés et ont été décorées par la technique de l'impression à la roulette. La mine TST 2 qui se situe à environ 250 m au Sud de TST1 n'a pas fait l'objet de fouille. A l'instar du fourneau, les quinze buttes ont été fouillées et certaines datées (Koté 2004). « *Les données archéologiques permettent de suivre l'évolution de l'occupation de cette partie du Burkina depuis le VIII^e siècle avant J.-C jusqu'au XVII^e siècle après J.C. L'organisation de l'habitat par le biais des buttes anthropiques, la culture matérielle et les ressources exploitées mettent en scène des groupes d'agriculteurs métallurgistes. Les objets finis en fer sont certes peu nombreux en comparaison des vestiges comme la céramique. Mais la présence de mines, d'amas de scories, de structures (fourneaux) de réduction atteste l'importance de cette activité* ». (Koté 2004 : 21)

Les éléments de recherche ont fait l'objet d'une exposition à Ouagadougou au Burkina Faso en 2007 et un catalogue a été produit à cet effet sous le titre « *Deux mille [2000] ans au bord du Mouhoun : du VII^e siècle avant Jésus Christ au XIV^e siècle après Jésus Christ ; Recherches archéologiques à Douroula Province du Mouhoun - Burkina Faso* » (Koté 2007).

La mine d'extraction du minerai se situe dans un petit bosquet à environ 250 mètres au Nord du fourneau daté. Des cavités ont été creusées horizontalement dans la roche latéritique, laissant visibles les traces d'outils de carrières.

Planche photo 1: vues détaillées de la mine



Un musée archéologique et ethnographique dénommé *Musée communal Gnambadou*, présente les résultats des fouilles réalisées à Douroula ainsi qu'un aperçu plus général de la métallurgie traditionnelle dans la province du Mouhoun.

Photo 8: musée communal Gnambadou de Douroula



Photo 9: fourneau reconstitué



Les vestiges de la base de fourneau fouillé et daté, aujourd'hui protégé par un volet métallique cadenassé se présentent sous forme d'un creux tronconique dans le sol, d'un diamètre à la surface de la terre se rétrécissant en profondeur, avec des parois faites de terre latéritique qui ont été partiellement cuit lors de son utilisation.

Photo 10: Vue des restes du fourneau semi-enterré de Douroula, daté à partir du 8ème siècle avant notre ère



2.2.2. Données ethnographiques

Les données archéologiques du complexe et des sites environnants permettent de suivre l'évolution de l'occupation de cette partie du Burkina depuis le 8^e siècle avant J.-C. jusqu'à nos jours. Quant aux acteurs, « *L'organisation de l'habitat par le biais des buttes anthropiques, la culture matérielle et les ressources exploitées mettent en scène **des groupes d'agriculteurs métallurgistes.** [...] » ». Des enquêtes orales ont été menées dans la ville de Douroula et ses environs par Lassina KOTE, il ressort que les forgerons actuels du village de Douroula et leurs ascendants n'ont pas pratiqué la réduction du minerai de fer. Ils ne revendiquent aucune relation filiale avec les vestiges métallurgiques de la zone qu'ils attribuent aux Bwaba. Le complexe permet ainsi de noter « *un continuum technologique depuis ces premiers métallurgistes et ceux du groupe Bwa actuel, dont les vestiges archéologiques et ethnologiques sont datés entre les XIIIe-XIIIe siècles et la première moitié du XXe siècle* ».*



2.3. Le complexe métallurgique de Kindibo

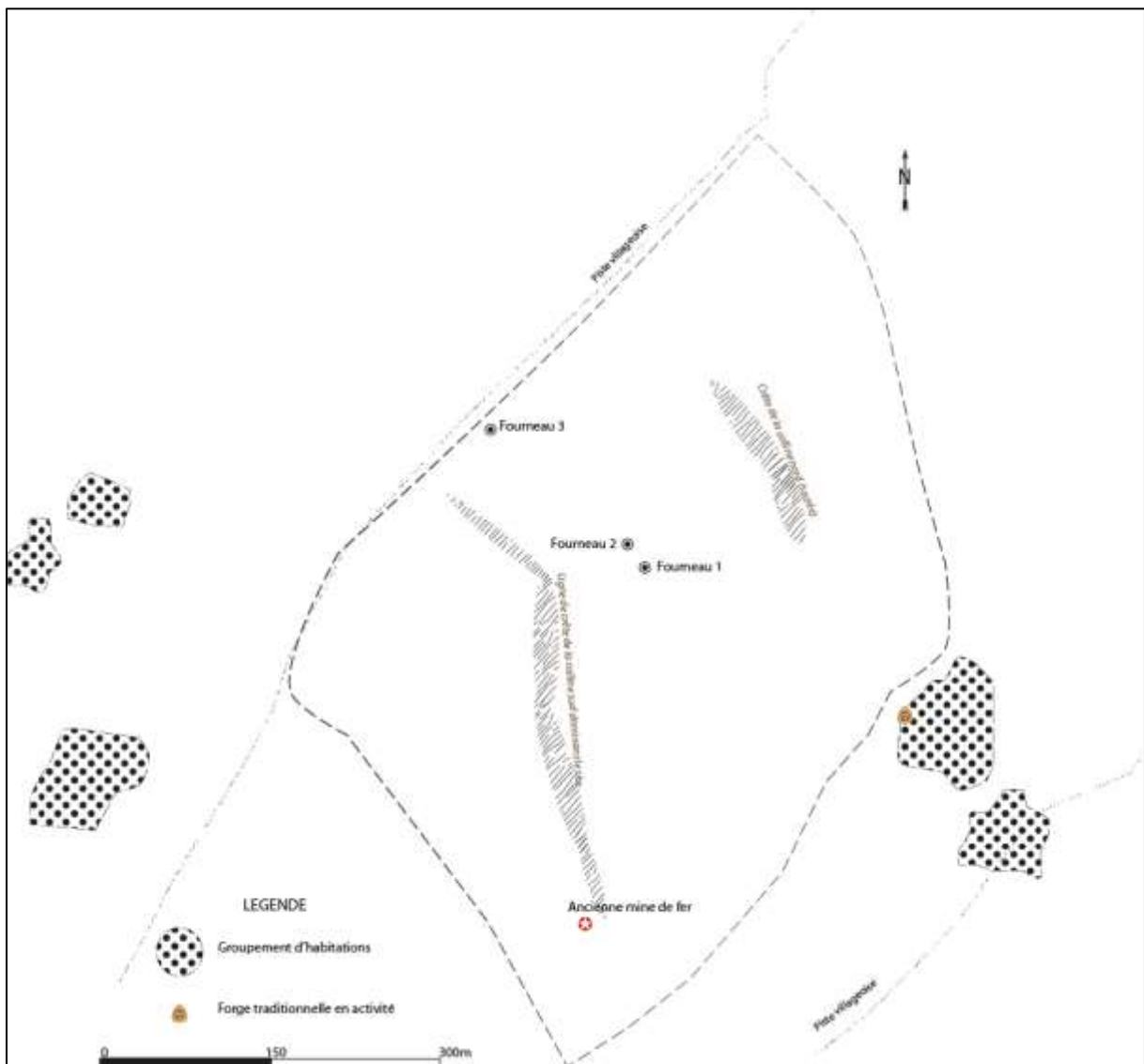
Type(s) de fourneau(x) : *Boosé*, à induction directe

Autres composants remarquables du site : amas de scories, bases de fourneaux, puits de mines

2.3.1. Données archéologiques

Ce complexe est situé dans la commune rurale de Tougo à 20 km à l'Est de Gourcy (chef-lieu de la province du Zondoma). Le site de réduction du minerai de fer de Kindibo comprend trois fourneaux debout (*boosé*), des bases de fourneaux, des mines d'extraction de minerai de fer repérables par les nombreux puits d'accès. A ce jour, tous les fourneaux sont en assez bon état de conservation.

Figure 6: plan du site de Kindibo



Les trois fourneaux ont une forme tronconique, deux sont oblongs (hauteurs respectives de 2,10 et 2,30 m), le troisième est de forme trapue (hauteur 1,85 m seulement). Leur diamètre est de 1,10 m pour les deux premiers et 1,50 m pour le troisième. À la base des fourneaux, on compte 5 larges ouvertures. On situe la période de construction de ces fourneaux entre le 10^e et le 11^e siècle après J.C par des populations prédagomba c'est à dire antérieures aux *Moosé*.

Des fourneaux *moosé*, datés après le 15^e siècle, il n'en reste que des bases dont les plus hautes ont à peine 30cm. Le diamètre est par contre plus large (1,50m).

Les fourneaux sont constitués de cercles successifs réalisés avec des boudins de terre. Les boudins sont disposés en oblique, et l'orientation de la pente alterne d'un rang à l'autre (appareillage en arêtes de poisson).

A ces fourneaux sont associées des mines. On dénombre 10 puits circulaires d'environ 1 m de diamètre et d'une profondeur d'environ 2,5m.

Au Nord-Ouest, l'on identifie un vaste ancien site d'habitat, caractérisés par des buttes recouvertes par des tessons de céramiques assez fragmentés. L'utilisation de ces sites comme champs, contribue à les dégrader.

A l'Est des fourneaux, est localisée une famille de forgerons qui continuent à perpétuer les savoirs ancestraux. Les hommes travaillent la forge tandis que les femmes produisent la poterie.

Photo 11: Fourneau et épandage de scories sur le site de Kindibo.



Ce fourneau encore debout de Kindibo se démarque des autres par sa forme trapue. Il est attribué aux populations Ninsi, qui occupaient la région avant l'arrivée des Nakomsé au 15e siècle.

Photo 12: Les deux autres fourneaux de Kindibo



Planche photo 2: Puits d'extraction du minerai au sud de la zone des fourneaux



Photo 13: base de fourneau



Photo 14: scorie avec du charbon



Planche photo 3: travail de forge



2.3.2. *Données ethnographiques*

Les traditions recueillies par Jean-Baptiste Kiéthéga rapportent que les premiers métallurgistes se seraient établis au début de l'expansion Dogon dans la région aux Xe-XIe siècles. Ces métallurgistes dont on ignore le patronyme, auraient été remplacés entre le XV^e et le XVI^e siècle par des forgerons moose de patronyme Kindo, venus de la région de Ouagadougou. Ces forgerons Kindo vivent de nos jours autour du site. Suite à l'éteinte des fourneaux, ils ne pratiquent plus la métallurgie primaire mais continuent de perpétuer les traditions de la métallurgie secondaire. Le forgeron Kindo est ainsi passé du statut de forgeron métallurgiste au simple statut de forgeron.

A propos de l'histoire des Kindo, Jean-Baptiste Kiéthéga (1996 :556) rapporte plus précisément ceci : « *L'histoire des forgerons Kindo est significative du fort attrait qu'exerçait la métallurgie du fer au Yatenga. A l'origine, ils étaient esclaves de Peuls vivant dans la région de Bandiagara, en pays Dogon du Mali, dans un village appelé Karkinta. Le patronyme Kindo viendrait du nom de ce village et cela peut être expliqué sur le plan linguistique. Ayant pris conscience de leur habileté dans le travail du fer, ils se révoltèrent contre leurs maîtres et s'enfuirent au Yatenga où les chefs refusèrent de les accueillir à cause de l'exemple qu'ils pourraient donner. Les Kindo allèrent donc s'installer à Manéga dans le Sanmatenga. Là, fiers de leurs origines, ils se présentaient sous l'appellation "Karkinta remba somètoré" ce qui peut se traduire par "gens indépendants de Karkinta". Cependant à Manéga, certains d'entre eux abandonnèrent le travail du fer qui leur rappelait trop leur ancienne condition servile et adoptèrent le patronyme Ouédraogo des Nakomsé. D'autres reprirent le chemin de la migration et on en retrouva à Réo dans le Sanguié où ils conservent le patronyme Kindo. D'autres encore repartirent au Yatenga à l'avènement de Naaba Kango au milieu du XVIIIe siècle* ».

2.4. Le complexe métallurgique de Yamané

Type(s) de fourneau(x) : *Boosé*

Autres composantes remarquables du site : collecteurs, champs de scories

2.4.1. *Données archéologiques*

Le site est localisé dans un cirque entouré de collines, dans un environnement naturel boisé d'épineux et d'arbustes, loin de toute habitation. Il est composé de deux principaux fourneaux auxquels sont associés de nombreuses bases de fourneaux affleurant, des amas dispersés de scories, des mines et des buttes anthropiques.

Les deux principaux fourneaux sont conservés sur une hauteur de 2,10 mètres. Leur diamètre à la base est de 1 mètre. L'un a une forme tronconique régulière, avec un léger rétrécissement de son diamètre au fur et à mesure qu'il s'élève. L'autre a une forme cylindrique jusqu'à mi-hauteur et se rétrécit sans régularité en partie haute, laissant supposer une construction en plusieurs phases. Ils sont construits selon le même principe, avec une alternance de couches de 4 à 5 centimètres de haut réalisées soit avec de la terre latéritique, soit avec des fragments de tuyères et/ou de scories soigneusement disposés horizontalement. Les parois internes sont faites de plusieurs couches allant du rouge au brun selon le degré de cuisson. Une seule ouverture est visible à la base. Les traditions actuelles attribuent ces fourneaux aux forgerons *moose* encore présents dans le village. Leur abandon se situe au cours de la période coloniale.

De nombreuses bases conservées sur 5 à 15 centimètres de haut attestent de l'existence, sur ce site, de plusieurs autres types de fourneaux aux diamètres variables. De même, des collecteurs indiquent que des fourneaux à soufflets ont également été utilisés sur ce site.

La variété des techniques de réduction du minerai de fer est aussi révélée par la présence de scories de différents types et différentes tailles.

Une carrière de minerai a été identifiée sur le flanc d'une des collines. Les forgerons aux alentours du site certes n'utilisent plus ces fourneaux mais continuent de produire des outils avec du fer de récupération.

Planche photo 4: Carrière de minerai à Yamané

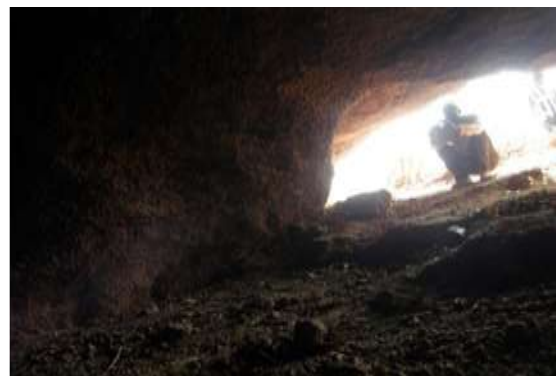




Photo 15: Site de Yamané vue depuis la falaise



Planche photo 5: vue des fourneaux



2.4.2. *Données ethnographiques*

Les sites de la métallurgie ancienne du fer de Yamané sont attribués aux Ninsi, populations anciennement installées dans la région. Ils sont historiquement reconnus comme les métallurgistes du Plateau Central avant l'arrivée des Moose actuels. Les activités de réduction du minerai de fer, tout comme celle de la forge sont une activité ancestrale exécutée depuis des siècles. Chez les Moose des environs du site, il n'y a pas de division du travail. Les hommes ont pratiqué traditionnellement le métier de métallurgistes-forgerons car ils assuraient la chaîne opératoire de la production du métal mais aussi celle des outils finis.

Leur nom de famille « Nikiéma » proviendrait du mot en langue *mooré* « nîn kiegma » qui signifie « *personne de bonne condition physique* ». Ce nom leur a été attribué en référence au métier pénible de métallurgiste.

Les autres forgerons moose que l'on trouve de nos jours dans les provinces environnantes (Yatenga, Sanmatenga et Bam) portent le nom de Bamogo, Zorom, Kindo, Yampa, Gansonré et Nikiéma. En plus du travail de forge, le forgeron exerce de nombreuses autres fonctions (guérisseur, exorciste, médiateur, etc).

2.5. Le complexe métallurgique de Tiwêga

Type(s) de fourneau(x) : *Boosé*, à induction directe

Autres composantes remarquables du site : bases de fourneaux, champs de scories, mines, sites d'habitats

2.5.1. *Données archéologiques*

Le site de Tiwêga se situe à environ 5 km à l'Ouest de la ville de Kaya. Les trois fourneaux encore debout, sont construits dans une sorte de cirque de 15 ha, entourée de collines cuirassées. Ils sont dans des états de conservation variés.

Les deux fourneaux les mieux conservés ont une hauteur actuelle d'environ 2,60 m. Ils ont une forme tronconique, dont la partie inférieure est construite avec des fragments de tuyères et un enduit de terre argileuse sur les deux faces. Le quart supérieur utilise des blocs de scories comme matériaux de construction. Ces scories sont laissées apparentes et forment une coiffe hirsute singulière qui caractérise cette série de fourneaux.

Le troisième fourneau au 2/3 effondré se dresse en son plus haut point sur 1,20 m. Il est entièrement envahi par une termitière qui a certainement contribué à son maintien. Une partie dégradée de la paroi du fourneau laisse voir une disposition horizontale de tuyères, utilisée comme matériaux de construction.

Il est difficile de dénombrer les ouvertures à la base des fourneaux, car elles sont soit détruites, soit comblées par les termitières qui occupent l'intérieur. De toute évidence, au regard de la taille des fourneaux, il s'agit de fourneaux à induction directe.

L'utilisation de scories et de tuyères comme matériaux de construction indique que la technique de réduction n'en était pas à ses débuts lors de la construction de ces fourneaux. L'âge du site, sur la base de la tradition orale, pourrait se situer entre le 15^e et le 18^e siècle. Des recherches archéologiques sont envisagées pour plus de précisions.

Une prospection autour de la zone a permis d'identifier d'autres attributs. Le premier est une concentration d'une cinquantaine de bases de fourneaux. Ces bases sont localisées à l'Ouest, à environ 600m des fourneaux et sont caractéristiques des restes d'une autre tradition technique, celle des fourneaux à soufflets c'est à dire les *fononsé*.

A l'Ouest, sur le flanc d'une colline, a été identifiée des traces semblables à une mine. Toujours sur les flancs des collines mais au côté sud, un ancien site d'habitat a été identifié. Il se caractérise par des tessons de céramiques très fragmentaires. Des dispositions ovales de pierre, longues parfois de 2,20 m, laissent penser à une nécropole. Ce site est situé à environ 700m au Sud-ouest des fourneaux. Plus loin et hors de la zone tampon, une jarre funéraire affleurent a été identifiée. Elle est longue d'environ 1m et située à côté d'un amas de scorie.

Figure 7: plan du site de Tiwèga

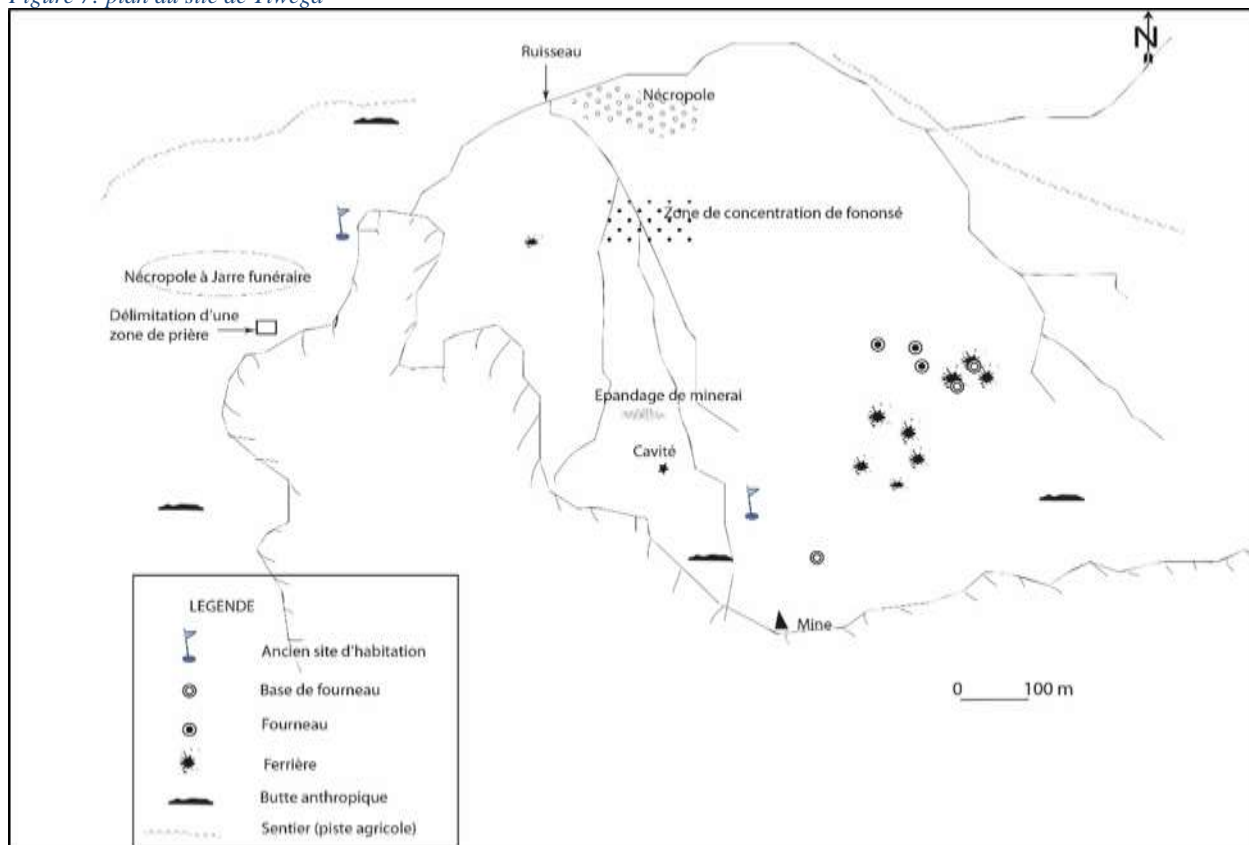


Planche photo 6: vue détaillée des fourneaux



Planche photo 7: Vues rapprochées de l'un des fourneaux, montrant les détails de construction du tronc en terre avec par endroit des incrustations de fragments de tuyères, et au sommet des scories protégeant la partie la plus exposée du fourneau. Les images du bas mont



Planche photo 8: vues d'une mine



Photo 17: sépulture



Photo 16: restes d'une jarre funéraire



2.5.2. *Données ethnographiques*

Les sites de la métallurgie fer à Yamané sont attribués aux Ninsi, populations anciennement installées dans la région. Ils sont historiquement reconnus comme les métallurgistes du Plateau Central avant l'arrivée des Moose actuels. Les activités de réduction du minerai de fer, tout comme celle de la forge sont une activité ancestrale exécutée depuis des siècles. Chez les Moose des environs du site, il n'y a pas de division du travail. Les hommes ont pratiqué traditionnellement le métier de métallurgistes-forgerons car ils assuraient la chaîne opératoire de la production du métal mais aussi celle des outils finis.

Leur nom de famille « Nikiéma » proviendrait du mot en langue *mooré* « nîn kiegma » qui signifie « *personne de bonne condition physique* ». Ce nom leur a été attribué en référence au métier pénible de métallurgiste.

Les autres forgerons mooses que l'on trouve nos jours dans les provinces environnantes (Yatenga, Sanmatenga et Bam) portent le nom de Bamogo, Zorom, Kindo, Yampa, Gansonré et Nikiéma. En plus du travail de forge, le forgeron exerce de nombreuses autres fonctions (guérisseur, exorciste, médiateur, etc).

3. Justification

Les sites de métallurgie ancienne du fer se retrouvent partout au Burkina Faso. Le choix du Burkina Faso s'est focalisé sur les éléments provenant des provinces métallurgiques des Boosé et des Bwi (cf carte 1 de Annexe 1A de la proposition) parce que ces deux aires résument les attributs de l'ensemble des aires métallurgiques du pays. Ce qui justifie plus précisément la proposition des sites de Békuy et Douroula (province des Bwi) et de Kindibo, Tiwêga et Yamané (province des Boosé), comme un ensemble unique de vestiges représentatifs du développement de la métallurgie traditionnelle du fer tient aux raisons qui suivent.

Les 5 sites de métallurgie ancienne que le Burkina Faso propose pour inscription témoignent de l'ancienneté et de l'importance de la production du fer ainsi que de son impact sur les sociétés précoloniales en Afrique de l'Ouest. Le site de Douroula a été choisi en raison de son ancienneté. Les quatre autres sites, moins anciens mais beaucoup mieux conservés, quant à eux, possèdent des fourneaux qui ont conservé la totalité ou la quasi-totalité de leur élévation et qui illustrent la variété des techniques traditionnelles de réduction du minerai de fer. D'autres vestiges associés aux fourneaux, comme d'immenses amas de scories et des traces d'extraction

minière, ainsi que, dans certains cas, des traditions techniques encore vivantes renforcent la valeur patrimoniale de ces sites.

Au **plan national**, les vestiges de la métallurgie du fer du Burkina Faso ont fait l'objet d'une recherche exemplaire et approfondie au cours des 50 dernières années. Plusieurs centaines de sites ont été recensés et de nombreuses enquêtes approfondies ont été menées auprès des derniers détenteurs des savoir-faire traditionnels. A partir des années 1970, le Pr Jean-Baptiste Kiéthéga jette les bases de la connaissance sur les sites de métallurgie ancienne. Petit à petit, il accumule les informations pour l'ensemble du territoire national et peut produire une synthèse remarquable (Kiéthéga 2009). En même temps, il encadre ou conseille de nombreux chercheurs qui poursuivront ce travail (Kienon-Kaboré 2003, Coulibaly 2006, Thiombiano 2010, Birba 2016, Jean Baptiste Coulibaly 2016, etc.). Plusieurs équipes étrangères ont également apporté des contributions notables au cours des dernières décennies (Martinelli 2002, Calderoli 2010, Serneels et al 2012, Fabre 2016, etc.).

Avec une datation remontant au VIII^e siècle av. J.-C., le site de Douroula est le témoin le plus ancien du développement de la production du fer actuellement identifié sur le territoire du Burkina Faso. **A l'échelle de l'Afrique au sud du Sahara**, il s'inscrit dans une série de sites qui présentent une chronologie comparable (entre autres : Dhar Néma / Mauritanie : MacDonald et al 2009 ; Walaldé / Sénégal : Deme & McIntosh 2006 ; Taruga / Nigeria : Junius 2016 ; Méroé / Soudan : Humphris et Scheibner 2017 ; etc.). **Le site de Douroula illustre cette première phase relativement précoce du développement de la production de fer en Afrique.** Douroula et ces autres sites précoces démontrent que la technologie de production du fer est déjà largement diffusée vers 500 av. J.-C. C'est sans doute déjà pendant la première moitié du premier millénaire av. J.-C. que débute la production du fer dans la région. Il faut rappeler que plusieurs sites en Afrique ont livré des dates encore plus anciennes qui pourraient faire remonter l'avènement de la métallurgie du fer à la fin du second millénaire av. J.-C. (entre autres : Oboui et Gbabiri I / République Centrafricaine : Holl 2009 ; Lejja / Nigeria : Eze-Uzomaka 2013 ; Do Dimmi / Niger : Paris et al 1992 ; etc.). Ces datations restent cependant âprement débattues parmi les spécialistes et la question de la date de la première apparition du fer dans la région reste ouverte.

Les sites de **Tiwêga, Yamané, Kindibo et Békuy** possèdent tous les quatre des fourneaux de réduction du minerai de fer qui sont impressionnants et remarquablement bien conservés. Ils sont du reste les seuls sites qui ont des fourneaux en élévation au Burkina Faso. En outre, ces

sites se trouvent dans un environnement de qualité. Ce sont des sites de production massive qui, par leur ampleur, **illustrent l'intensification de la production du fer au cours du second millénaire ap. J.-C.**, au moment où les sociétés d'Afrique de l'Ouest deviennent de plus en plus complexes. C'est une période de dynamisme économique et social avec la mise en place des anciens royaumes et empires ainsi que le commerce à longue distance. L'intensification de la production du fer reflète le dynamisme de la production agricole (outils aratoires) et de l'économie en général.

Cette intensification de la production du fer est bien documentée dans toute la zone sahélienne du Burkina Faso. Les études récentes qui bénéficient de nombreuses datations radiométriques mettent clairement en évidence le phénomène (entre autres : Korsimoro / Sanmatenga : Serneels et al. 2012 et 2014 ; région du Bam : Birba 2016 ; district de Yamané : Serneels et al. 2016 et 2017 ; région de Markoye / Oudalan : Fabre 2009 2016). Ces nouvelles données confirment les travaux plus anciens qui ne pouvaient s'appuyer que sur un petit nombre de datations radiométriques (Kiéthéga 1996, Coulibaly 1997, etc.).

Les sites retenus permettent d'illustrer par des exemples très bien conservés la **variabilité des traditions techniques** qui se sont développées aux différentes périodes et dans les différentes aires géographiques de la zone sahélienne du Burkina Faso. Les fourneaux présents sur chacun des quatre sites présentent des particularités morphologiques (taille, forme, disposition des tuyères, implantation par rapport au sol, etc.) qui permettent de les différencier les uns des autres mais que l'on retrouve sur d'autres sites repérés par les prospections et les enquêtes (voir Annexe 1B : § Burkina Faso). Ils illustrent donc autant de traditions techniques différentes. Ensemble, ils mettent en valeur la créativité technique qui caractérise globalement la région et la période.

A l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, la production de fer en masse se met en place dans quelques districts bien délimités géographiquement et se superpose à une production diffuse destinée au marché local. La production de masse implique la spécialisation de certaines populations qui développent des savoir-faire spécifiques mais doivent aussi s'intégrer à une économie à plus grande échelle pour pouvoir écouler leur production excédentaire dans un vaste marché. Cette transformation sociétale va de pair avec le développement de sociétés plus complexes comme les premiers empires de la vallée du Niger et les autres royaumes de l'Afrique de l'Ouest. Le phénomène est complexe, couvrant au moins l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest et réparti sur l'ensemble du II^e millénaire ap. J.-C. Le phénomène est très marqué

dans la zone sahélienne du Burkina Faso mais apparaît aussi dans d'autres régions (entre autres : au Pays dogon / Mali : Robion-Brunner 2010 ; en Côte d'Ivoire : Serneels et al. 2016 ; dans la vallée du Sénégal : Killick 2017 ; au pays Bassar / Togo : DeBarros 1986 ; etc.).

Les sites de métallurgie de fer du Burkina Faso ne peuvent pas prétendre à être représentatifs de l'ensemble de la variabilité technique de l'Afrique de l'Ouest (et encore moins de celle de l'ensemble de l'Afrique). Par contre, par leur caractère complet, ils sont une bonne illustration d'une partie de cette variabilité.

Pour le moment, aucun pays d'Afrique n'a pris l'initiative de proposer l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial d'un site de métallurgie du fer en tant que tel. L'initiative du Burkina Faso est la première dans ce sens et elle a pour vocation de s'ouvrir à d'autres Etats.

Quelques pays africains ont néanmoins pris l'initiative d'inscrire sur leur liste indicative des sites de métallurgie. C'est le cas du Tchad avec deux biens identifiés (ref : 2049 : Le site métallurgique de Bégon II et Ref : 2054 : Les curieuses mines de fer de Télé-Nugar) et de la République Centrafricaine avec un bien identifié (ref : 4005 : Les sites paléo-métallurgiques de Bangui). On peut aussi citer également l'ancien site industriel de Mantasoa" / Madagascar (ref 6302) qui est un des rares exemples d'une tentative d'implanter les technologies de la révolution industrielle occidentale dans un contexte protohistorique et historique en Afrique.

Par ailleurs, des biens africains inscrits sur la Liste du patrimoine mondial renferment des sites ou témoignages de métallurgie du fer. Le site le plus célèbre est sans doute celui de Méroé (ref 1336 "Sites archéologiques de l'île de Méroé" / Soudan), à la fois à cause de la masse imposante de scories de fer présente sur le site et en raison du rôle que certains chercheurs attribuent à ce site dans la diffusion de la technologie du fer. Un autre exemple est le "Paysage culturel de Sukur" / Nigeria (ref 938) où l'activité de production du fer a joué un rôle socio-économique très important. Dans le périmètre du bien "Falaises de Bandiagara (Pays Dogon)" / Mali (ref 516) et à proximité, de nombreux sites de métallurgie ont été mis en évidence (Robion-Brunner 2010). On peut encore mentionner que des sites de métallurgie sont présents dans le périmètre du bien trinational "Complexe W-Arly-Pendjari" Niger / Burkina Faso / Benin (ref 749 bis et ref 5054 pour les sites archéologiques au Niger), dans celui du bien "Ecosystème et Paysage culturel résiduel de Lopé-Okanda" / Gabon (ref 1147 rev). Le bien "Massif de Termit" / Niger (Ref 5048) inscrit sur la liste indicative du pays correspond à une zone où de très anciennes traces de métallurgie ont été mises en évidence dans les années 1980 (Paris et al 1992). **Pour**

l'ensemble de ces biens, les sites de métallurgie du fer sont considérés comme un élément contribuant à la valeur patrimoniale du bien d'autant qu'aucun de ces biens n'ont été pour des valeurs ayant trait à la métallurgie précisément.

Au **niveau mondial**, de nombreux biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ont été sélectionnés parce qu'ils montrent l'interrelation entre une activité de production industrielle et l'évolution d'une société. C'est le cas des sites qui illustrent la révolution industrielle au Royaume Uni ("Gorges d'Ironbridge" : Ref: 371, "Paysage industriel de Blaenavon" : Ref: 984, "Usines de la vallée de la Derwent" Ref: 1030, "Paysage minier des Cornouailles de l'ouest du Devon" : Ref: 1215), en France ("Bassin minier du Nord-Pas de Calais" : Ref 1360), en Belgique ("Sites miniers majeurs de Wallonie" Ref: 1344rev), en Allemagne ("Mines de Rammelsberg" Ref: 623ter, "Usine sidérurgique de Völklingen" Ref: 687), en Suède (Forges d'Engelsberg") Ref: 556rev, etc.

On relève aussi quelques biens inscrits sur la Liste de l'UNESCO correspondant à des sites d'exploitation des matières premières minérales aux périodes antiques ou préhistoriques. On peut citer la mine d'or romaine de "Las Medulas" / Espagne (ref 803) et les "minières néolithiques de silex de Spiennes (Mons)" / Belgique (ref 1006).

Les "sites de métallurgie ancienne du fer au Burkina Faso" partagent des points communs avec ces deux groupes de sites mentionnés ci-dessus. Comme eux, ils témoignent d'une forte relation entre une activité productrice et une société humaine. Ce qui est unique dans ce cas, c'est la mise en avant d'une technologie traditionnelle (préindustrielle) ayant évolué de manière autonome sur le continent africain pour atteindre une grande efficacité et une production de masse. C'est un témoignage éminent de la créativité technologique des Africains.

4. Etat de conservation, menaces et mesures engagées / programmées

Les éléments les plus fragiles sont les fourneaux qui, bien qu'ils soient constitués de terre crue au départ ; sont cuits par les réductions successives qu'ils ont abritées, ce qui leur confère une assez bonne résistance aux intempéries. Néanmoins, ils se détériorent lentement au fil du temps.

Les parties endommagées des fourneaux sont principalement les sommets, mais aussi les embrasures à la base, qui étaient parfois volontairement détruites en fin de réduction par les forgerons pour laisser couler la gangue, ou extraire la loupe.

L'exploitation du minerai de fer a laissé des carrières et des puits dont l'état de conservation varie d'un site à un autre, certains bouchés d'autres effondrés voire envahis par la végétation qui y a poussé.

La réduction du minerai de fer a laissé d'importantes quantités de scories. qui ont parfois fait l'objet de prélèvements pour servir comme matériaux de construction.

De manière générale, les sites proposés pour inscription sont tous en assez bon état de conservation, comme le prouvent les images du chapitre concernant la description des biens. Ces sites ont bien résisté au temps, parfois sur plusieurs siècles.

Etat actuel de conservation	
Tiwêga	<p>Le site de Tiwêga présente trois fourneaux et de nombreuses bases de fourneaux dont certaines sont des fononsé(---). Ces fourneaux ont été construits avec beaucoup de soin, ce qui leur assure une bonne résistance dans le temps. Deux des trois fourneaux sont en excellent état, seuls quelques centimètres manquent au sommet. Ils donnent l'impression d'avoir été récemment abandonnés, les scories étant encore éparpillées autour des ouvertures. Ils mesurent chacun 2,60 m de hauteur et présentent clairement tous les détails de construction. Les deux fourneaux sont colonisés par des termitières ce qui contribue à renforcer surtout leur base fragilisée par la présence des embrasures.</p> <p>Le troisième fourneau est à moitié détruit, et ne mesure plus que 0,80 m de hauteur.</p> <p>Le reste du site est très bien préservé, les collines proches n'ont pas été exploitées et les couches archéologiques n'ont pas été perturbées par des activités agricoles.</p>
Yamané	<p>Le site de Yamané est en assez bon état de conservation. Situé à l'écart du village sur des terrains en pente difficiles à cultiver, il est resté intact. Deux fourneaux sont debout, et relativement en bon état de conservation. Le premier mesure 2,10 m et ne présente qu'une destruction partielle de son sommet.</p> <p>Le second fourneau plus fragilisé mesure encore 2,20 m à son point le plus haut. Il présente quelques fissures et une partie du sommet est érodée. L'effondrement d'un pan de la paroi laisse voir l'intérieur ainsi que les détails de construction. Ce second fourneau est légèrement soulevé par les racines de l'arbre qui le jouxte, ce qui lui donne une légère inclinaison.</p> <p>Le paysage est bien conservé, ainsi que les strates archéologiques préservées pour l'instant par les agriculteurs. De nombreuses scories sont encore en place et donnent la mesure de l'importance de la production dans ces collines.</p>
Kindibo	<p>Kindibo présente trois fourneaux debout, une ferrière et une série de puits d'extraction du minerai. Les puits, bien que proches du village sont intacts. Ils sont munis d'encoches. Sur les trois fourneaux, deux sont en très bon état, intacts sur toute leur hauteur, ce qui permet de pleinement apprécier leur forme. Seules des petites parties manquent au sommet. L'appareillage des mottes de terre utilisées pour leur construction est clairement visible, ainsi que les couches d'enduits successives appliquées sur la face intérieure des fourneaux. Des termitières colonisent ces fourneaux à leur base.</p> <p>Le troisième fourneau à l'Ouest du site est en moins bon état. L'arbre qui lui est accolé contribue certainement à le déstabiliser. Ce fourneau présente des fissures verticales, et la partie sommitale est érodée. Il reste tout de même conservé sur 1,85 m de haut. Les ouvertures à la base sont intactes, sauf l'ouverture principale initialement élargie pour faire sortir la loupe.</p> <p>Le site étant proche du village, il est entouré par des champs de culture. Aussi les couches archéologiques ont elles été endommagées dans une partie de la zone tampon.</p>
Békuy	<p>Dans cet ensemble se trouvent plusieurs fourneaux de petites tailles qui ont la particularité d'être semi enfouis. Leur partie émergente est encore en bon état, avec des cheminées mesurant de 0,30m à 0,90m de hauteur, seules quelques pierres manquent au sommet. Ils ne présentent pas de pathologie particulière. Un autre élément impressionnant de ce site est l'envergure des amas de scories qui mesurent entre 5m et 11m de hauteur et s'étendent sur plusieurs hectares. Ces amas sont en partie couverts par la végétation: arbres, buissons, lianes, mousses... qui les rendent difficilement accessibles et les protègent.</p>

Douroula	Le site de Douroula est constitué de vestige d'un fourneau avec une zone d'extraction du minerai au sud du site qui est en bon état. Bien qu'envahie par la végétation, on y voit clairement les parois latéritiques avec les traces d'outils utilisés pour détacher le minerai.
-----------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4.1. Facteurs affectant le bien

4.1.1. Pressions dues au développement

Les sites de métallurgie proposés sont situés hors des zones d'habitations. Aucune infrastructure importante n'a été érigée sur les sites. Les voies de circulation se limitent en de sentiers de terre empruntés par des piétons, cyclistes, motocyclistes et charretiers. Des champs sont cultivés à proximité de certains sites, ce qui entraîne la perturbation des horizons superficielles des couches archéologiques. Par contre les fourneaux et les zones d'extraction ne sont pas affectés par l'activité agricole. Dans le cas de Yamané, l'exploitation aurifère a laissé des traces sur les collines environnant les sites.

Le tableau suivant répertorie les principales menaces dues au développement, les mesures d'atténuation et les acteurs de la mise en œuvre de l'action :

Pressions dues au développement		Msures d'atténuation	acteurs
Tiwêga	Le site de Tiwega est entouré de collines qui contribuent à sa protection. Il n'a pas été utilisé par les agriculteurs, malgré la proximité de la ville de Kaya. Le village de Tiwega qui est le plus proche est situé à trois Km environ du site et aucune exploitation agricole n'empiète sur le périmètre du site. Cependant, des risques potentiels pourraient survenir de l'extension incontrôlée des exploitations agricoles, minière et la divagation des animaux.	Sensibilisation de la communauté villageoise Délimitation de la zone tampon	Comité local de gestion
Yamané	Les habitats sont à trois Km du site ce qui n'affecte pas directement ce dernier. Cependant des risques pourraient survenir de l'extension incontrôlée des exploitations agricoles, aurifère et la divagation des animaux.	Sensibilisation des communautés	Comité local de gestion du site de Yamané
Kindibo	Le village se trouve à environ 500 m des fourneaux ce qui expose certainement les fourneaux aux menaces anthropiques. De par le passé, le site était en partie cultivé, ce qui a affecté les horizons superficiels des couches archéologiques.	Implication des communautés	Comité de gestion
Békuy	Le site de Békuy est logé dans la forêt classée de Maro par l'arrêté n°116 du 17 janvier 1939). Il ne peut donc pas être exploiter comme champs, mines, pâturage etc. Des agents des eaux et forêts ont été affectés à sa gestion quotidienne.	Veille Sensibilisation	Comité local de gestion/ agents des eaux et forêts
Douroula	Le site de Douroula est situé à 3 Km du village de Douroula. Les alentours de la base de fourneau de Douroula sont cultivés. Ces pratiques affectent les horizons superficiels des couches archéologiques en surface. La zone forestière couvrant l'ancienne mine d'extraction n'est utilisée que pour la chasse par les villageois, ce qui ne constitue pas une menace.	Délimitation sensibilisation	Comité local de gestion

4.1.2. Contraintes liées à l'environnement

Les menaces graves liées au séismes, cyclones et volcans sont absentes de l'environnement du Burkina Faso. De ce fait, les contraintes majeures pouvant affecter les sites de la métallurgie anciennedu fer ne sont constituées que par la faune , la flore.

Les fourneaux sont des constructions en terre particulièrement résistantes. Le matériau étant cuit par la chaleur des réductions, les fourneaux peuvent résister plusieurs siècles. Mais avec le poids du temps, les eaux de pluies affectent les parois.

Des termitières occupent certains fourneaux (Tiwêga, Kindibo). Cela a pour effet de les stabiliser physiquement et n'affecte en rien les parois en terre cuite, qui sont trop résistantes pour être perforées par les termites.

Cependant, certains fourneaux souffrent de la présence d'arbres (Yamané et Kindibo), car les racines peuvent en partie les soulever et/ou engendrer des fissures. Une autre menace provient des gros animaux, sauvages ou domestiques, qui peuvent se frotter aux parois des fourneaux et entraîner des destructions

Le tableau suivant répertorie les principales menaces dues à l'environnement qui pourraient peser sur chacun des sites, les mesures d'atténuation et les périodes de mise en oeuvre :

Menaces liées à l'environnement		Mesures d'atenuation	
Tiwêga	Aucune menace liée à l'environnement. Les fourneaux sont trop éloignés des collines pour souffrir de chutes de pierres. Les ravins par contre pourraient constituer une menace à long terme.	Stabilisation des bords du ravin	2020
Yamané	L'un des fourneaux est incliné par le soulèvement engendré par des racines d'arbres. Un manque de surveillance de l'évolution des arbres autour des fourneaux pourrait constituer une menace comme une chute de branches ou un soulèvement des racines d'arbres.	Enlèvement de l'arbre	2019
Kindibo	L'un des fourneaux est adossé à un arbre, dont les racines pourraient soulever une partie de la structure déjà fissurée. Il s'agit pour l'instant de la seule menace naturelle sur ce site. La végétation autour ou sur le bord des puits d'extraction de minerai accélère la dégradation de ceux-ci(remplissage et ecartellement).	Enlèvement de l'arbre	2019
Békuy	Les éléphants présents dans la forêt classée visitent parfois le site, entouré par des amas de scories, mais ils ne les piétinent pas.	Délimitation du site par avec une barrière en ronce	2019
Douroula	L'élément principal qui est la base de fourneau datée du 8 siècles av J-C est affecté par les eaux de ruissellement. Un bosquet entoure les restes de la carrière; des arbres ont poussé à côté d'une des	Reparation du dispositif de protection	2019

	bases de fourneau mais leurs racines ne l'affectent pas.		
--	----------------------------------------------------------	--	--

4.1.3. Catastrophes naturelles et planification préalable

Aucune catastrophe naturelle ne peut directement affecter les sites. Ils sont à l'abri des crues, ne peuvent pas souffrir des sécheresses, ni des glissements de terrain qui pourraient se produire sur certaines collines car ils en sont assez éloignés.

4.1.4. Visite responsable des sites du patrimoine mondial

Les sites ne font pas encore partie des circuits officiels du tourisme. Les visites se limitent pour l'instant à de petits groupes de chercheurs et d'étudiants, et aux responsables du patrimoine à l'échelle nationale et locale qui ne représentent aucun danger. Aucune menace n'est à craindre de la part des visiteurs.

4.1.5. Nombre d'habitants dans le périmètre du bien, dans la zone tampon

Les sites proposés pour l'inscription et leurs zones tampons sont inhabitées

	Tiwêga	Yamané	Kindibo	Békuy	Douroula	
Zone principale	0	0	0	0	0	0
Zone tampon	0	0	0	0	0	0

PARTIE II : GESTION

5. Le système de protection

Trois systèmes de protection garantissent la sécurité du bien. Il s'agit des mesures juridiques, des mécanismes endogènes et des engagements communautaires

5.1. La Protection juridique

Les sites de la métallurgie ancienne bénéficient du régime juridique de protection du patrimoine culturel constitué des textes suivants :

5.1.1. Textes internationaux applicables au patrimoine culturel

- la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflits armés et ses deux protocoles de 1954;
- La Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels de 1970 ;
- la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de 1972 ;
- la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003 ;
- la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005 ;
- la Charte de la renaissance culturelle africaine de 2006.

5.1.2. Les Textes nationaux de protection des sites de la métallurgie ancienne de fer

- la Constitution du Burkina Faso;
- la loi n°024-2007/AN du 13 novembre 2007 portant protection du patrimoine culturel ;
- la loi n°003-2011/AN du 5 avril 2011 portant code forestier au Burkina Faso ;
- le décret du 4 juillet 1935 portant régime forestier de l'Afrique occidentale française ;

- le décret n°2014-1019/PRES/PM/MCT/MEDD/MATS/MATD portant classement du site de métallurgie ancienne de fer de Békuy et son inscription sur la liste indicative du Burkina Faso;
- le décret n°2017-0139/PRES/PM/MCAT/MI/MINEFID/MEEVCC/MATDSI/MUH/MERSI/MEMC portant règlementation des fouilles archéologiques et du traitement de leurs résultats au Burkina Faso ;
- l'arrêté n°2004-652/MCAT/SG/DPC du 09 Août 2004 portant inscription du site de métallurgie ancienne de fer de Békuy sur le registre d'inventaire ;
- l'arrêté n°116/SE du 17 janvier 1939 portant classement de la forêt de Maro ;
- l'arrêté n°0368/MCAT/SG/DSC/PM du 19 novembre 2018 portant création, attributions, composition et fonctionnement du comité local de gestion du site de métallurgie ancienne de fer de Békuy,
- l'arrêté n°0366/MCAT/SG/DSC/PM du 19 novembre 2018 portant création, attributions, composition et fonctionnement du comité local de gestion du site de métallurgie ancienne de fer de Douroula.
- l'arrêté n°0365/MCAT/SG/DSC/PM du 19 novembre 2018 portant création, attributions, composition et fonctionnement du comité local de gestion du site de métallurgie ancienne de fer de Kindibo.
- l'arrêté n°0364/MCAT/SG/DSC/PM du 19 novembre 2018 portant création, attributions, composition et fonctionnement du comité local de gestion du site de métallurgie ancienne de fer de Tiwêga.
- l'arrêté n°0367/MCAT/SG/DSC/PM du 16 novembre 2018 portant création, attributions, composition et fonctionnement du comité local de gestion du site de métallurgie ancienne de fer de Yamané.

5.2. La protection endogène

5.2.1. *Le Site de Bekuy*

La zone principale du site de métallurgie ancienne du fer de Bekuy est un culte pour les populations riveraines. En cas de sécheresse, les populations y font des sacrifices et généralement la pluie bat le sacrificateur avant son retour au village. Cette charge culturelle est assurée par la famille Domboué de Sara. Le site a par ailleurs le don de pallier les difficultés de fécondité. L'autel était la sculpture d'une poule couvant ses poussins, que l'on trouvait

naguère sur le site. Au regard de ce caractère sacré, les populations ne s’y aventurent pas. Mieux, les autochtones n’osent pas prononcer le nom du site. Son emplacement est indiqué par des haussements de tête. Ce caractère sacré lui confère une protection implicite relevant du domaine coutumier.

Le site est également réputé abriter des pythons sacrés. Les communautés leur font régulièrement des offrandes pour remercier les mannes et/ou les implorer à instaurer un climat social serein : garantir une bonne pluviométrie, éloigner les maladies du village et des familles, améliorer la fécondité des couples, etc. tout comme l’atelier de réduction les familles prêtresses sont les Domboué du village de Sara.

5.2.2. Le site de Douroula

Le site de Douroula est régi par le droit coutumier. Aucun rite n’est fait sur le site.

5.2.3. Le site de Kindibo

La zone principale du site de métallurgie ancienne du fer de Kindibo jouit d’une protection coutumière qui implique des restrictions, des interdictions et des sanctions : interdiction de couper le bois, de mettre le feu, de chasser le gibier, etc.). Ainsi tout contrevenant aux règles de protection coutumière est exposé aux punitions et aux réparations prévues. Il s’agit entre autres d’une chèvre, d’un poulet, d’une « maison » de bière de sorgho et d’une somme de 5000 FCFA comme amende. Cette protection endogène participe à la préservation de l’intégrité et de l’authenticité du site. De façon informelle, la communauté a constitué un comité local pour s’assurer la protection du site.

5.2.4. Le site de Tiwêga

La zone principale du site de métallurgie ancienne du fer de Tiwêga jouit d’une protection coutumière. Sa proximité d’avec un lieu de culte (situé à environ à 500m à l’Est du site) contribue à protéger le site de certaines actions déprédatrices de l’homme (orpaillage).

La communauté locale de Tiwêga s’investit dans la protection du site. Les actions majeures sont la sensibilisation des éleveurs et des agriculteurs à la préservation du site et de sa zone tampon, à des initiatives de reboisement de la zone tampon. Mieux, une organisation de la

société civile, l'association Passaté, organise tous les deux ans, un festival pour revaloriser le savoir séculaire de la transformation du minerai en fer.

Le grand fourneau à induction directe a, dans la tradition de certains *Moosé*, été considéré comme « *un fourneau que faisaient travailler mystérieusement des génies* » (Kiéthéga 1996 : 548). La survivance de cette tradition s'est traduite par la considération des fourneaux comme étant des habitats de génies. La forte crainte de ces êtres invisibles contribue très activement à la protection des fourneaux. Cette posture de l'ensemble de la communauté constitue un gage endogène solide qui participe à la préservation de l'intégrité et de l'authenticité du site.

5.2.5. Le site de Yamané

A l'instar du site de Tiwêga, les vestiges métallurgiques du site de Yamané ont toujours les mêmes considérations. En outre le site comporte des collines sacrées auxquelles les communautés locales font régulièrement des offrandes.

5.3. La protection foncière

Les éléments matériels de la protection sont les Procès-Verbaux de palabre, gages de l'engagement des communautés et des acteurs municipaux aux yeux de la loi. Comme régi en effet par la Loi n°034 2012-716/AN du 2 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso, l'établissement d'un PV de palabre implique de fait la communauté (propriétaire du domaine foncier) et la mairie qui constate et entérine le document.

	Procès-verbal de palabre	Autres actes
Douroula	du 24 juillet 2015	Avis N°2015/07/RBMH/PMH/C.DRL/DS du 26 août 2015
Tiwêga	n°2015-17/MATD/RCNR/PSNM/DSCK/SG du 4 septembre 2015 DU 30 octobre 2015	Acte domanial N°2015-249/MATD/RCNR/PSNM/DSCK/SG/DAF du 16 novembre 2015 DELIBERATION N° 2015-17IMATD/RCNR/PSNM/DSCK/SG, portant délimitation et la sécurisation du site de TIWÉGA
Kindibo	23 juin 2015 N°Z015- 003 /MATDS/RNRD/PZOM/DTUG	
Bekuy	procès-verbal de palabre du 23 juin 2015..	Délibération du 15 avril 2015 n°2015-16/RHBS/PTUY/CBKY/DSKY Avis du 7 août 2015 N°2015-09/RHBS/PTUY/ICBKY/DS

Ces initiatives locales sont une des retombées positives des actions de sensibilisation menées par la DSC/PM auprès des communautés villageoises et des autorités locales. Ceci traduit la

prise de conscience des communautés de l'intérêt de ce patrimoine et une responsabilisation effective.

Békuy				
Thème	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Protection et conservation du site	<ul style="list-style-type: none"> -Site classé sur la liste nationale du patrimoine culturel et la liste indicative du Burkina Faso ; - Caractère vivant du Site pour les populations qui y pratiquent des rituels ; -Présence de fourneaux semi-souterrains et souterrains plus ou moins bien conservés - Présence de scories sous forme de buttes anthropiques ; - Site déjà protégé car situé dans la forêt classée de Maro ; - Bon état de conservation des attributs du site ; - Existence d'anciennes mines d'extraction ; - Concession du site par un procès-verbal (PV) de palabre par les autorités coutumières 	<ul style="list-style-type: none"> *Enfouissement progressif de certains attributs (mines, bases de fourneaux) dû à l'accumulation des feuilles et débris ; *Manque de formation de l'unité de gestion de la forêt en matière de gestion du patrimoine culturel 	<ul style="list-style-type: none"> -Adhésion des autorités coutumières et administratives aux activités de protection du Site ; - Adhésion des acteurs locaux à la proposition de nomination du Site au patrimoine mondial ; - Existence d'un plan d'aménagement de la forêt de Maro prenant en compte le Site 	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité d'arbres et d'arbustes dont les racines et les branches pourraient endommager les fourneaux ; - Présence d'animaux sauvages (éléphants, buffles, antilopes, etc.) et domestiques (bœufs) pouvant endommager les fourneaux ;
Connaissances du site	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de recherches écologiques et archéologiques sur la forêt et le Site ; - Prise en compte du Site dans le répertoire des sites nationaux ; - Disponibilité d'un chercheur associé à la gestion du site ; - Disponibilité de données orales concernant le site 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de l'histoire du Site détenue par une personne très âgée ; - Faible niveau de connaissance du site ; - Insuffisance de la recherche sur le site ; - Insuffisance de repères chronologiques ; - Faible visibilité du Site ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt de spécialistes de la métallurgie du fer vis à vis du site ; - Existence de nombreuses structures éducatives dans la zone 	Néant

Tourisme et mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> - Voies et pistes praticables facilitant l'accès au Site ; - Site favorable à la pratique du tourisme écologique et culturel ; - Attractivité du Site à travers l'existence d'attraits touristiques importants (pachydermes, flore diversifiée, fourneaux, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de guides de tourisme sur le site ; - Faible mise en évidence du patrimoine culturel dans le produit touristique ; - Faible fréquentation du site par des touristes et visiteurs ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence dans la zone de plusieurs autres sites exploitables dans un circuit touristique ; - Présence dans la zone de plusieurs autres attraits touristiques naturels (mare d'hippopotames de Bala, présence saisonnière d'éléphants à Satiri, etc.) et événementiels (FESTIMA, SNC etc.); - Prise en compte de la mise en valeur du site dans les plans communaux et régionaux de développement ; 	Terrorisme
Gestion et Financement	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un comité local de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de ressources affectées à la protection du Site 	<ul style="list-style-type: none"> - Structure de gestion de la forêt disposant d'une autonomie ; - Jumelage de la commune de Békuy avec la ville de Saint Etienne de Bourgas 	
Yamané				
Thème	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Protection et conservation du site	<ul style="list-style-type: none"> *Site classé sur la liste nationale du patrimoine culturel et la liste indicative du Burkina Faso ; *Existence d'attributs comme les scories, les mines, les fourneaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> *Insuffisance de protection physique du site ; *Prélèvement de scories pour en faire des cordons pierreux dans les champs ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion de la population de Yamané, des autorités traditionnelles, administratives et régionales - Existence d'un autel sacrificiel à proximité du site consacré aux rituels ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des arbustes et d'arbres à proximité des fourneaux ; - Situation du site dans une zone de pâturage ; - Différend territorial entre le village de Nimpouy et celui de Yamané

		*Inexistence de PV de palabres		
Connaissances du site	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des résultats des recherches réalisées sur le site ; - Existence d'une datation des vestiges ; - Disponibilité d'un chercheur associé à la gestion du site 	- Faible niveau de connaissance de la valeur culturelle du site	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de nombreuses structures éducatives Intérêt de spécialistes de la métallurgie du fer vis à vis du site 	
Tourisme et mise en valeur	Facilité d'accès au site	<ul style="list-style-type: none"> *Faible visibilité du site ; *Absence d'aménagements facilitant la visite ; *Absence de guides de tourisme *Insuffisance de signalétique ; *Faible fréquentation du site ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de potentialités touristiques facilitant l'exploitation d'un circuit touristique ; - Présence dans la zone d'un site archéologique école de l'université de Ouagadougou ; 	
Gestion et Financement	<ul style="list-style-type: none"> - Opérationnalisation en cours du comité local de gestion 	*Insuffisance de ressources affectées à la protection du Site	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion des parties prenantes à la gestion du Site 	
Tiwêga				
Thème	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Protection et conservation du site	<ul style="list-style-type: none"> - Site classé sur la liste nationale du patrimoine culturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de protection physique du site ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion de la population de Tiwêga, des autorités traditionnelles, 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des arbustes et d'arbres à proximité des fourneaux ; - Proximité d'un site d'orpillage ;

	<ul style="list-style-type: none"> et la liste indicative du Burkina Faso ; - Existence d'un PV de palabres ; - Site et sa zone tampon délimités 	<ul style="list-style-type: none"> - Prélèvement de scories ; pour en faire des cordons pierreux dans les champs ; 	<ul style="list-style-type: none"> administratives et régionales - Existence d'un autel sacrificiel à proximité du site consacré aux rituels ; 	Pâturage
Connaissances du site	<ul style="list-style-type: none"> - Site comportant tous les témoins de la chaîne opératoire : mines, fourneaux, scories, - Existence d'un savoir, d'un savoir-faire traditionnel ; - Prise en compte du Site dans le répertoire des sites nationaux ; - Disponibilité d'un chercheur associé à la gestion du site 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau de connaissance de la valeur scientifique et culturelle du site 	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt de spécialistes de la métallurgie du fer vis à vis du site ; - visites d'établissements scolaires (foyer de potentiels visiteurs) 	
Tourisme et mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> -Présence de guides de tourisme ; -Existence de signalétiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible visibilité du site ; -Difficultés d'accès au site ; -Insuffisance de signalétique ; 	<ul style="list-style-type: none"> -Existence d'autres attraits touristiques dans la zone -Existence du musée des fourneaux africains -Existence d'un musée communal à Kaya Prise en compte du site dans le plan communal de développement ; Dynamisme du jumelage entre la ville de Kaya et celle de Châtellerauld en France 	
Gestion et Financement	<ul style="list-style-type: none"> - existence du comité local de gestion - Existence d'une association 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de ressources affectées à la protection du Site 	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion des parties prenantes à la gestion du Site 	
Kindibo				
Thème	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces

<p>Protection et conservation du site</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Site classé sur la liste nationale du patrimoine culturel et la liste indicative du Burkina Faso ; - Erection en cours de clôture verte par la population de Kindibo ; - Erection de cordons pierreux autour des fourneaux encore en élévation ; - Existence d'un PV de palabres ; 	<ul style="list-style-type: none"> -Fourneaux colonisés par des termites ; - Insuffisance de protection physique du site ; - Mines d'extraction de minerais de fer comblées par des dépôts d'ordures ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion de la population de Kindibo, des autorités traditionnelles, administratives et régionales - Existence d'un autel sacrificiel à proximité du site consacré aux rituels 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'exploitation agricole aux abords des fourneaux ; -Existence des arbustes et d'arbres à proximité des fourneaux
<p>Connaissances du site</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Site comportant tous les témoins de la chaîne opératoire : mines, fourneaux, scories, ateliers de forge; - Existence d'un savoir, d'un savoir-faire traditionnel ; - Existence d'une continuité historique entre la population actuelle et les fondateurs du Site ; -Prise en compte du Site dans le répertoire des sites nationaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau de la valeur scientifique et culturelle du site 	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt de spécialistes de la métallurgie du fer vis à vis du site 	

	- Disponibilité d'un chercheur associé à la gestion du site			
Tourisme et mise en valeur	- Site favorable à la pratique du tourisme écologique et culturel ; - Présence d'une communauté active de forgerons ; - Balisage en cours de voies d'accès aux différents attributs du site. - Présence de guides de tourisme	- Faible visibilité du site ; - Absence de signalétiques ; - Faible fréquentation du site ;	- Existence d'autres attraits touristiques dans la zone	
Gestion et Financement	Opérationnalisation en cours du comité local de gestion	Insuffisance de ressources affectées à la protection du Site	Adhésion des parties prenantes à la gestion du Site	
Douroula				
Thème	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Protection et conservation du site	Site classé sur la liste nationale du patrimoine culturel et sur la liste indicative du Burkina Faso ; - Présence de vestiges de fourneaux plus ou moins bien conservés; - Existence de complexes de buttes anthropiques ; - Existence d'une ancienne mine d'extraction du minerai de fer ; - Existence d'un PV de palabre et de concession délivré par la communauté au	Présence du volet métallique pouvant affecter l'authenticité du site.	Adhésion des acteurs locaux à ce projet de reconnaissance internationale du site ; - Adhésion des autorités coutumières et administratives ; - Existence du musée communal de Douroula à proximité du site.	- Activités agricoles menées autour du site ; - Présence d'arbres à côté du fourneau ; - Présence de termites et autres animaux fouisseurs

	département en charge de la culture ;			
Connaissances du site	Recherches archéologiques déjà réalisées sur le Site ; - Prise en compte du Site dans le répertoire des sites nationaux ; - Existence d'un musée présentant les vestiges issus des fouilles sur le Site et dans la zone - Disponibilité d'un chercheur associé à la gestion du site.	- Faible visibilité du Site à l'échelle nationale ; - Faible niveau de transmission des techniques de la métallurgie à la jeunesse.	- Existence de publications scientifiques (documents physiques et numériques) sur le site - Présence des forgerons maîtrisant la métallurgie traditionnelle secondaire ; - Existence d'ateliers de forge traditionnelle fonctionnels ;	Néant
Tourisme et mise en valeur	- Ancienneté du Site (8 ^{ème} siècle avant JC) ; - Promotion du Site par le musée de Douroula.	Faible promotion du Site ; - Absence de signalétique ; - Absence de guides de tourisme sur le site ; - Accès difficile au Site ; - Faible fréquentation du site par des touristes et visiteurs.	- Existence de plusieurs autres sites touristiques exploitables dans un circuit touristique ; - Présence de nombreux autres attraits touristiques et culturels dans la région (Festivals, Concession de chasse, - Existence d'un espace d'hébergement dans la commune de Douroula	Néant
Gestion et Financement	existence du comité local de gestion	- Difficultés de mobilisation de ressources pour la recherche	- Jumelage entre Douroula et Neuchâtel (Suisse) et Besançon (France) prenant en compte la culture	Rareté des financements relatifs au patrimoine culturel local

5.4. DEFIS

5.4.1. Protection et conservation du site

Face aux faiblesses et aux menaces constatées à travers le diagnostic pouvant entraîner la dégradation du bien, sa protection et sa conservation s'avèrent nécessaires. Ces actions se feront à travers notamment des actions de renforcement du système de protection et de conservation à savoir : l'institutionnalisation d'un comité de veille, le renforcement des capacités, le traitement régulier des pathologies du bien.

5.4.2. Connaissance du site

Les insuffisances révélées en matière de connaissance du site nécessitent la prise de mesures urgentes. De ce fait, le développement de la recherche autour du site, le renforcement de la visibilité ainsi que la collecte des données sur les éléments du site constituent des actions à entreprendre en vue de relever le défi sur la connaissance du site.

5.4.3. Tourisme et mise en valeur

Les difficultés liées à la valorisation du site constatées à travers le diagnostic nécessitent le développement d'initiatives en vue de rendre le site plus attractif. Pour ce faire, la mise en évidence du Site dans les projets de valorisation/guidage/aménagement, la formation de guides de tourisme, l'animation d'un portail virtuel et la production d'outils didactiques constituent entre autres des actions à entreprendre pour relever ce défi.

5.4.4. Gestion et Financement

Face aux problèmes de gestion et d'appui technique et financier identifiés, il est nécessaire d'entreprendre des actions pour pallier ces insuffisances. Ainsi, l'opérationnalisation des organes de gestion et la mobilisation de ressources financières et techniques sont des actions à mener pour contribuer à relever ce défi.

6. Fondements du système de gestion

La gestion du patrimoine culturel et naturel au Burkina Faso est régie par des instruments juridiques nationaux et internationaux qui ont énumérés plus haut (§5.1). L'élaboration du présent système de gestion et de conservation des sites de la métallurgie du fer tire en outre son

fondement de différentes directives et documents d'orientation élaborés par des instances internationales ou par les autorités du Burkina Faso.

6.1. Au niveau international

Au niveau international, le Burkina Faso est partie prenante des principales conventions de l'UNESCO relatives à la protection du patrimoine culturel et naturel que sont :

- la Convention de la Haye de 1954 sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé, ratifiée par le Burkina Faso le 18 décembre 1969 pour son premier protocole et le 10 octobre 2003 pour son deuxième protocole;
- la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, ratifiée par le Burkina Faso le 07 avril 1987;
- la Convention 1972 sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, ratifiée par le Burkina Faso le 02 avril 1987;
- la Convention de Rio de Janeiro de 1992 relative à la diversité biologique ;
- la Convention de 2003 portant sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, ratifiée par le Burkina Faso le 21 Juillet 2006 ;
- la Convention de la Haye de 1954 sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé, ratifiée par le Burkina Faso le 18 décembre 1969 pour son premier protocole et le 10 octobre 2003 pour son deuxième protocole;
- la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, ratifiée par le Burkina Faso le 07 avril 1987;
- la Convention 1972 sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, ratifiée par le Burkina Faso le 02 avril 1987;
- la Convention de Rio de Janeiro de 1992 relative à la diversité biologique ;
- la Convention de 2003 portant sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, ratifiée par le Burkina Faso le 21 Juillet 2006 ;

En plus de ces conventions, le Burkina Faso est partie prenante des chartes de Venise (1964) et de Burra (1979) relatives respectivement à la conservation et à la restauration de monuments et des sites et à la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle.

6.2. Niveau national

Le système de gestion tire également ses fondements des référentiels de développement au niveau national et sectoriel que sont :

- Le **Plan National de Développement Economique et Social (PNDES)** qui prend en compte la culture dans son axe 3 intitulé : « *dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois* » ;
- La **Politique Sectorielle, Culture, Tourisme, Sport et Loisirs (PSCTSL)** dont l'axe 2 est relatif à la protection et à la promotion du patrimoine culturel et touristique, de la pratique sportive et des loisirs ;
- La **Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme (SNCT)** dont les axes 2 et 3 sont respectivement relatifs à la « *promotion de la diversité culturelle, la créativité et l'entrepreneuriat dans le domaine de la culture en vue de l'épanouissement social et économique des populations* » ainsi qu'à « *l'amélioration de l'attractivité touristique du Burkina Faso en vue d'accroître la fréquentation de la destination, les retombées économiques et de contribuer au bien-être des populations* »
- Le **Plan Stratégique de Développement du Patrimoine Culturel (PSDPC)** qui découle de la SNCT et de la PSCTSL. Le système de gestion prend en compte les axes stratégiques 1, 2 et 3 du PSDPC à savoir respectivement la « *consolidation de la gouvernance du patrimoine culturel* », « *la conservation et la sauvegarde du patrimoine culturel* » et enfin, « *l'éducation et la formation au patrimoine culturel* ».

7. Vision

La vision globale relative aux cinq sites est formulée comme suit : « **la valeur universelle exceptionnelle des sites de la métallurgie ancienne du fer au Burkina Faso est maintenue et confortée, les savoirs et valeurs liés aux pratiques de la métallurgie ancienne du fer sont transmis aux nouvelles générations et les communautés locales mieux impliquées bénéficient davantage des retombées des sites** ».

Les principaux éléments qui s'attachent à cette vision sont :

- la préservation de la valeur universelle exceptionnelle des sites par la mise en œuvre de mesures et actions de protection et de conservation du bien ;

- l'approfondissement des connaissances sur les sites et pratiques liés à la métallurgie ancienne du fer et la diffusion des résultats de la recherche ;
- la sauvegarde des éléments du patrimoine culturel immatériel liés à la métallurgie traditionnelle du fer;
- la visibilité à l'échelle internationale des sites de métallurgie ancienne du fer

8. Objectifs et plan d'action

L'objectif global 2018-2022 de ce système de gestion est de : **Renforcer les mesures de conservation du patrimoine archéologique associé à la longue histoire du fer au Burkina Faso, sensibiliser le public burkinabè et international à l'importance de ce patrimoine, partager ces ambitions avec d'autres Etats à l'échelle régionale.**

Les impacts attendus sont les suivants :

- les sites de la métallurgie ancienne du fer sont davantage protégés et promus par les pouvoirs publics et les communautés ;
- la protection et la valorisation des sites de la métallurgie ancienne du fer génèrent des retombées économiques et sociales importantes pour les populations.

Pour cela ont été définies des actions correspondant à autant d'objectifs opérationnels spécifiques, l'ensemble s'organisant selon trois axes stratégiques :

AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCEMENT DE LA CONSERVATION ET DE LA PROTECTION DU SITE

Objectif stratégique 1.1: Assurer la conservation et la protection des sites de la métallurgie ancienne du fer

Action1.1.1 : Sécurisation physique des fourneaux du bien

Objectif opérationnel 1.1.1 : Assurer la sécurisation physique des fourneaux du bien

Action1.1.2 : Dynamisation des structures de gestion

Objectif opérationnel 1.1.2 : Soutenir le fonctionnement régulier des structures de gestion

Objectif stratégique 1.2 : Sauvegarder les éléments du patrimoine culturel immatériel liés à la métallurgie traditionnelle du fer

Action 1.2.1 : Collecte et promotion des éléments liés à la métallurgie

Objectif opérationnel 1.2.1 : Organiser la collecte et la promotion des éléments liés à la métallurgie

Action 1.2.2 : Soutien à la transmission des savoirs et savoir-faire

Objectif opérationnel 1.2.2 : Soutenir les initiatives de transmission des savoirs et savoir-faire

AXE STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DES PARTENARIATS

Objectif stratégique 2.1: Renforcer la connaissance des sites de la métallurgie ancienne du fer et diffuser cette connaissance

Action 2.1.1 : Soutien à la recherche scientifique

Objectif opérationnel 2.1.1 : Soutenir la recherche archéologique, historique et sociologique sur les sites de la métallurgie ancienne du fer

Action 2.1.2 : Appui à la vulgarisation des résultats de la recherche

Objectif opérationnel 2.1.2 : Appuyer ou conduire les initiatives de vulgarisation des résultats de la recherche

Objectif stratégique 2.2 : Renforcer la coopération et les partenariats autour des sites de la métallurgie ancienne du fer

Action 2.2.1 : Soutien aux actions de coopération scientifique et technique

Objectif opérationnel 2.2.1 : Soutenir des actions de coopération scientifique et technique

Action 2.2.2 : Appui à la recherche de financements

Objectif opérationnel 2.2.2 : Appuyer ou assurer la recherche de financements

AXE STRATEGIQUE 3 : PROMOTION ET VALORISATION DU BIEN

Objectif stratégique 3.1: Renforcer l'attractivité des sites de la métallurgie ancienne du fer

Action 3.1.1: Soutien aux aménagements

Objectif opérationnel 3.1.1: Soutenir les actions d'aménagement du bien

Action 3.1.2: Soutien aux actions de promotion du site

Objectif opérationnel 3.1.2: Soutenir les actions de promotion du site

TABLEAU : RECAPITULATIF DES AXES, OBJECTIFS STRATEGIQUES, ACTIONS

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	ACTIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LIENS AVEC LES AXES DU PSD PC
Axe stratégique 1 : renforcement de la conservation et de la protection des sites de métallurgie ancienne de fer	Objectif stratégique 1.1: Assurer la conservation et la protection des sites de la métallurgie ancienne du fer	Action1.1.1 : Sécurisation physique et foncière des sites de paléo métallurgie	Objectif opérationnel 1.1.1 : Assurer la sécurisation physique et foncière des sites	Axe 2 : Conservation et la sauvegarde du patrimoine culturel
		Action1.1.2 : Opérationnalisation des organes de gestion	Objectif opérationnel 1.1.2 : Soutenir le fonctionnement régulier des organes de gestion	
	Objectif stratégique 1.2 : Sauvegarder les éléments du patrimoine culturel immatériel liés à la métallurgie traditionnelle du fer	Action1.2.1 : Collecte et promotion des éléments liés à la métallurgie	Objectif opérationnel 1.2.1 : Organiser la collecte et la promotion des éléments liés à la métallurgie	
		Action1.2.2 : Soutien à la transmission des savoirs et savoir-faire	Objectif opérationnel 1.2.2 : Soutenir les initiatives de transmission des savoirs et savoir-faire	
Axe stratégique 2 : développement de la recherche et des partenariats	Objectif stratégique 2.1: Renforcer la connaissance des sites de métallurgie de fer et en diffuser les résultats	Action 2.1.1 : Soutien à la recherche scientifique	Objectif opérationnel 2.1.1 : Soutenir la recherche archéologique, historique et sociologique sur les sites	Axe 1 : Consolidation de la gouvernance du patrimoine culturel
		Action 2.1.2 : Appui à la vulgarisation des résultats de la recherche	Objectif opérationnel 2.1.2 : Appuyer ou conduire les initiatives de vulgarisation des résultats de la recherche	
	Objectif stratégique 2.2 : Renforcer la coopération et les partenariats autour de la métallurgie ancienne du fer	Action 2.2.1 : Soutien aux actions de coopération scientifique et technique	Objectif opérationnel 2.2.1 : Soutenir des actions de coopération scientifique et technique	Axe 3 : Amélioration de l'éducation et de la formation au patrimoine culturel
		Action 2.2.2 : Appui à la recherche de financement	Objectif opérationnel 2.2.2 : Appuyer ou assurer la recherche de financement	
Axe stratégique 3 : renforcement de la promotion et de la valorisation du bien	Objectif stratégique 3.1: Renforcer l'attractivité des sites de métallurgie ancienne de fer	Action 3.1.1: Soutien aux aménagements	Objectif opérationnel 3.1.1: Soutenir les actions d'aménagement des différents sites	Axe 1 : Consolidation de la gouvernance du patrimoine culturel
		Action 3.1.2 : Mise en tourisme des sites	Objectif opérationnel 3.1.2: Assurer la mise en tourisme des sites	
		Action 3.1.3: Soutien aux actions de promotion des sites	Objectif opérationnel 3.1.3: Soutenir les actions de promotion des sites	

9. DISPOSITION DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

La mise en œuvre du système de gestion des sites de la métallurgie ancienne du fer requiert la mobilisation de ressources humaines, matérielles et financières. Cela nécessite la mise en place d'un ensemble de dispositifs de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation à travers l'implication des parties prenantes et l'opérationnalisation des organes et instances de gestion.

9.1. Dispositions de mise en œuvre

9.1.1. Les instruments de mise en œuvre

Les principaux instruments de mise en œuvre sont : le plan d'actions quinquennal, les plans de travail annuels (PTA).

9.1.1.1. Le Plan d'actions quinquennal

Le plan d'actions quinquennal ci-dessous s'appuie sur les orientations et objectifs du système de gestion. Ce système précise les activités nécessaires à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs.

9.1.1.2. Les Plans de travail annuels (PTA)

Les plans de travail annuels, à élaborer par la DSC/PM en collaboration avec le Comité national de gestion et le Comité local de gestion, sont des tranches annuelles du plan d'actions quinquennal. Ils seront élaborés suivant un canevas qui permet d'appréhender les objectifs annuels, les résultats attendus, le chronogramme annuel de mise en œuvre, les indicateurs, les cibles, les montants prévisionnels des activités et les sources de financement.

9.1.2. Les acteurs et leur rôle

Les acteurs de mise en œuvre du système de gestion sont : l'Etat, les collectivités territoriales, la société civile, les communautés et les partenaires techniques et financiers.

9.1.2.1. L'Etat

L'Etat est le garant de la protection et de la promotion du patrimoine culturel national. Il impulse l'élan nécessaire à la bonne exécution des plans de travail annuels du système de gestion des

sites de la métallurgie ancienne du fer. A cet effet, il facilite la mise en œuvre des plans de gestion, la mobilisation des ressources techniques et financières.

Dans ce sens, le Ministère en charge de la culture, en tant que Département chargé de la question du patrimoine culturel assure la coordination, la régulation, le suivi-évaluation de la mise en œuvre du système de gestion. Cette volonté s'est déjà traduite par la création d'une direction centrale, dont la mission première est de gérer les biens inscrits sur les Listes de l'Unesco. L'action quotidienne de cette direction, est de coordonner les actions des communautés locales à travers les comités locaux de gestion. Elle est appuyée dans sa mission par les directions déconcentrées que sont les directions régionales et provinciales.

Le Ministère en charge de la recherche, fournit les compétences techniques nécessaires à la coordination des recherches scientifiques sur le site. A cet effet, il a mis à la disposition de chaque comité local de gestion, un chercheur associé (cf arrêté comité local en annexe 3).

9.1.2.2. Les collectivités territoriales

L'intervention des Régions et des communes abritant les sites visera à renforcer la gouvernance du bien au niveau local. Il s'agira en outre pour ces acteurs de veiller à la prise en compte des actions et mesures favorables à la bonne exécution du système de gestion. Ils assureront la prise en compte des sites qu'ils abritent dans l'élaboration et la mise en œuvre des instruments locaux de développement que sont le Plan Régional de Développement (PRD) et le Plan Communal du Développement (PCD).

9.1.2.3. La société civile

Dans un pays comme le Burkina Faso où les structures traditionnelles du pouvoir restent encore très vivaces à côté de celles de l'Etat, notamment dans les zones rurales où se localisent l'ensemble des sites qui constituent le bien, l'implication de ces structures, notamment au niveau des chefferies villageoises, est absolument essentielle. Dans ce contexte, ces chefferies ont été étroitement associées à la préparation du plan de gestion, notamment au travers de la délimitation des zones-tampons, qui a été laissée à l'appréciation de chaque communauté villageoise concernée.

L'implication de la société civile s'appuie notamment sur l'attachement que porte encore aujourd'hui la population aux traditions des forgerons, qui demeurent très vivantes. Entre autres

associations, on peut notamment s'appuyer sur l'association Passaté qui, à partir de sa base de Kaya (commune sur laquelle se situe le site de Tiwêga) rayonne à l'échelle nationale et au-delà pour valoriser les savoir-faire et le patrimoine matériel et immatériel des forgerons à partir du musée des fourneaux et du festival biennal Wed Bindé (du nom d'une danse traditionnelle des forgerons de l'aire mooré) qui mobilise des artisans issus de toute la région de l'Afrique de l'Ouest.

9.1.2.4. Les communautés riveraines

Les communautés riveraines du bien seront étroitement associées à la conservation, la protection et la valorisation des sites de métallurgie ancienne du fer. Elles participeront activement à la diffusion de connaissances liées à la métallurgie secondaire, à l'accueil des visiteurs, à l'animation culturelle, au guidage et à la vulgarisation/transmission de leurs savoirs et savoir-faire.

9.1.2.5. Les Partenaires techniques et financiers (PTF)

L'apport des PTF est important pour l'appui technique et la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan de gestion. A ce titre, ils participent aux cadres de concertation, accompagnent l'élaboration et la mise en œuvre des activités relatives à la conservation, à la recherche, au renforcement des capacités et aux aménagements.

9.1.2.5.1. Le Réseau des Grand sites de France

Dans le cadre de la conservation des sites de la métallurgie ancienne du fer, le Ministère en charge de la culture a une étroite collaboration avec le Réseau des Grands sites de France. Cette coopération s'est traduite par plusieurs actions. Le pays a pris part à un atelier international de travail sur la gestion et la mise en valeur de sites paléo métallurgiques d'Afrique de l'Ouest du 20 au 24 mai 2013 dans le Grand site du Massif du Canigo (Pyrénées-Orientales, France). Cet atelier international portant sur les sites du fer, organisé à la demande du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme du Burkina Faso a permis à une quinzaine de responsables de sites paléo métallurgiques et experts venus d'Afrique de l'Ouest et d'Europe, de confronter leurs expériences et de bénéficier du regard de leurs pairs.

Dans cette même logique, les mêmes partenaires se sont à nouveau rencontrés à Kaya du 24 au 29 novembre 2014 sur la même problématique. Les participants ont pu échanger directement

avec les habitants de Yamané et de Tiwèga autour du thème de la gestion participative. Au cours dudit atelier, les bases et les conditions de mise en œuvre d'une exposition internationale itinérante sur la paléo métallurgie ont été examinées. Cette exposition sur « l'âge du fer africain » intervenue à Bibracte en 2016, au Burkina Faso en 2017 et continuera dans les pays de la sous-région (Côte d'Ivoire, Togo, etc.).

En avril 2017, le Réseau des Grands Sites a organisé une formation de renforcement de capacité à laquelle deux nouveaux gestionnaires de patrimoine culturel du Burkina Faso ont pris part. Cette gestion s'inscrivait en droite ligne avec la problématique de la conservation des biens bâtis.

9.1.2.5.2. *L'EPCC BIBRACTE*

Un partenariat étroit a été établi avec le Centre archéologique européen de Bibracte, membre du Réseau des Grands Sites de France, pour la visibilité des biens de la métallurgie. C'est ainsi qu'en plus de produire à ses frais l'exposition mentionnée ci-dessus, ce Centre a appuyé le Burkina Faso dans la réalisation d'un site internet destiné à la promotion de l'ensemble des sites classés du Burkina Faso (www.burkinafaso.patrimoinemondial.com). Il accompagne également l'association Passaté, basée à Kaya, dans ses actions de promotion du patrimoine du fer et des forgerons. Pour la conservation des biens de la métallurgie, le Centre accompagne le Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme dans la gestion des pathologies des biens de la série. A ce titre, un protocole expérimental pour la stabilisation des fourneaux a été élaboré par le restaurateur de Bibracte et testé en 2018 sur un des fourneaux de Tiwèga.



9.1.2.5.3. *Le Département de Géosciences de l'Université de Fribourg*

Dans la continuité du projet « *Origine et développement de la métallurgie en Afrique de l'Ouest* » qui s'est traduit par un important programme de recherche sur le terrain, notamment sur le site de Korsimoro, un partenariat existe entre le Département de Géosciences de l'Université de Fribourg et le Laboratoire d'Archéologie de l'Université Ouaga 1 Pr Joseph KIZERBO. Ce partenaire qui en plus d'avoir aidé l'Etat-partie du Burkina Faso à élaborer la proposition d'inscription des sites de la métallurgie du fer sur la Liste du patrimoine mondial se poursuivra dans la documentation des sites de la métallurgie ancienne du fer.

9.1.2.5.4. *La coopération sous-régionale*

Pour une meilleure synergie des actions de valorisation du patrimoine métallurgique, un atelier a été organisé à Bassar au Togo. L'atelier qui s'est tenu du 16 au 19 décembre 2017 a rassemblé des gestionnaires de patrimoine, des chercheurs, des organisations de la société civile, des administrateurs et des partenaires techniques et financiers. La déclaration finale de cet atelier a permis aux pays présents d'exprimer collégalement leur soutien à la démarche entreprise par l'UNESCO pour inscrire des sites archéologiques en relation avec l'histoire de la métallurgie du fer sur la liste du patrimoine mondial. Elle a également recommandé à ces mêmes pays d'inscrire au plus vite sur leur liste indicative nationale des sites qui pourraient à terme venir enrichir le bien en série constitué au Burkina Faso.

9.1.2.5.5. *Les jumelages*

Au niveau décentralisé, des jumelages entre les communes de Douroula, de Kaya et des communes françaises ont permis la mise en œuvre d'actions pour la conservation et la promotion des biens de la métallurgie du fer. La commune de Châtellerauld a financé des signalétiques pour indiquer le site de Tiwêga tandis que dans le cadre de la coopération entre Douroula et Besançon, la commune de Douroula a été dotée d'un musée ethnographique où sont exposés les éléments du plus vieux fourneau connu du Burkina Faso. La mise en œuvre du plan d'action du système se fera de concert avec ces différents acteurs

Planche photo 10: vue de la signalétique du site de Tiwêga



Photo 18: l'équipe franco-burkinabé construisant le musée



9.1.2.6. *Les organes de gestion du bien*

Le présent système de gestion repose sur une coordination nationale des interventions des parties prenantes sur le Bien. Ces parties prenantes sont représentées par deux principaux organes que sont : le comité local de gestion et le Comité national de gestion.

9.1.2.6.1. Le comité local

Le système de gestion est ainsi piloté au niveau local par un Comité local de gestion. Ce Comité a pour mission, la gestion régulière du site. A ce titre, il est chargé de :

- veiller aux travaux d'entretien et de nettoyage du site ;
- assurer la protection du site contre les activités anthropiques et animalières ;
- associer les communautés vivant sur et aux alentours du site dans le processus de développement durable du site ;
- organiser les visites du site ;
- assurer la gestion des droits d'entrées et autres services offerts sur le site et des dons au profit du site.

9.1.2.6.2. Le comité national de gestion,

A l'image d'un conseil d'administration exerce une autorité et un contrôle sur l'ensemble des questions relatives aux sites (la connaissance des sites, conservation, valorisation, etc.). Se réunissant une fois par an, le Comité national de gestion est chargé de :

- concevoir des programmes de recherche visant à améliorer et à diffuser les connaissances sur les sites de la métallurgie ancienne du fer au Burkina Faso;
- examiner et superviser des travaux de recherche, de conservation et de mise en valeur des sites de métallurgie ancienne de fer au Burkina Faso ;
- servir de contact avec le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO pour tous grands travaux d'aménagement sur les sites.

Le comité scientifique des Ruines de Loropéni, organe d'appui conseil pour la gestion des Ruines de Loropéni, assurera la fonction du comité national de gestion des sites de la métallurgie ancienne du fer. Il s'agit d'une disposition transitoire, en attendant la mutation du conseil scientifique des Ruines de Loropéni en Comité national de gestion des biens inscrits. Pour mémoire, le comité scientifique des Ruines de Loropéni est composé :

- **Au titre du Ministère en charge de la Culture et du Tourisme**
- - du Secrétaire Général ;

- du Directeur Général du Patrimoine Culture ;
- -du Directeur Général de la Valorisation et de l'Aménagement Touristique ;
- -du Directeur Général de l'Office National du Tourisme Burkinabè ;
- du Directeur des sites classés/Patrimoine mondial.

Au titre du monde de la recherche et domaine connexe

- -un architecte ;
- -un anthropologue ;
- -un archéologue ;
- -un botaniste ;
- -un historien ;
- -un sociologue ;
- -un géographe.

Cf annexe 3

9.2. Disposition de suivi-évaluation

9.2.1. Le mécanisme de suivi et d'évaluation

Le suivi-évaluation se fera à travers une collecte périodique et une analyse des données relatives au plan de gestion du Site. Il permettra de mesurer le niveau de réalisation des activités, des résultats et des effets du plan de gestion.

Il repose sur la collecte et l'analyse des données par les structures déconcentrées du ministère sous la coordination et la supervision de la DGESS et de la DSC/PM.

9.2.2. Les outils de suivi et d'évaluation

Des outils de suivi et d'évaluation seront élaborés sur la base du cadre logique et des Plans de Travail Annuels du plan de gestion. Des rapports semestriels et annuels seront fournis au comité local de gestion par les structures déconcentrées et la DSC/PM, dans le cadre du suivi du plan d'actions. Les rapports de session du comité local de gestion font également office de rapport de suivi et d'évaluation semestriels du plan de gestion.

La production de rapports d'évaluation du plan de gestion interviendra à mi-parcours en année n+3 (2020) et au terme de la mise en œuvre en année n+5 (2022).

9.3. MÉCANISME DE FINANCEMENT

Le mécanisme de financement prend en compte les acteurs et le plan de financement. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion, les sources potentielles de financement identifiées sont : l'Etat, les collectivités territoriales, les communautés, les PTF, les Organisations de la Société Civile culturelle (OSC).

9.3.1. *L'Etat*

L'Etat est la principale source de financement de la mise en œuvre du plan de gestion. Il s'investira dans la conservation et la protection du Site. Il facilitera par ailleurs dans le développement d'actions de coopération en faveur de la préservation et la valorisation du Site. A cet effet, il œuvrera à la mobilisation des ressources financières auprès de ses partenaires.

9.3.2. *Les collectivités territoriales*

Au Burkina Faso, les collectivités territoriales sont co-gestionnaires avec l'Etat de la culture, depuis l'opérationnalisation du transfert des compétences et des ressources. Dans le cadre de la mise en œuvre du système de gestion des sites de la métallurgie du fer, les Régions et les Communes qui abritent des sites, doivent contribuer à la conservation, à l'aménagement du Site, au renforcement des capacités des acteurs locaux, à la promotion et à l'animation culturelle.

9.3.3. *Les Partenaires techniques et financiers (PTF)*

Les Partenaires Techniques et Financiers constituent une source de financement importante pour la gestion du patrimoine culturel. La contribution des partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux portera sur la recherche scientifique, la conservation des sites, le renforcement des capacités et des connaissances sur le Bien, les aménagements.

9.3.4. *Les communautés*

L'intervention des communautés riveraines du Bien doit prioritairement porter sur la protection des sites. Par ailleurs, elles contribueront à l'entretien des sites, à la collecte des données, à la documentation, à la valorisation et à la diffusion de leurs savoirs et savoir-faire liés à la métallurgie du fer.

9.3.5. *Les institutions de recherche et d'enseignement supérieur*

Les institutions de recherche et d'enseignement supérieur apporteront un appui technique à la protection et à la recherche. Elles s'investiront également à la mobilisation des chercheurs, à l'organisation des campagnes de recherche, à la publication des résultats des travaux ainsi qu'à l'organisation de colloques et symposiums.

9.4. Les plans de financement et d'action

Les plans d'actions et de financement ont été élaboré pour chaque site de la série.

Tableau 1: Plan de financement synthèse

OJECTIFS STRATEGIQUES	2018 (en millier de FCFA)	2019 (en millier de FCFA)	2020 (en millier de FCFA)	2021 (en millier de FCFA)	2022 (en millier de FCFA)	TOTAL (en millier de FCFA)
Objectif stratégique 1.1: assurer la conservation et la protection des sites de la métallurgie ancienne du fer	44 275	87 500	82 500	39 000	20 000	271 275
Objectif stratégique 1.2 : sauvegarder les éléments du patrimoine culturel immatériel lies a la métallurgie traditionnelle du fer	0	37 500	98 500	17 500	26 000	179 500
Objectif stratégique 2.1: renforcer les connaissances des sites de la métallurgie ancienne du fer et en diffuser les résultats	2 000	1 000	112 000	47 000	60 000	222 000
Objectif stratégique 2.2 : renforcer la coopération et les partenariats autour de la métallurgie ancienne du fer	0	12 500	33 000	23 000	10 000	78 500
Objectif stratégique 3.1: renforcer l'attractivité des sites de la métallurgie ancienne du fer	0	12 500	126 000	139 000	85 000	362 500
Total	46 275	151 000	452 000	265 500	201 000	1 113 775
Financement acquis (Etat)	28 220	94 950	275 650	149 000	102 000	649 820
Financement a recherche	18 055	56 050	176 350	116 500	99 000	463 955

9.4.1. Le Site de Bekuy

9.4.1.1. Le Plan de financement

Tableau 2: Le Plan de financement des actions du site de Bekuy

OBJECTIFS STRATEGIQUES	2018 (en millier de FCFA)	2019 (en millier de FCFA)	2020 (en millier de FCFA)	2021 (en millier de FCFA)	2022 (en millier de FCFA)	TOTAL (en millier de FCFA)
Objectif stratégique 1.1: Assurer la conservation et la protection du site de la métallurgie ancienne du fer de Békuy	500	9 500	8 500	9 000	6 000	33 500
Objectif stratégique 1.2 : Sauvegarder les éléments du patrimoine culturel immatériel liés à la métallurgie traditionnelle du fer	0	7 500	17 500	3 500	5 000	33 500
Objectif stratégique 2.1: Renforcer les connaissances du site de Békuy et en diffuser les résultats	500	200	35 200	10 000	15 000	60 900
Objectif stratégique 2.2 : Renforcer la coopération et les partenariats autour de la métallurgie ancienne du fer de Békuy	0	3 000	9 000	7 000	2 000	21 000
Objectif stratégique 3.1: Renforcer l'attractivité du site de Békuy	0	2 500	10 000	9 000	1 000	22 500
TOTAL	1 000	22 700	80 200	38 500	29 000	171 400
ETAT ET COLLECTIVITES	1000	12 000	50 000	15 000	15 000	93 000
FINANCEMENT A RECHERCHER		10 700	30 200	23 500	14 000	78400

9.4.1.2. Le Plan d'action

Tableau 3 plan d'action site de Bekuy

OBJECTIF STRATEGIQUE 1.1: ASSURER LA CONSERVATION ET LA PROTECTION DU SITE DE LA METALLURGIE ANCIENNE DU FER DE BEKUY :																
Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Cibles (2018-2022)	Programmation physique (Cibles)					Programmation financière (en millier de FCFA)					Coût total (en millier de FCFA)
						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	
Action 1.1.1. Sécurisation physique des fourneaux du Site								2020	2021							
Assurer la sécurisation physique du site	Mesures de protection physique	Nombre de mesures prises	DSC/PM	Comité local	02			01	01				500	1 500		2 000
Assurer la restauration des fourneaux et autres vestiges	fourneaux et autres vestiges restaurés	Nombre d'opérations de restauration des fourneaux et autres vestiges	Universités	DSC/PM	02			01		01			2 500		2 500	5 000
Assurer le nettoyage régulier du site	Site régulièrement nettoyé	Fréquence de nettoyage du site	Comité local	Unité de gestion de Maro	08		02	02	02	02		500	500	500	500	2000
Assurer le monitoring du site	Monitoring du site assuré	Périodicité du suivi	DSC/PM		08		02	02	02	02		1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
Action 1. 1. 2. Dynamisation des structures de gestion								2020	2021							
Mettre en place le comité local de gestion	Comité local de gestion officiellement installé	Actes juridiques de création	DSC/PM	PREFECTURE	02		02					500	2 000			2 500

Organiser les sessions du comité local de gestion	Sessions du comité local de gestion tenues	Nombre de sessions tenues	Président du comité local	DSC/PM	08			02	02	02	02		2 000	2 000	2 000	2 000	8 000
Organiser des sessions de formation au profit des parties prenantes en matière de gestion durable du site	Parties prenantes formées	Nombre de participants	DSC/PM		25			25					4 000		4 000		8 000
Organiser des sessions de formation au profit du personnel de l'unité de gestion en matière de gestion du patrimoine culturel	Personnel de l'unité de gestion formé	Nombre de bénéficiaires	DSC/PM	Comité local de gestion	10				10					2 000			2000
OBJECTIF STRATEGIQUE 1.2 : SAUVEGARDER LES ELEMENTS DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL LIES A LA METALLURGIE TRADITIONNELLE DU FER																	
Action 1.2.1 :																	
Collecte et promotion des éléments liés à la métallurgie																	
Organiser un inventaire des éléments de la tradition sur la métallurgie ancienne du fer	Les éléments de la tradition sur la métallurgie ancienne du fer inventoriés	Nombre d'éléments inventoriés	DGPC	DRCAT DPCAT DSC/PM	10				10					5 000	3 000		8 000
Soutenir les initiatives de promotion des éléments liés à la métallurgie ancienne du fer	Les éléments de la métallurgie ancienne du fer promus	Nombre d'initiatives soutenues	DSC/PM	Comité local	05			01	01		02		500	500	500	1000	2 500
Action 1.2.2 :																	
Soutien à la transmission des savoirs et savoir-faire																	

Identification et renforcement des capacités des détenteurs de savoir endogènes en matière de pédagogie de transmission des savoirs	détenteurs de savoir endogènes formés	Nombre de bénéficiaires des formations	DSC/PM	Comité local	15			15				1 000	3 000			4 000
Soutenir l'organisation d'ateliers de transmission des savoirs endogènes au profit des jeunes	Jeunes ayant bénéficié des actions de transmission de savoirs endogènes	Nombre de jeunes bénéficiaires	Comité local	DSC/PM	50			20		30			3 000		4 000	7 000
Soutenir l'élaboration d'outils didactiques	Outils didactiques élaborés	Nombre d'outils élaborés	DGFR	Détenteurs	02		01	01				6 000	6 000			12 000
OBJECTIF STRATEGIQUE 2.1: RENFORCER LES CONNAISSANCES DU SITE DE BEKUY ET EN DIFFUSER LES RESULTATS																
Action 2.1.1 :								2020	2021							
Soutien à la recherche scientifique						2018	2019			2022	2018	2019	2020	2021	2022	14 000
Appuyer la recherche archéologique, historique, environnementale, sociologique, sur la métallurgie ancienne du fer	Les recherches réalisées	Nombre de projets de recherche appuyés	DSC/PM	Universités	03			01	01	01	500		5 000	5 000	5 000	20 000
Documenter les vestiges issus des fouilles archéologiques du site de Békuy	Vestiges documentés	Registres	Universités	DSC/PM	3	1	1	1	1	1	1000	1500	2500	2000	2500	10 000
Appuyer le projet de création du musée à Békuy	Musée créé et fonctionnel	Existence d'une collection	Commune	DGPC	01			01					20 000			20 000
Action 2.1.2 : Appui à la vulgarisation des résultats de la recherche								2020	2021							
						2018	2019			2022	2018	2019	2020	2021	2022	15 400

Répertorier et collecter les résultats des travaux de recherche sur le site	Documents de recherche sur le site centralisés	Nombre d'études collectées	DSC/PM	DGPC, Universités	10	05	05				200	200			400
Appuyer la publication des résultats de la recherche	Résultats de la recherche publiés	Nombre de publications	Universités et institutions de recherche	DSC/PM DGLLP	03		01	01	01			5 000	5 000	5 000	15 000
OBJECTIF STRATEGIQUE 2.2 : RENFORCER LA COOPERATION ET LES PARTENARIATS AUTOUR DE LA METALLURGIE ANCIENNE DU FER DE BEKUY															
Action 2.2.1 : Soutien aux actions de coopération scientifique et technique								2020	2021						
						2018	2019			2022	2018	2019	2020	2021	2022
Etablir des relations de partenariat avec l'Office National des Aires Protégées (OFINAP)	Accord de partenariat établi	Existence de l'acte juridique	DSC/PM	DCAJ Comité local	01	01					1 000				1 000
Identifier et mobiliser d'autres partenaires techniques	Partenaires techniques mobilisés	Nombre de partenaires techniques	DSC/PM	Comité local OFINAP	03	01	02				1 000	2 000			3 000
Mettre en œuvre des projets de recherche grâce à la coopération scientifique et technique	Projets de recherche mis en œuvre	Nombre de projets de recherche	Universités	DSC/PM	02		01	01				5 000	5 000		10 000
Action 2.2.2 : Appui à la recherche de financement								2020	2021						
						2018	2019			2022	2018	2019	2020	2021	2022
Elaborer des projets pour la recherche de financement	Projets soumis	Nombre de projets	DSC/PM	Comité local	04	01	01	01	01		1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
Appuyer les parties prenantes pour la recherche de financement	Projets de parties prenantes soutenus	Nombre de projets soutenus	DSC/PM	Comité local	03		01	01	01			1 000	1 000	1 000	3 000
OBJECTIF STRATEGIQUE 3.1: RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU SITE DE BEKUY															
Action 3.1.1: Soutien aux aménagements								2020	2021						
						2018	2019			2022	2018	2019	2020	2021	2022

Soutenir les aménagements facilitant la visite du site de Békuy	Aménagements réalisés	Taux d'exécution des aménagements du site prévus dans le plan d'aménagement de la forêt de Maro	OFINAP	DSC/PM	00		01						5 000	5 000			10 000
Action 3.1.3 : Soutien aux actions de promotion du site								2020	2021								
										2022	2018	2019	2020	2021	2022		9 500
Confectionner des supports de communication relatifs au site	Supports de communication confectionnés	Nombre de supports	DSC/PM	DSC/PM	3		01	02				1 000	3 000				4 000
Soutenir les opérations de démonstration sur le processus de réduction du minerai du fer.	opérations de démonstration réalisées	Nombre d'opérations	DSC/PM	Comité	02		01		01			1 500		2 000			3 500
Organiser des expositions sur les vestiges du site	Expositions réalisées	Nombre d'expositions réalisées	DSC/PM	Musées	02				01	01					1 000	1 000	2 000
Former des membres des communautés techniques d'accueil, de guidage, d'animation culturelle	Membres des communautés formés	Nombre de bénéficiaires	DG ONTB	DSC/PM	15			15					2 000	1 000			3 000
TOTAL GENERAL					171 400												

9.4.2. Le Site de Douroula

9.4.2.1. Le Plan de financement des actions

Tableau 4: Le Plan de financement des actions du site de Douroula

Ojectifs strategiques	2018 (en millier de fcfa)	2019 (en millier de fcfa)	2020 (en millier de fcfa)	2021 (en millier de fcfa)	2022 (en millier de fcfa)	Total (en millier de fcfa)
Objectif stratégique 1.1: assurer la conservation et la protection du site de la métallurgie ancienne du fer de Douroula	8855	20 000	19 000	8 000	4 000	59855
Objectif stratégique 1.2 : sauvegarder les éléments du patrimoine culturel immatériel lies a la métallurgie traditionnelle du fer	00	7 500	19 500	3 500	5 000	35 500
Objectif stratégique 2.1: renforcer les connaissances du site de Douroula et en diffuser les résultats	200	200	16 200	13 000	15 000	44600
Objectif stratégique 2.2 : renforcer la coopération et les partenariats autour de la métallurgie ancienne du fer de Douroula	00	2 000	6 000	4 000	2 000	14000
Objectif stratégique 3.1: renforcer l'attractivité du site de Douroula	00	2 500	29 000	33 000	21 000	85 500
Total	9055	32 200	89 700	61500	47 000	239 455
Financement acquis (etat)	9055	20 000	54 700	36500	22 000	142 255
Financement a recherche	00	12 200	35 000	25 000	25 000	97 200

9.4.2.2. Le Plan d'action

Tableau 5: le plan d'action du site de Douroula

OBJECTIF STRATEGIQUE 1.1: ASSURER LA CONSERVATION ET LA PROTECTION DU SITE DE LA METALLURGIE ANCIENNE DU FER DE DOUROULA : 59																
855																
Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Cibles (2018-2022)	Programmation physique (Cibles)					Programmation financière (en millier de FCFA)					Coût total (en millier de FCFA)
						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	
Action 1.1.1. Sécurisation physique et foncière																33 600
Assurer la sécurisation physique du site	Site protégé physiquement	Existence d'une protection physique	DSC/PM	Comité local	01			01					5 000			5 000
Assurer le bornage du site	Titre foncier délivré	Existence de l'acte juridique	DGVAT	DSC/PM	01			01				10 000	10 000			20 000
Assurer le nettoyage régulier du site	Site régulièrement nettoyé	Fréquence de nettoyage du site	Comité local		08		02	02	02	02		1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
Assurer le monitoring du site	Monitoring du site assuré	Périodicité du suivi	DSC/PM		08		02	02	02	02		1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
Organiser une rencontre de sensibilisation des parties prenantes à la protection du site	Partie prenantes sensibilisées à la protection	Nombre de parties prenantes sensibilisées	DSC/PM	Comité local	01	01						600				600
Action 1.1.2. Opérationnalisation de l'organe de gestion																26 255
Mettre en place le comité local de gestion	Comité local de gestion officiellement installé	Actes juridiques de création	DSC/PM	PREFECTURE	02		02					2 000				2 000
Organiser les sessions du comité local de gestion	Sessions du comité local de gestion tenues	Nombre de sessions tenues	Président du comité local	DSC/PM	08		02	02	02	02		2 000	2 000	2 000	2 000	8 000

Organiser des sessions de formation au profit des parties prenantes en matière de gestion durable du site	Parties prenantes formées	Nombre de participants	DSC/PM		02		01		01			4 000		4 000	8 000
Valider le Plan de gestion	Plan de gestion validé	Nombre de participants	DSC/PM	Partie prenantes	01	01					600				600
Elaborer le Système de gestion	Système de gestion élaboré	Nombre de participants	DSC/PM	Partie prenantes	01	01					7000				7000
Réaliser une rencontre professionnelle de partage d'expériences en matière d'élaboration et de mise en œuvre des Plans de gestion des sites sur financement de Bibracte EPPC	Rencontre professionnelle de partage d'expériences sur les Plans de gestion réalisée	Nombre de professionnels participants	DSC/PM	BIBRACTE EPPC	01	01					655				655

OBJECTIF STRATEGIQUE 1.2 : SAUVEGARDER LES ELEMENTS DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL LIES A LA METALLURGIE TRADITIONNELLE DU FER : 35 500

Action 1.2.1 : Collecte et promotion des éléments liés à la métallurgie							2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	12 500
Organiser un inventaire des éléments de la tradition sur la métallurgie ancienne du fer	éléments de la tradition sur la métallurgie ancienne du fer inventoriés	Nombre d'éléments inventoriés	DGPC	DSC/PM	20				20					7 000	3 000		10 000
Soutenir les initiatives de promotion des éléments liés à la métallurgie ancienne du fer	Les éléments de la métallurgie ancienne du fer promus	Nombre d'initiatives soutenues	DSC/PM	Comité local	05		01	01	01	02		500	500	500	1000		2 500
Action 1.2.2 : Soutien à la transmission des savoirs et savoir-faire							2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	23 000

Identification et renforcement des capacités des détenteurs de savoir endogènes en matière de pédagogie de transmission des savoirs	détenteurs de savoir endogènes formés	Nombre de bénéficiaires	DSC/PM	Comité local	15			15				1 000	3 000			4 000	
Soutenir l'organisation d'ateliers de transmission des savoirs endogènes au profit des jeunes	Jeunes ayant bénéficié des actions de transmission de savoirs endogènes	Nombre de jeunes bénéficiaires	Comité local	DSC/PM	50			20		30			3 000		4 000	7 000	
Soutenir l'élaboration d'outils didactiques	Outils didactiques élaborés	Nombre d'outils élaborés	DGFR	Détenteurs	02		01	01				6 000	6 000			12 000	
OBJECTIF STRATEGIQUE 2.1: RENFORCER LES CONNAISSANCES DU SITE DE DOUROULA ET EN DIFFUSER LES RESULTATS : 44 600																	
Action 2.1.1 : Soutien à la recherche							2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	14200
Appuyer la recherche archéologique, historique, environnementale, sociologique, sur la métallurgie ancienne du fer	Les recherches réalisées	Nombre de projets de recherche appuyés	DSC/PM	Universités	03				01	01	01			3 000	3 000	3 000	9 000
Documenter les vestiges issus des fouilles archéologiques du site de Douroula	Vestiges documentés	Nombre de vestiges documentés	Universités	DSC/PM	ND		100	500	100					3 000		2 000	5 000
Documentation iconographique					01	01						200					200
Action 2.1.2 : Appui à la vulgarisation des résultats de la recherche							2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	30 400
Répertorier et collecter les recherches sur le site	Recherches sur le site centralisé	Nombre d'études collectées	DSC/PM	DGPC, Universités	10		05	05					200	200			400

Appuyer la publication des résultats de la recherche	Résultats de la recherche publiés	Nombre de publications	Universités et institutions de recherche	DSC/PM	03			01	01	01			5 000	5 000	5 000	15 000
Assurer la dynamisation des activités du musée communal de Douroula	Expositions temporaires réalisées	Nombre d'expositions réalisées	Commune	DGPC DSC/PM Comité local de gestion	03			01	01	01			5 000	5 000	5 000	15 000
OBJECTIF STRATEGIQUE 2.2 : RENFORCER LA COOPERATION ET LES PARTENARIATS AUTOUR DE LA METALLURGIE ANCIENNE DU FER DE DOUROULA : 14 000																
Action 2.2.1 : Soutien aux actions de coopération scientifique et technique						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	7 000
Identifier et mobiliser des partenaires techniques	Partenaires techniques mobilisés	Nombre de partenaires techniques	DSC/PM	Comité local	03		01	02				1 000	2 000			3 000
Mettre en œuvre des projets de recherche grâce à la coopération scientifique et technique	Projets de recherche mis en œuvre	Nombre de projets de recherche	Universités	DSC/PM	02			01	01				2 000	2 000		4 000
Action 2.2.2 : Appui à la recherche de financement						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	7 000
Elaborer des projets pour la recherche de financement	Projets soumis	Nombre de projets	DSC/PM	Comité local	04		01	01	01	01		1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
Appuyer les parties prenantes pour la recherche de financement	Projets de parties prenantes soutenus	Nombre de projets soutenus	DSC/PM	Comité local	03			01	01	01			1 000	1 000	1 000	3 000
OBJECTIF STRATEGIQUE 3.1: RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU SITE DE DOUROULA : 85 500																

Action 3.1.1: Soutien aux aménagements						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	70 000
Elaborer un plan d'aménagement du site	Plan d'aménagement élaboré	Existence du plan	DGVAT	DSC/PM	01			01					20 000			20 000
Réaliser et/ou soutenir les aménagements facilitant la visite du site de Douroula	Aménagements réalisés	Taux d'exécution du plan d'aménagement	DGVAT	DSC/PM	80%				40 %	40%				30 000	20 000	50 000
Action 3.1.2 : Mise en tourisme du site						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	6 000
Former des membres des communautés aux techniques d'accueil, de guidage, d'animation culturelle	Membres des communautés formés	Nombre de bénéficiaires	DG ONTB	DSC/PM	15			15					2 000	1 000		3 000
Susciter la création de circuits touristiques intégrant le site	Circuits touristiques intégrant le site créés	Nombre d'agences de voyage intégrant Douroula dans leur circuit	DG ONTB	DSC/PM	02			02					3 000			3 000
Action 3.1.3 : Soutien aux actions de promotion du site						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	9 500
Confectionner des supports de communication relatifs au site	Supports de communication confectionnés	Nombre de supports	DCPM	DSC/PM	3		01	02				1 000	3 000			4 000
Soutenir les opérations de démonstration sur le processus de réduction du minerai du fer.	opérations de démonstration réalisées	Nombre d'opérations	DSC/PM	Comité	02		01		01			1 500		2 000		3 500
Organiser des expositions sur les vestiges du site	Expositions réalisées	Nombre d'expositions réalisées	DSC/PM	Musées	02			01		01			1 000		1 000	2 000
TOTAL GENERAL															239 455	

9.4.3. Le Site de Kindibo Kindibo

9.4.3.1. Le Plan de financement des actions

Tableau 6: Le Plan de financement des actions du site de Kindibo

Ojectifs stratégiques	2018 (en millier de fcfa)	2019 (en millier de fcfa)	2020 (en millier de fcfa)	2021 (en millier de fcfa)	2022 (en millier de fcfa)	Total (en millier de fcfa)
Objectif stratégique 1.1: assurer la conservation et la protection du site de la métallurgie ancienne du fer de kindibo	8 855	19 500	18 500	7 500	3 500	57 855
Objectif stratégique 1.2 : sauvegarder les éléments du patrimoine culturel immateriel lies a la métallurgie traditionnelle du fer	0	7 500	18 500	3 500	4 000	33 500
Objectif stratégique 2.1: renforcer les connaissances du site de kindibo et en diffuser les resultats	700	200	31 200	8 000	10 000	50 100
Objectif stratégique 2.2 : renforcer la cooperation et les partenariats autour de la métallurgie ancienne du fer de kindibo	0	2 000	6 000	4 000	2 000	14 000
Objectif stratégique 3.1: renforcer l'attractivite du site de kindibo	0	2 500	29 000	33 000	21 000	85 500
Total	9 555	31 700	103 200	56 000	40 500	240 955
Etat/collectivites territoriales	5 555	20 000	70 000	30 000	20 500	140 955
Financement a recherche	4 000	11 700	33 200	26 000	20 000	1000

9.4.3.2. Le Plan d'action

Tableau 7: le Plan d'action du site de Kindibo

OBJECTIF STRATEGIQUE 1.1: ASSURER LA CONSERVATION ET LA PROTECTION DU SITE DE LA METALLURGIE ANCIENNE DU FER DE KINDIBO																
Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Cibles (2018-2022)	Programmation physique (Cibles)					Programmation financière (en millier de FCFA)					Coût total (en millier de FCFA)
						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	
Action 1.1.1. Sécurisation physique et foncière du Site						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	31 600
Assurer la sécurisation physique du site	Site protégé physiquement	Existence d'une protection physique	DSC/PM	Comité local	01			01					5 000			5 000
Assurer le bornage du site	Titre foncier délivré	Existence de l'acte juridique	DGVAT	DSC/PM	01			01				10 000	10 000			20 000
Assurer le nettoyage régulier du site	Site régulièrement nettoyé	Fréquence de nettoyage du site	Comité local	DSC/PM	08		02	02	02	02		500	500	500	500	2000
Assurer le monitoring du site	Monitoring du site assuré	Périodicité du suivi	DSC/PM		08		02	02	02	02		1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
Organiser une rencontre de sensibilisation des parties prenantes à la protection du site	Partie prenantes sensibilisées à la protection	Nombre de parties prenantes sensibilisées	DSC/PM	Comité local	01	01					600					600
Action 1. 1. 2. Opérationnalisation de l'organe de gestion						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	26 255
Mettre en place le comité local de gestion	Comité local de gestion officiellement installé	Actes juridiques de création	DSC/PM	PREFECTURE	02		02					2 000				2 000
Organiser les sessions du comité local de gestion	Sessions du comité local de gestion tenues	Nombre de sessions tenues	Président du comité local	DSC/PM	08		02	02	02	02		2 000	2 000	2 000	2 000	8 000

Organiser des sessions de formation au profit des parties prenantes en matière de gestion durable du site	Parties prenantes formées	Nombre de participants	DSC/PM		25		25					4 000		4 000		8 000
Valider le Plan de gestion	Plan de gestion validé	Nombre de participants	DSC/PM	Partie prenantes	01	01					600					600
Elaborer le Système de gestion	Système de gestion élaboré	Nombre de participants	DSC/PM	Partie prenantes	01	01					7000					7000
Réaliser une rencontre professionnelle de partage d'expériences en matière d'élaboration et de mise en œuvre des Plans de gestion des sites sur financement de Bibracte EPPC	Rencontre professionnelle de partage d'expériences sur les Plans de gestion réalisés	Nombre de professionnels participants	DSC/PM	BIBRACTE EPPC	01	01					655					655
OBJECTIF STRATEGIQUE 1.2 : SAUVEGARDER LES ELEMENTS DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL LIES A LA METALLURGIE TRADITIONNELLE DU FER 33 500																
Action1.2.1 : Collecte et promotion des éléments liés à la métallurgie																
Organiser un inventaire des éléments de la tradition sur la métallurgie ancienne du fer	éléments de la tradition sur la métallurgie ancienne du fer inventoriés	Nombre d'éléments inventoriés	DGPC	DSC/PM	20			20					7 000	3 000		10 000
Soutenir les initiatives de promotion des éléments liés à la métallurgie ancienne du fer	Les éléments de la métallurgie ancienne du fer promus	Nombre d'initiatives soutenues	DSC/PM	Comité local	05		01	01	01	02		500	500	500	1000	2 500
Action1.2.2 : Soutien à la transmission des savoirs et savoir-faire																
Identification et renforcement des capacités des détenteurs de savoir endogènes en matière de pédagogie de transmission des savoirs	Détenteurs de savoir endogènes formés	Nombre de bénéficiaires	DSC/PM	Comité local	15			15				1 000	3 000			4 000

Soutenir l'organisation d'ateliers de transmission des savoirs endogènes au profit des jeunes	Jeunes ayant bénéficié des actions de transmission de savoirs endogènes	Nombre de jeunes bénéficiaires	Comité local	DSC/PM	30			15		15			2 000		3 000	5 000
Soutenir l'élaboration d'outils didactiques	Outils didactiques élaborés	Nombre d'outils élaborés	DGFR	Détenteurs	02		01	01				6 000	6 000			12 000
OBJECTIF STRATEGIQUE 2.1: RENFORCER LES CONNAISSANCES DU SITE DE KINDIBOET EN DIFFUSER LES RESULTATS : 50100																
Action 2.1.1 : Soutien à la recherche scientifique																
						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	34 700
Appuyer la recherche archéologique, historique, environnementale, sociologique, sur la métallurgie ancienne du fer	Les recherches réalisées	Nombre de projets de recherche appuyés	DSC/PM	Universités	03			01	01	01			3 000	3 000	3 000	9 000
Documenter les vestiges issus des fouilles archéologiques du site de Kindibo	Vestiges documentés	Nombre de vestiges documentés	Universités	DSC/PM	ND								3 000		2 000	5 000
Susciter la création d'un musée dans la commune de Tougo	Musée créé et fonctionnel	Existence d'une collection	Commune	DGPC	01			01					20 000			20 000
Documentation iconographique	Site disposant d'une documentation iconographique	Nombre d'attributs documenté	DSC/PM	U.O Pr KI Zerbo	01	01						200				200
Réaliser une opération de fouille	Une opération de fouille réalisée	Nombre de vestiges mis au jour	DSC/PM	U.O Pr KI Zerbo	01	01						500				500
Action 2.1.2 : Appui à la vulgarisation des résultats de la recherche																
						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	15 400
Répertorier et collecter les résultats des recherches sur le site	Résultats des recherches sur le site centralisés	Nombre d'études collectées	DSC/PM	DGPC, Universités	10		05	05				200	200			400
Appuyer la publication des résultats de la recherche	Résultats de la recherche publiés	Nombre de publications	Universités et institutions de recherche	DSC/PM	03			01	01	01			5 000	5 000	5 000	15 000

OBJECTIF STRATEGIQUE 2.2 : RENFORCER LA COOPERATION ET LES PARTENARIATS AUTOUR DE LA METALLURGIE ANCIENNE DU FER DE KINDIBO : 21 000																
Action 2.2.1 : Soutien aux actions de coopération scientifique et technique						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	7 000
Identifier et mobiliser des partenaires techniques	Partenaires techniques mobilisés	Nombre de partenaires techniques	DSC/PM	Comité local	03		01	02				1 000	2 000			3 000
Mettre en œuvre des projets de recherche grâce à la coopération scientifique et technique	Projets de recherche mis en œuvre	Nombre de projets de recherche	Universités	DSC/PM	02			01	01				2 000	2 000		4 000
Action 2.2.2 : Appui à la recherche de financement						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	7 000
Elaborer des projets pour la recherche de financement	Projets soumis	Nombre de projets	DSC/PM	Comité local	04		01	01	01	01		1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
Appuyer les parties prenantes pour la recherche de financement	Projets de parties prenantes soutenus	Nombre de projets soutenus	DSC/PM	Comité local	03			01	01	01			1 000	1 000	1 000	3 000
OBJECTIF STRATEGIQUE 3.1: RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU SITE DE KINDIBO : 85 500																
Action 3.1.1: Soutien aux aménagements						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	70 000
Elaborer un plan d'aménagement du site	Plan d'aménagement élaboré	Existence du plan	DGVAT	DSC/PM	01			01					20 000			20 000
Réaliser et/ou soutenir les aménagements facilitant la visite du site de Kindibo	Aménagements réalisés	Taux d'exécution du plan d'aménagement	DGVAT	DSC/PM	80%				40 %	40%				30 000	20 000	50 000
Action 3.1.2: Mise en tourisme						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	6 000
Former des membres des communautés aux techniques d'accueil, de guidage, d'animation culturelle	Membres des communautés formés	Nombre de bénéficiaires	DG ONTB	DSC/PM	15			15					2 000	1 000		3 000
Susciter la création de circuits touristiques intégrant le site	Circuits touristiques intégrant le site créés	Nombre d'agences de voyage intégrant Kindibo dans leur circuit	DG ONTB	DSC/PM	02			02					3 000			3 000

Action 3.1.3 : Soutien aux actions de promotion du site						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	9 500
Confectionner des supports de communication relatifs au site	Supports de communication confectionnés	Nombre de supports	DSPM	DSC/PM	3		01	02				1 000	3 000			4 000
Soutenir les opérations de démonstration sur le processus de réduction du minerai du fer.	opérations de démonstration réalisées	Nombre d'opérations	DSC/PM	Comité local	02		01		01			1 500		2 000		3 500
Organiser des expositions sur les vestiges du site	Expositions réalisées	Nombre d'expositions réalisées	DSC/PM	DGPC	02			01		01			1 000		1 000	2 000
TOTAL GENERAL																240955

OBJECTIF STRATEGIQUE 1.1: ASSURER LA CONSERVATION ET LA PROTECTION DU SITE DE LA METALLURGIE ANCIENNE DU FER DE KINDIBO																
Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Cibles (2018-2022)	Programmation physique (Cibles)					Programmation financière (en millier de FCFA)					Coût total (en millier de FCFA)
						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	
Action 1.1.1. Sécurisation physique et foncière du Site						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	31 600
Assurer la sécurisation physique du site	Site protégé physiquement	Existence d'une protection physique	DSC/PM	Comité local	01			01					5 000			5 000
Assurer le bornage du site	Titre foncier délivré	Existence de l'acte juridique	DGVAT	DSC/PM	01			01				10 000	10 000			20 000
Assurer le nettoyage régulier du site	Site régulièrement nettoyé	Fréquence de nettoyage du site	Comité local	DSC/PM	08		02	02	02	02		500	500	500	500	2000
Assurer le monitoring du site	Monitoring du site assuré	Périodicité du suivi	DSC/PM		08		02	02	02	02		1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
Organiser une rencontre de sensibilisation des parties prenantes à la protection du site	Partie prenantes sensibilisées à la protection	Nombre de parties prenantes sensibilisées	DSC/PM	Comité local	01	01					600					600
Action 1. 1. 2. Opérationnalisation de l'organe de gestion						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	26 255
Mettre en place le comité local de gestion	Comité local de gestion officiellement installé	Actes juridiques de création	DSC/PM	PREFECTURE	02		02					2 000				2 000
Organiser les sessions du comité local de gestion	Sessions du comité local de gestion tenues	Nombre de sessions tenues	Président du comité local	DSC/PM	08		02	02	02	02		2 000	2 000	2 000	2 000	8 000
Organiser des sessions de formation au profit des parties	Parties prenantes formées	Nombre de participants	DSC/PM		25		25					4 000		4 000		8 000

prenantes en matière de gestion durable du site																
Valider le Plan de gestion	Plan de gestion validé	Nombre de participants	DSC/PM	Partie prenantes	01	01					600					600
Elaborer le Système de gestion	Système de gestion élaboré	Nombre de participants	DSC/PM	Partie prenantes	01	01					7000					7000
Réaliser une rencontre professionnelle de partage d'expériences en matière d'élaboration et de mise en œuvre des Plans de gestion des sites sur financement de Bibracte EPPC	Rencontre professionnelle de partage d'expériences sur les Plans de gestion réalisés	Nombre de professionnels participants	DSC/PM	BIBRACTE EPPC	01	01					655					655
OBJECTIF STRATEGIQUE 1.2 : SAUVEGARDER LES ELEMENTS DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL LIES A LA METALLURGIE TRADITIONNELLE DU FER 33 500																
Action1.2.1 : Collecte et promotion des éléments liés à la métallurgie																
					2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	12 500	
Organiser un inventaire des éléments de la tradition sur la métallurgie ancienne du fer	éléments de la tradition sur la métallurgie ancienne du fer inventoriés	Nombre d'éléments inventoriés	DGPC	DSC/PM	20		20					7 000	3 000			10 000
Soutenir les initiatives de promotion des éléments liés à la métallurgie ancienne du fer	Les éléments de la métallurgie ancienne du fer promus	Nombre d'initiatives soutenues	DSC/PM	Comité local	05	01	01	01	02		500	500	500	1000		2 500
Action1.2.2 : Soutien à la transmission des savoirs et savoir-faire																
					2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	21 000	
Identification et renforcement des capacités des détenteurs de savoir endogènes en matière de pédagogie de transmission des savoirs	Détenteurs de savoir endogènes formés	Nombre de bénéficiaires	DSC/PM	Comité local	15		15				1 000	3 000				4 000
Soutenir l'organisation d'ateliers de transmission des	Jeunes ayant bénéficié des	Nombre de jeunes bénéficiaires	Comité local	DSC/PM	30		15		15			2 000		3 000		5 000

savoirs endogènes au profit des jeunes	actions de transmission de savoirs endogènes															
Soutenir l'élaboration d'outils didactiques	Outils didactiques élaborés	Nombre d'outils élaborés	DGFR	Détenteurs	02		01	01				6 000	6 000			12 000
OBJECTIF STRATEGIQUE 2.1: RENFORCER LES CONNAISSANCES DU SITE DE KINDIBOET EN DIFFUSER LES RESULTATS : 50100																
Action 2.1.1 : Soutien à la recherche scientifique																
						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	34 700
Appuyer la recherche archéologique, historique, environnementale, sociologique, sur la métallurgie ancienne du fer	Les recherches réalisées	Nombre de projets de recherche appuyés	DSC/PM	Universités	03			01	01	01			3 000	3 000	3 000	9 000
Documenter les vestiges issus des fouilles archéologiques du site de Kindibo	Vestiges documentés	Nombre de vestiges documentés	Universités	DSC/PM	ND								3 000		2 000	5 000
Susciter la création d'un musée dans la commune de Tougo	Musée créé et fonctionnel	Existence d'une collection	Commune	DGPC	01			01					20 000			20 000
Documentation iconographique	Site disposant d'une documentation iconographique	Nombre d'attributs documenté	DSC/PM	U.O Pr KI Zerbo	01	01						200				200
Réaliser une opération de fouille	Une opération de fouille réalisée	Nombre de vestiges mis au jour	DSC/PM	U.O Pr KI Zerbo	01	01						500				500
Action 2.1.2 : Appui à la vulgarisation des résultats de la recherche																
						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	15 400
Répertorier et collecter les résultats des recherches sur le site	Résultats des recherches sur le site centralisés	Nombre d'études collectées	DSC/PM	DGPC, Universités	10		05	05				200	200			400
Appuyer la publication des résultats de la recherche	Résultats de la recherche publiés	Nombre de publications	Universités et institutions de recherche	DSC/PM	03			01	01	01			5 000	5 000	5 000	15 000
OBJECTIF STRATEGIQUE 2.2 : RENFORCER LA COOPERATION ET LES PARTENARIATS AUTOUR DE LA METALLURGIE ANCIENNE DU FER DE KINDIBO : 21 000																

Action 2.2.1 : Soutien aux actions de coopération scientifique et technique						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	7 000
Identifier et mobiliser des partenaires techniques	Partenaires techniques mobilisés	Nombre de partenaires techniques	DSC/PM	Comité local	03		01	02				1 000	2 000			3 000
Mettre en œuvre des projets de recherche grâce à la coopération scientifique et technique	Projets de recherche mis en œuvre	Nombre de projets de recherche	Universités	DSC/PM	02			01	01				2 000	2 000		4 000
Action 2.2.2 : Appui à la recherche de financement						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	7 000
Elaborer des projets pour la recherche de financement	Projets soumis	Nombre de projets	DSC/PM	Comité local	04		01	01	01	01		1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
Appuyer les parties prenantes pour la recherche de financement	Projets de parties prenantes soutenus	Nombre de projets soutenus	DSC/PM	Comité local	03			01	01	01			1 000	1 000	1 000	3 000
OBJECTIF STRATEGIQUE 3.1: RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU SITE DE KINDIBO : 85 500																
Action 3.1.1: Soutien aux aménagements						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	70 000
Elaborer un plan d'aménagement du site	Plan d'aménagement élaboré	Existence du plan	DGVAT	DSC/PM	01			01					20 000			20 000
Réaliser et/ou soutenir les aménagements facilitant la visite du site de Kindibo	Aménagements réalisés	Taux d'exécution du plan d'aménagement	DGVAT	DSC/PM	80%				40 %	40%				30 000	20 000	50 000
Action 3.1.2: Mise en tourisme						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	6 000
Former des membres des communautés aux techniques d'accueil, de guidage, d'animation culturelle	Membres des communautés formés	Nombre de bénéficiaires	DG ONTB	DSC/PM	15			15					2 000	1 000		3 000
Susciter la création de circuits touristiques intégrant le site	Circuits touristiques intégrant le site créés	Nombre d'agences de voyage intégrant Kindibo dans leur circuit	DG ONTB	DSC/PM	02			02					3 000			3 000
Action 3.1.3 : Soutien aux actions de promotion du site						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	9 500

Confectionner des supports de communication relatifs au site	Supports de communication confectionnés	Nombre de supports	DCPM	DSC/PM	3		01	02				1 000	3 000			4 000
Soutenir les opérations de démonstration sur le processus de réduction du minerai du fer.	opérations de démonstration réalisées	Nombre d'opérations	DSC/PM	Comité local	02		01		01			1 500		2 000		3 500
Organiser des expositions sur les vestiges du site	Expositions réalisées	Nombre d'expositions réalisées	DSC/PM	DGPC	02			01		01			1 000		1 000	2 000
TOTAL GENERAL																240955

9.4.4. Le Site de Tiwêga

9.4.4.1. Le Plan de financement de financement

Tableau 8: Le Plan de financement des actions du site de Tiwêga

Objectifs stratégiques	2018 (en millier de fcfa)	2019 (en millier de fcfa)	2020 (en millier de fcfa)	2021 (en millier de fcfa)	2022 (en millier de fcfa)	Total (en millier de fcfa)
Objectif stratégique 1.1: assurer la conservation et la protection du site de la métallurgie ancienne du fer de Tiwêga	8 855	19 250	18 250	7 250	3 250	56 855
Objectif stratégique 1.2 : sauvegarder les éléments du patrimoine culturel immatériel liés à la métallurgie traditionnelle du fer	0	7 500	21 500	3 500	6 000	38 500
Objectif stratégique 2.1: renforcer les connaissances du site de Tiwêga et en diffuser les résultats	700	200	16 200	8 000	10 000	35 100
Objectif stratégique 2.2 : renforcer la coopération et les partenariats autour de la métallurgie ancienne du fer de Tiwêga	0	2 000	6 000	4 000	2 000	14 000
Objectif stratégique 3.1: renforcer l'attractivité du site de Tiwêga	0	2 500	29 000	32 000	21 000	84 500
Total	9 555	31 450	90 950	54 750	42 250	228 955
Financement Etat et collectivités territoriales	5 555	20 000	50 950	30 750	22 250	129 505
Financement a recherche	4 000	11 450	40 000	24 000	20 000	99 450

9.4.4.2. Le Plan d'action

Tableau 9: Plan d'action du site de Tiwêga

OBJECTIF STRATEGIQUE 1.1: ASSURER LA CONSERVATION ET LA PROTECTION DU SITE DE LA METALLURGIE ANCIENNE DU FER DE TIWEGA : 56 855																
Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Cibles (2018-2022)	Programmation physique (Cibles)					Programmation financière (en millier de FCFA)					Coût total (en millier de FCFA)
						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	
Action 1.1.1. Sécurisation physique et foncière du Site								2020	2021							30 600
Assurer la sécurisation physique du site	Site protégé physiquement	Existence d'une protection physique	DSC/PM	Comité local	01			01					5 000			5 000
Assurer le bornage du site	Titre foncier délivré	Existence de l'acte juridique	DGVAT	DSC/PM	01			01				10 000	10 000			20 000
Assurer le nettoyage régulier du site	Site régulièrement nettoyé	Fréquence de nettoyage du site	Comité local	DSC/PM	04		01	01	01	01		250	250	250	250	1 000
Assurer le monitoring du site	Monitoring du site assuré	Périodicité du suivi	DSC/PM		08		02	02	02	02		1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
Organiser une rencontre de sensibilisation des parties prenantes à la protection du site	Partie prenantes sensibilisées à la protection	Nombre de parties prenantes sensibilisées	DSC/PM	Comité local	01	01					600					600
Action 1.1.2. Opérationnalisation de l'organe de gestion								2020	2021							26 255
Mettre en place le comité local de gestion	Comité local de gestion	Actes juridiques de création	DSC/PM	PREFECTURE	02		02					2 000				2 000

	officiellement installé																
Organiser les sessions du comité local de gestion	Sessions du comité local de gestion tenues	Nombre de sessions tenues	Président du comité local	DSC/PM	08		02	02	02	02		2 000	2 000	2 000	2 000	8 000	
Organiser des sessions de formation au profit des parties prenantes en matière de gestion durable du site	Parties prenantes formées	Nombre de participants	DSC/PM		25		25					4 000	4 000		8 000		
Valider le Plan de gestion	Plan de gestion validé	Nombre de participants	DSC/PM	Partie prenantes	01	01						600				600	
Elaborer le Système de gestion	Système de gestion élaboré	Nombre de participants	DSC/PM	Partie prenantes	01	01						7000				7000	
Réaliser une rencontre professionnelle de partage d'expériences en matière d'élaboration et de mise en œuvre des Plans de gestion des sites sur financement de Bibracte EPPC	Rencontre professionnelle de partage d'expériences sur les Plans de gestion réalisés	Nombre de professionnels participants	DSC/PM	BIBRACTE EPPC	01	01						655				655	
OBJECTIF STRATEGIQUE 1.2 : SAUVEGARDER LES ELEMENTS DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL LIES A LA METALLURGIE TRADITIONNELLE DU FER :38 500																	
Action 1.2.1 : Collecte et promotion des éléments liés à la métallurgie								2020	2021								
										2022	2018	2019	2020	2021	2022	12 500	

Organiser un inventaire des éléments de la tradition sur la métallurgie ancienne du fer	éléments de la tradition sur la métallurgie ancienne du fer inventoriés	Nombre d'éléments inventoriés	DGPC	DSC/PM	20			20						7 000	3 000		10 000	
Soutenir les initiatives de promotion des éléments liés à la métallurgie ancienne du fer	Les éléments de la métallurgie ancienne du fer promus	Nombre d'initiatives soutenues	DSC/PM	Comité local	05		01	01		02		500	500	500	1000		2 500	
Action 1.2.2 : Soutien à la transmission des savoirs et savoir-faire								2020	2021									26 000
Identification et renforcement des capacités des détenteurs de savoir endogènes en matière de pédagogie de transmission des savoirs	détenteurs de savoir endogènes formés	Nombre de bénéficiaires	DSC/PM	Comité local	15			15				1 000	3 000				4 000	
Soutenir les initiatives de transmission des savoirs endogènes au profit des jeunes	Jeunes ayant bénéficié des actions de transmission de savoirs endogènes	Nombre de jeunes bénéficiaires	Comité local	DSC/PM	50			30		20			5 000		5 000		10 000	
Soutenir l'élaboration d'outils didactiques	Outils didactiques élaborés	Nombre d'outils élaborés	DGFR	Détenteurs	02		01	01				6 000	6 000				12 000	
OBJECTIF STRATEGIQUE 2.1: RENFORCER LES CONNAISSANCES DU SITE DE TIWEGA ET EN DIFFUSER LES RESULTATS 35 100																		
Action 2.1.1 :																		19 700

Soutien à la recherche scientifique																		
Appuyer la recherche archéologique, historique, environnementale, sociologique, sur la métallurgie ancienne du fer	Les recherches réalisées	Nombre de projets de recherche appuyés	DSC/PM	Universités	03			01	01						3 000	3 000	3 000	9 000
Documenter les vestiges issus des fouilles archéologiques du site de Tiwêga	Vestiges documentés	Nombre de vestiges documentés	Universités	DSC/PM	ND										3 000		2 000	5 000
Appuyer le fonctionnement du musée communal de Kaya	Présence effective d'une section dédiée à la métallurgie	Existence de la section	Commune	DGPC	01			01							5 000			5 000
Documentation iconographique	Site disposant d'une documentation iconographique	Nombre d'attributs documenté	DSC/PM	U.O Pr KI Zerbo	01		01								200			200
Réaliser une opération de fouille	Une opération de fouille réalisée	Nombre de vestiges mis au jour	DSC/PM	U.O Pr KI Zerbo	01		01								500			500
Action 2.1.2 : Appui à la vulgarisation des résultats de la recherche								2020	2021									
								2018	2019		2022	2018	2019	2020	2021	2022		15 400
Répertorier et collecter les résultats des recherches sur le site	Résultats des recherches sur le site centralisés	Nombre d'études collectées	DSC/PM	DGPC, Universités	10		05	05					200	200				400

Appuyer la publication des résultats de la recherche	Résultats de la recherche publiés	Nombre de publications	Universités et institutions de recherche	DSC/PM	03			01	01	01			5 000	5 000	5 000	15 000
OBJECTIF STRATEGIQUE 2.2 : RENFORCER LA COOPERATION ET LES PARTENARIATS AUTOUR DE LA METALLURGIE ANCIENNE DU FER DE TIWEGA 14 000																
Action 2.2.1 : Soutien aux actions de coopération scientifique et technique						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	7 000
Identifier et mobiliser des partenaires techniques	Partenaires techniques mobilisés	Nombre de partenaires techniques	DSC/PM	Comité local	03		01	02				1 000	2 000			3 000
Mettre en œuvre des projets de recherche grâce à la coopération scientifique et technique	Projets de recherche mis en œuvre	Nombre de projets de recherche	Universités	DSC/PM	02			01	01				2 000	2 000		4 000
Action 2.2.2 : Appui à la recherche de financement						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	7 000
Elaborer des projets pour la recherche de financement	Projets soumis	Nombre de projets	DSC/PM	Comité local	04		01	01	01	01		1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
Appuyer les parties prenantes pour la recherche de financement	Projets de parties prenantes soutenus	Nombre de projets soutenus	DSC/PM	Comité local	03			01	01	01			1 000	1 000	1 000	3 000
OBJECTIF STRATEGIQUE 3.1: RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU SITE DE TIWEGA 84 500																
Action 3.1.1: Soutien aux aménagements						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	70 000

Elaborer un plan d'aménagement du site	Plan d'aménagement élaboré	Existence du plan	DGVAT	DSC/PM	01			01						20 000			20 000
Réaliser et/ou soutenir les aménagements facilitant la visite du site de Tiwêga	Aménagements réalisés	Taux d'exécution du plan d'aménagement	DGVAT	DSC/PM	80%				40 %	40%				30 000	20 000		50 000
Action 3.1.2: Mise en tourisme						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022		5 000
Former les guides de tourisme	Guides formés	Nombre de bénéficiaires	DG ONTB	DSC/PM	05			05						2 000			2 000
Susciter la création de circuits touristiques intégrant le site	Circuits touristiques intégrant le site créés	Nombre d'agences de voyage intégrant Tiwêga dans leur circuit	DG ONTB	DSC/PM	02			02						3 000			3 000
Action 3.1.3 : Soutien aux actions de promotion du site						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022		9 500
Confectionner des supports de communication relatifs au site	Supports de communication confectionnés	Nombre de supports	DCPM	DSC/PM	3		01	02				1 000	3 000				4 000
Soutenir les opérations de démonstration sur le processus de réduction du minerai du fer.	opérations de démonstration réalisées	Nombre d'opérations	DSC/PM	Comité local	02		01		01			1 500		2 000			3 500
Organiser des expositions sur les vestiges du site	Expositions réalisées	Nombre d'expositions réalisées	DSC/PM	DGPC	02			01		01			1 000		1 000		2 000
TOTAL GENERAL																	228 955

9.4.5. Le Site de Yamané

9.4.5.1. Le plan de financement

Tableau 10: Le Plan de financement des actions du site de Yamané

Objectifs stratégiques	2018 (en millier de fcfa)	2019 (en millier de fcfa)	2020 (en millier de fcfa)	2021 (en millier de fcfa)	2022 (en millier de fcfa)	Total (en millier de fcfa)
Objectif stratégique 1.1: assurer la conservation et la protection du site de la métallurgie ancienne du fer de Yamané	8 855	19 250	18 250	7 250	3 250	56 855
Objectif stratégique 1.2 : sauvegarder les éléments du patrimoine culturel immatériel liés à la métallurgie traditionnelle du fer	0	7 500	21 500	3 500	6 000	38 500
Objectif stratégique 2.1: renforcer les connaissances du site de Yamané et en diffuser les résultats	200	200	13 200	8 000	10 000	31 600
Objectif stratégique 2.2 : renforcer la coopération et les partenariats autour de la métallurgie ancienne du fer de Yamané	0	3 500	6 000	4 000	2 000	15 500
Objectif stratégique 3.1: renforcer l'attractivité du site de Yamané	0	2 500	29 000	32 000	21 000	84 500
Total	9055	32 950	87 950	54 750	42 250	226 955
Financement Etat et collectivités territoriales	5 055	22 950	50 000	34 750	22 250	135 005
Financement a recherche	4 000	10 000	37 950	20 000	20 000	91 950

9.4.5.2. Plan d'action

Tableau 11: Plan d'action du site de Yamane

OBJECTIF STRATEGIQUE 1.1: ASSURER LA CONSERVATION ET LA PROTECTION DU SITE DE LA METALLURGIE ANCIENNE DU FER DE YAMANE 48 000																
Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Cibles (2018-2022)	Programmation physique (Cibles)					Programmation financière (en millier de FCFA)					Coût total (en millier de FCFA)
						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	
Action 1.1.1. Sécurisation physique et foncière du Site																30 000
Assurer la sécurisation physique du site	Site protégé physiquement	Existence d'une protection physique	DSC/PM	Comité local	01			01					5 000			5 000
Assurer le bornage du site	Titre foncier délivré	Existence de l'acte juridique	DGVAT	DSC/PM	01			01				10 000	10 000			20 000
Assurer le nettoyage régulier du site	Site régulièrement nettoyé	Fréquence de nettoyage du site	Comité local	DSC/PM	04		01	01	01	01		250	250	250	250	1 000
Assurer le monitoring du site	Monitoring du site assuré	Périodicité du suivi	DSC/PM		08		02	02	02	02		1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
Action 1.1.2. Opérationnalisation de l'organe de gestion																18 000
Mettre en place le comité local de gestion	Comité local de gestion officiellement installé	Actes juridiques de création	DSC/PM	PREFECTURE	02		02					2 000				2 000
Organiser les sessions du comité local de gestion	Sessions du comité local de gestion tenues	Nombre de sessions tenues	Président du comité local	DSC/PM	08		02	02	02	02		2 000	2 000	2 000	2 000	8 000

Organiser des sessions de formation au profit des parties prenantes en matière de gestion durable du site	Parties prenantes formées	Nombre de participants	DSC/PM		25		25					4 000		4 000		8 000	
OBJECTIF STRATEGIQUE 1.2 : SAUVEGARDER LES ELEMENTS DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL LIES A LA METALLURGIE TRADITIONNELLE DU FER 38 500																	
Action1.2.1 : Collecte et promotion des éléments liés à la métallurgie							2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	12 500
Organiser un inventaire des éléments de la tradition sur la métallurgie ancienne du fer	éléments de la tradition sur la métallurgie ancienne du fer inventoriés	Nombre d'éléments inventoriés	DGPC	DSC/PM	20				20					7 000	3 000		10 000
Soutenir les initiatives de promotion des éléments liés à la métallurgie ancienne du fer	Les éléments de la métallurgie ancienne du fer promus	Nombre d'initiatives soutenues	DSC/PM	Comité local	05		01	01	01	02		500	500	500	1000		2 500
Action1.2.2 :Soutien à la transmission des savoirs et savoir-faire							2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	26 000
Identification et renforcement des capacités des détenteurs de savoir endogènes en matière de pédagogie de transmission des savoirs	détenteurs de savoir endogènes formés	Nombre de bénéficiaires	DSC/PM	Comité local	15				15				1 000	3 000			4 000

Soutenir les initiatives de transmission des savoirs endogènes au profit des jeunes	Jeunes ayant bénéficié des actions de transmission de savoirs endogènes	Nombre de jeunes bénéficiaires	Comité local	DSC/PM	50			30		20			5 000		5 000	10 000	
Soutenir l'élaboration d'outils didactiques	Outils didactiques élaborés	Nombre d'outils élaborés	DGFR	Détenteurs	02		01	01				6 000	6 000			12 000	
OBJECTIF STRATEGIQUE 2.1: RENFORCER LES CONNAISSANCES DU SITE DE YAMANE ET EN DIFFUSER LES RESULTATS 84 500																	
Action 2.1.1 :Soutien à la recherche scientifique																	16 000
Appuyer la recherche archéologique, historique, sociologique, sur la métallurgie ancienne du fer	Les recherches réalisées	Nombre de projets de recherche appuyés	DSC/PM	Universités	03			01	01	01			3 000	3 000	3 000	9 000	
Documenter les vestiges issus des fouilles archéologiques du site de Yamané	Vestiges documentés	Nombre de vestiges documentés	Universités	DSC/PM	ND								3 000		2 000	5 000	
Soutenir les initiatives de conservation des biens et éléments relatifs à la métallurgie	Initiatives soutenues	Nombre d'initiatives soutenues	DSC/PM	Comité local de gestion	04			04					2 000			2 000	
Action 2.1.2 : Appui à la vulgarisation des résultats de la recherche																	15 400
Répertorier et collecter les résultats des recherches sur le site	Résultats des recherches sur le site centralisés	Nombre d'études collectées	DSC/PM	DGPC, Universités	10		05	05				200	200			400	

Appuyer la publication des résultats de la recherche	Résultats de la recherche publiés	Nombre de publications	Universités et institutions de recherche	DSC/PM	03			01	01	01			5 000	5 000	5 000	15 000	
OBJECTIF STRATEGIQUE 2.2 : RENFORCER LA COOPERATION ET LES PARTENARIATS AUTOUR DE LA METALLURGIE ANCIENNE DU FER DE YAMANE 15 500																	
Action 2.2.1 : Soutien aux actions de coopération scientifique et technique							2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	8 500
Identifier et mobiliser des partenaires techniques	Partenaires techniques mobilisés	Nombre de partenaires techniques	DSC/PM	Comité local	03			01	02				1 000	2 000			3 000
Mettre en œuvre des projets de recherche grâce à la coopération scientifique et technique	Projets de recherche mis en œuvre	Nombre de projets de recherche	Universités	DSC/PM	02				01	01				2 000	2 000		4 000
Mettre en place un mécanisme de cogestion du Site entre les villages de Yamané	Existence de structure de gestion conjointe opérationnelle	Acte juridique de création de la structure de cogestion	DSC/PM	Comité local de gestion	01			01					1 500				1 500
Action 2.2.2 : Appui à la recherche de financement							2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	7 000
Elaborer des projets pour la recherche de financement	Projets soumis	Nombre de projets	DSC/PM	Comité local	04			01	01	01	01		1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
Appuyer les parties prenantes pour la recherche de financement	Projets de parties prenantes soutenus	Nombre de projets soutenus	DSC/PM	Comité local	03				01	01	01			1 000	1 000	1 000	3 000
OBJECTIF STRATEGIQUE 3.1: RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU SITE DE YAMANE 84 500																	
Action 3.1.1: Soutien aux aménagements							2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	70 000

Elaborer un plan d'aménagement du site	Plan d'aménagement élaboré	Existence du plan	DGVAT	DSC/PM	01			01					20 000			20 000
Réaliser et/ou soutenir les aménagements facilitant la visite du site de Yamané	Aménagements réalisés	Taux d'exécution du plan d'aménagement	DGVAT	DSC/PM	80%				40 %	40%				30 000	20 000	50 000
Action 3.1.2: Mise en tourisme																5 000
Former les guides de tourisme	Guides formés	Nombre de bénéficiaires	DG ONTB	DSC/PM	05			05					2 000			2 000
Susciter la création de circuits touristiques intégrant le site	Circuits touristiques intégrant le site créés	Nombre d'agences de voyage intégrant Yamané dans leur circuit	DG ONTB	DSC/PM	02			02					3 000			3 000
Action 3.1.3 : Soutien aux actions de promotion du site																9 500
Confectionner des supports de communication relatifs au site	Supports de communication confectionnés	Nombre de supports	DCPM	DSC/PM	3		01	02				1 000	3 000			4 000
Soutenir les opérations de démonstration sur le processus de réduction du minerai du fer.	opérations de démonstration réalisées	Nombre d'opérations	DSC/PM	Comité local	02		01		01			1 500		2 000		3 500
Organiser des expositions sur les vestiges du site	Expositions réalisées	Nombre d'expositions réalisées	DSC/PM	DGPC	02			01		01			1 000		1 000	2 000
TOTAL GENERAL																226 955

Eléments de Bibliographie

Thèses de doctorat

BIRBA Noaga, 2016,

La sidérurgie ancienne dans la province du Bam (Burkina Faso) : approches archéologiques, archéométrique et ethno historique, thèse de doctorat, Université de Paris I Panthéon Sorbonne, p.

CALDEROLI Lidia, 2006

« Déposer la masse » pour demander la paix : représentations et pratiques de la forge chez les forgerons mooses de Wubr-tênga, Burkina-Faso, thèse de Doctorat, Lille, Atelier national de Reproduction des Thèses, 2 microfiches.

GUINKO Sita., 1984:

Végétation de la Haute Volta. Thèse, Université de Bordeaux III.

FABRE Jean Marc, 2016,

Sidérurgie ancienne au sahel : archéologie d'un district métallurgie de la fin de l'âge du Fer (Markoye, province de l'Oudalan, Burkina Faso) ; Thèse de doctorat Université Toulouse-Jean Jaurès, 337p

SIMPORE Lassina, 2005

Eléments du patrimoine culturel physique du Riungu de Wogdogo, Burkina-Faso. Approche archéologique et historique. Thèse de Doctorat unique, université de Ouagadougou, 743 p.

THIOMBIANO Elise Fonyama, 2010

Les vestiges de l'occupation humaine ancienne dans la province du Gulmu, des origines à la pénétration coloniale, cas de Kouaré et de Namoungou. Thèse de doctorat unique en Archéologie africaine. Université de Ouagadougou, 671 p.

Rapports de Diplôme d'études approfondies(DEA) et Masters de Recherches

AKRAM El Kateb, 2013

Etude archéométrique des déchets métallurgiques du fer à Korsimoro, Burkina-Faso. Mémoire de Master 2, Université de Fribourg, Suisse, 144 p.

BIRBA Noaga, 2010

La paléométrellurgie du fer dans la commune de Kongoussi, Burkina-Faso: Du complexe technique à la protection des sites. Mémoire de Master 2, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, 163 p.

BOUDA Barthélémy, 1999

La paléométrellurgie du fer au Burkina Faso : la mobilité des hommes et des techniques dans l'aire des Boosé, rapport de DEA, Université de Ouagadougou, 85 p.

COULIBALY Elisée, 1990

La métallurgie ancienne du fer dans le Bwamu, Burkina-Faso. Problématique de recherches et méthodologie d'approche, rapport de DEA, Université de Ouagadougou, 87 p.

DE SMET Sébastien, 2014

Entre technique, puissance et responsabilité. Une approche anthropologique de la conception du forgeron au Burkina Faso. Mémoire de Master 2, Université Catholique de Louvain, Belgique, 128 p.

KI Léonce, 2009

Les mutations du système technique du travail du fer du XVIIIè au XXè siècle : cas du village de Twanré et de la ville de Bobo Dioulasso, Burkina Faso. Mémoire de master, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 133 p.

KIENON Timpoko Hélène, 1991

Esquisse d'une recherche archéologique sur la métallurgie du fer au Bulkiemdé, Burkina-Faso, Rapport de DEA, Université de Paris I, 76 p.

THIOMBIANO Elise Fonyama, 2000

Etude descriptive et analyse des minerais et scories de fer dans la province du Gourma : cas de Namoungou, rapport de DEA, Université de Ouagadougou, 91 p.

Mémoires de maîtrise

BADOLO Issa, 1991

L'exploitation traditionnelle du fer à Dassa, province du Sanguié, Burkina-Faso, mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou, 119 p.

BIRBA Noaga, 2004

La production primaire du fer sur la rive gauche du lac Bam, Burkina Faso, Mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou, Département d'Histoire et Archéologie, 182 p.

BOUDA Barthélémy, 1986

L'exploitation traditionnelle du fer dans la région de Pabré, Burkina-Faso, mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou, 246 p.

COULIBALY Elisée, 1989

L'exploitation traditionnelle du fer à Sanaba, province de la Kossi, mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou, 207 p.

FAO Ousmane, 1990

La production traditionnelle du fer dans la région de Béna, Burkina-Faso, mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou, 152 p.

KI Léonce, 2006

Approche archéométrallurgique et ethnographique de la production du fer au Nord-Ouest du Sourou : cas des villages de Twanré, Gonon et Daalo, Burkina Faso, Mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou, Département d'Histoire et Archéologie, 121 p.

KIENON Timpoko Hélène, 1990

L'exploitation traditionnelle du fer à Rolo, province du Boulkiemdé, Burkina Faso, mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou, 172 p.

MASSIMBO Tobignaré, 1991

La métallurgie ancienne du fer dans la région de Boussougou, province du Zound-Wéogo, mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou, 124 p.

SAMTOUMA Issaka, 1986

La métallurgie ancienne du fer dans la région de Kombri, Yatenga, Burkina Faso, mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou, 118 p.

THIOMBIANO Elise Fonyama, 1991

La production ancienne du fer dans le Gulmu : cas de Namoungou, province du Gourma, mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou, 161 p.

Articles et publications

BIRBA Noaga, 2012

« La paléométrellurgie du fer dans la province du Bam (Burkina Faso) : identité des acteurs et mobilité des techniques », in C. Robion-Brunner & B. Martinelli (eds.), in *Métallurgie du fer et Sociétés africaines. Bilans et nouveaux paradigmes dans la recherche anthropologique et archéologique*, p. 177-184. Cambridge Monographs in African Archaeology, 81, series 2395.

ILBOUDO THIOMBIANO Elise Fonyama, 2012

« La production ancienne du fer à Namoungou, (Province du Gourma) Burkina Faso : Etudes des mines et ateliers de réduction » in, *Cahiers du CERLESHS*, Tome XXVI, N°41, P.U.O, p. 86-106.

KIETHEGA Jean-Baptiste, 1981

« *Quelques aspects de la recherche archéologique sur les métallurgies anciennes du fer et de l'or en Haute-Volta* », CNRS RCP 322 document 02, Paris, p. 31-43.

KIETHEGA Jean-Baptiste, 1981

« La carte du fer en Haute-Volta », *Recherche Pédagogie et Culture*, n°55, Paris, p. 83-86.

KIETHEGA Jean-Baptiste, 1986

« Le fer ancien au Burkina-Faso : technique de production et technologie », in *Connaissance du Burkina Faso*, INSHUS, Université de Ouagadougou.

KIETHEGA Jean-Baptiste, 1990

« *Le travail du fer au Burkina-Faso à l'époque pré coloniale* » Communication au symposium international du Comité pour la sidérurgie ancienne, Sévenans, France.

KIETHEGA Jean-Baptiste, 1992

« Le fer en Afrique depuis 4000 ans » in *Le grand atlas del'Archéologie*, Encyclopaedia, Universalis, Paris, p. 316-317.

KIETHEGA Jean-Baptiste, 1993

« Les conditions sociales des travailleurs du fer : forgerons et potiers du Burkina Faso », in *Communication au symposium international sur les savanes Ouest africaines*, Francfort, Institut Léo Frobénus, Allemagne, p. 55-59.

KIETHEGA Jean-Baptiste, 1993

« Le cycle du fer au Burkina-Faso », in *Découverte du Burkina- Faso*, édition SEPIA, ADDB, tome 2, Paris, Ouagadougou, p. 73-96.

KIETHEGA Jean-Baptiste, 1994

« *Rapport de la Campagne 1994* », Projet Campus « Histoire du fer au Burkina Faso »

KIETHEGA Jean-Baptiste & al, 1995

« *Apport de l'archéométrie à la restitution de la chaîne opératoire des Procédés sidérurgiques directs à partir des vestiges archéologiques : intérêts des comparaisons, ethno archéologiques* », Communication au symposium international du comité pour la sidérurgie ancienne, Stockholm, Suède.

KIETHEGA Jean-Baptiste, 1998

« La recherche archéologique en Afrique » in *I.C.O.M – METAL – Ouagadougou – Draguignan*. 22 p.

KIETHEGA Jean-Baptiste, 1999

« *Paléométaballurgie et environnement dans l'Ouest du Burkina-Faso* », Communication au symposium « Histoire des cultures et des langues métallurgies en Afrique Occidentale », Paris, Ed. Errance ?

IZARD Michel, 1980

« Les forgerons Mossi », in *CNRS Rcp 322*, document zéro, Paris, p. 123-124.

IZARD Michel, 1981

« *L'histoire du peuplement et l'étude de la métallurgie : un instrument d'enquête* », un objet inerte, objets vivants, CNRS RCP 322, opération métallurgie, document 02, p. 5-30.

IZARD Michel, 1983

« Le royaume du Yatenga et ses forgerons : une recherche d'histoire du peuplement ». incNicoleEchard (dir), *Métallurgies africaines. Nouvelles contributions*. Paris, Société des africanistes, p. 253-280.

FABRE Jean-Marc, 2009

« La métallurgie du fer au Sahel burkinabé à la fin du 1^{er} millénaire AD », in S. Magnavita, L. Koté, P. Breunig & O. A. Idé (eds.), *Crossroads / Carrefour Sahel, Cultural and technological developments in the first millennium BC/AD West Africa*, p. 167-177. Frankfurt am Main, Allemagne, Africa Magna Verlag, 2.

FABRE Jean-Marc, 2012

« Des données archéologiques et ethnographiques : une confrontation parfois difficile. L'exemple du district sidérurgique de Markoye (Burkina Faso) », in C. Robion-Brunner & B. Martinelli (eds.), *Métallurgie du fer et Sociétés africaines. Bilans et nouveaux paradigmes dans la recherche anthropologique et archéologique*, p. 165-176. Cambridge Monographs in African Archaeology, 81, séries 2395.

KOTE Lassina, 2004

« Paléométaballurgie du fer dans la boucle du Mouhoun », in Gracia Dorel-Ferré. (eds.), l'APIC, *Les arts du feu en Champagne-Ardenne et ailleurs*, p. 11-22. Actes du colloque international.

MARTINELLI Bruno, 1996

« Sous le regard de l'apprenti - Paliers de savoir et d'insertion chez les forgerons Moose du Yatenga (Burkina Faso) ». *Techniques et cultures*, 58, p. 9-47.

MARTINELLI Bruno, 2000

« Le choix de la combustion lente - Mutation technique et mutation sociale au Yatenga, Burkina Faso ». In : Pétrequin, P. ; Fluzin, P. ; J. Thiriot, J. ; Benoît, P., (Eds.), *Arts du feu et productions artisanales*. Antibes : Editions APDCA, p. 123-142, (XXe Rencontres internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes).

MARTIN Olivier et PIATTI Giovanni. (ED.). 2009.

Patrimoine mondial et zones tampons, Réunion internationale d'experts sur le patrimoine mondial et les zones tampons, Davos (Suisse), 11-14 mars 2008. Paris, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. (Cahiers du patrimoine mondial n°25.)
<http://whc.org/fr/series/25>

MARTINELLI Bruno, 2002

« Au seuil de la métallurgie intensive - Le choix de la combustion lente dans la boucle du Niger (Burkina Faso et Mali) ». In : Bocoum, H., (Ed.) *Aux origines de la métallurgie du fer en Afrique - une ancienneté méconnue*. Paris : Editions de l'UNESCO, p. 165-188, (Mémoire des peuples).

PEDERSEN Art. 2002.

Gestion du tourisme sur les sites du patrimoine mondial : guide pratique pour les gestionnaires de sites. Paris, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. (Cahier du patrimoine mondial n°1.)

<http://whc.unesco.org/fr/series/1/>

SERNEELS Vincent, SIMPORE Lassina, KIENON-KABORE Timpoko Hélène, KOTE Lassina, KOUASSI Siméon Kouakou, RAMSEYER Denis, 2012

Origines et développement de la métallurgie du fer au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire. Premiers résultats sur le site sidérurgique de Korsimoro (Sanmatenga, Burkina Faso) Jahresbericht 2011, In der Schweizerisch-Liechtensteinische Stiftung für Archäologische Forschungen im Ausland (SLSA), Zurich & Vaduz, Suisse, p. 23-54.

SIMPORE Lassina, 2009

« L'exploitation traditionnelle du fer et la fondation du royaume de Ouagadougou », in *Journal of African Archaeology Monograph Series, vol.2, Crossroads/Carrefour Sahel, Développements culturels et technologiques pendant le premier millénaire BC/AD dans*

l'Afrique de l'Ouest. (Édité par Sonja Magnavita, Lassina Koté, Peter Breunig et Oumarou A. Idé), Stuttgart, Allemagne, p. 251-257.

SIMPORE Lassina, 2013

« Les fourneaux de réduction du minerai de fer à Korsimoro dans l'ancien royaume de Busma au Burkina Faso », in *L'aluminium et la calebasse. Patrimoine techniques, patrimoines de l'industrie en Afrique*, Textes rassemblés par Anne Françoise Garçon, Ana Cardoso, Giovanni Fontana. Co-édition Universités de technologie de Belfort-Montbéliard/ Paris I Panthéon Sorbonne, France, p. 61-73. ISBN : 978-2-914279-80-2.

UNESCO, ICCROM, ICOMOS et UICN. 2011.

Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial. (Deuxième édition.) Paris, centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. (Manuel de référence sur le patrimoine mondial.) <http://whc.unesco.org/fr/activité/643-2>

Ouvrages

BOCOUM Hamady, 2006

Auxorigines de la métallurgie du fer en Afrique - une ancienneté méconnue. Paris : Editions de l'UNESCO, Edition Mémoire des peuples.

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. 2004.

L'union des valeurs universelles et locales : La gestion d'un avenir durable pour le patrimoine mondial. Paris, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. (Cahier du patrimoine mondial n°13.) <http://whc.unesco.org/fr/series/13/>

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. 2007.

Stratégie de réduction des risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine. Paris, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. (Doc WHC-07/31.COM/7.2) <http://whc.unesco.org/archive/2007/whc07-31com-72f.pdf>

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. 2010.

Réflexion sur l'évolution de l'état de conservation. Paris, centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. (Doc WHC-10/34.COM/7C) <http://whc.unesco.org/archive/2010/whc10-34com-7Cf.pdf>

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. 2012.

Orientations devant guider la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial,
<http://whc.unesco.org/fr/orientation/>

COULIBALY Elisée, 2006

Savoirs et savoir-faire des anciens métallurgistes de la sidérurgie directe dans le Bwamu (Burkina Faso et Mali), Editions Karthala, Paris, 422 p.

FEILDEN M. Bernard, et JOKILEHTO, Jukka. 1993.

Guide de gestion des sites du patrimoine mondial culturel. (Première édition.) Rome, Italie, ICCROM.

KIENON-KABORE Timpoko Hélène, 2003

La métallurgie ancienne du fer au Burkina Faso : province de Bulkiemdé. Approche ethnologique, historique, archéologique et métallographique. Un apport à l'histoire des techniques en Afrique. Paris, Editions de l'Harmattan, France, 328 p.

KIETHEGA Jean-Baptiste, 2009

La métallurgie lourde du fer au Burkina Faso. Une technologie à l'époque précoloniale. Editions Karthala, Paris, France, 499 p.

KIETHEGA Jean-Baptiste, 2007

Etat des lieux des savoirs locaux au Burkina Faso, Capes RGC-B, EDIPAP International, Ouagadougou, Burkina Faso, 380 p.

SAMTOUMA Issiaka, 1990

La métallurgie ancienne du fer dans la région de Koumbri (Yatenga, Burkina Faso), (études sur l'Histoire et l'Archéologie du Burkina Faso, vol.6), Stuttgart, Allemagne, Franz Steiner Verlag., 176 p.

SERY Mayn, MORETTI Christian, 2014

La métallurgie artisanale, Editions Vial, Dourdan, France, 152 p.

Annexes

Annexes1 : liste des contributeurs

Site de Békuy	
BAROUN Beta	<i>Président du Conseil Villageois de Développement</i>
BAZOOM Adama	<i>Chef du village de Békuy</i>
BAZOOM Adama	<i>Chef de village de Békuy</i>
BAZOOM Gninde	<i>Responsable coutumier</i>
BAZOOM Zakaria	<i>Conseil Villageois de Développement de Békuy</i>
BELEM Inoussa	<i>Conseiller Technique du gouverneur de la Région des Hauts Bassins</i>
BONDE Jean Marie	<i>Directeur Régional de l'Enseignement National et de l'Alphabétisation des Hauts-Bassins</i>
CAMARA/ F.Aline	<i>Ancienne Directeur Régional de la Culture des Arts et du Tourisme des Hauts – Bassins</i>
COULIBALY Ambroise	<i>Maire de Satiri</i>
COULIBALY Elysée	<i>Archéologue, spécialiste en fer et de l'espace des Bwi</i>
DOUMBOUE Bénéoit	<i>Producteur agricole</i>
DOUMBOUE Blaise	<i>Maire de Békuy</i>
DOUMBOUE Laurent	<i>Producteur agricole</i>
GNOUMOU Aloys	<i>Agent de bureau à la mairie de Békuy</i>
KABORE T Félix	<i>Assistant des Eaux et forêt</i>
KAGONE Soumaïlla	<i>Gendarmerie de Sara</i>
KIENOU Oroubé	<i>Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Sara</i>
KINANE Justin	<i>Point focal sport et culture</i>
KOETA Salif	<i>Directeur Provincial de la Culture des Arts et du Tourisme du Tuy</i>
LONGA Yirissa	<i>1^{er} adjoint au maire</i>
NAGALO Sylvain	<i>Commissariat de Police de District de Béréda</i>
NIAMBA Aimé Frédéric	<i>Directeur Régional de la Culture des Arts et du Tourisme des Hauts- Bassins</i>
OUATTARA N'Vamara	<i>Ancien Secrétaire Général de la mairie de Békuy</i>
SABDANO Tinandia	<i>Assistant des Eaux et Forêts</i>
SABDANO Tinandia	<i>Chef de poste forestier de Békuy</i>
SANON Ismael Cesar	<i>Secrétaire Général de la mairie de Békuy</i>
TAMBOURA Hassane	<i>Commissariat de Police de District de Béréda</i>
TRAORE Fié Denis	<i>Ancien Préfet de Békuy</i>
TRAORE Souleymane	<i>Représentant du Directeur Régional MESS Hauts- Bassins</i>
ZONGO Silamane	<i>Préfet de Békuy</i>
ZOROME Salimata	<i>Coordinatrice des femmes de Békuy</i>
Site de Douroula	
BATIONO Olive	<i>Conseiller des affaires culturelles Agent à la Direction des Sites Classés Patrimoine Mondial</i>
COMBARY Judith T	<i>Etudiante, Stagiaire à la Direction des Sites Classés Patrimoine Mondial</i>
DAKUYO G Jean Baptiste	<i>Directeur Provincial de la Culture des Arts et du Tourisme du Mouhoun</i>
DAO Saliko	<i>Forgeron de la commune</i>
GO Kassoum	<i>Forgeron de la commune</i>
ILBOUDO T.Justine	<i>Haut- commissariat du Mouhoun</i>
KABORE Boureima	<i>Mairie de Douroula</i>
KOÏTA Zata	<i>Coordonnatrice de femme</i>
KONATE Brahim	<i>1^{er} adjoint au maire</i>
KONDE M Hubert	<i>Agent forestier</i>
POODA Sié Narcisse	<i>Direction Régionale de la Police Nationale de la Boucle du Mouhoun</i>
SANON Abou	<i>Police</i>

SANON Siaka	<i>Directeur Régional de la Culture des Arts et du Tourisme de la Boucle du Mouhoun</i>
SAWADOGO Adama	<i>Préfet de Douroula</i>
SIMBORO Gnissa	<i>Musée de Douroula</i>
SIMBORO Gnissa	<i>Musée de Douroula TSM</i>
SOARE Boukadari	<i>Agent mairie</i>
SOARE Boulaye	<i>Comité Villageois de Développement de Douroula</i>
SOARE Boulaye	<i>Représentant coutumier</i>
SOARE Lassana	<i>Représentant coutumier</i>
SOARE Mamadou	<i>Représentant coutumier</i>
SOARE Oumarou	<i>Président du Conseil Villageois de Développement</i>
SOIRE Yacouba	<i>Chef de canton de Douroula</i>
TOPAN Yacouba	<i>Direction Régionale de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation Boucle du Mouhoun</i>
TRAORET Assita	<i>Conseiller des affaires culturelles Conseiller technique du Gouverneur de la Région de la Boucle du Mouhoun</i>
TRAORET Assita	<i>Gouvernorat de la Boucle du Mouhoun</i>
Site de Kindibo	
BADINI Souleymane	<i>Mairie de Tougo</i>
BARRY Souhaibou	<i>Direction Provinciale de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation du Zondoma</i>
BELEM Daouda	<i>1^{er} adjoint au maire de Tougo</i>
BISSIRI Issifou	<i>Direction Provinciale de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation du Zondoma</i>
Chef de village de Kindibo	<i>Chef de village de Kindibo</i>
DARGA Paul	<i>Directeur Régional de la Culture des Arts et du Tourisme de la région du Nord</i>
DICKO Ousmane	<i>Préfet de Tougo</i>
DIMA Jean Jacques	<i>Direction Provinciale de la Culture, des Arts et du Tourisme du Zondoma</i>
KAFANDO Eric Achille	<i>CBT</i>
KERA Safiéta	<i>Représentante détentrice</i>
KIMA Tilado Herman	<i>Agent de Police</i>
KINDO Ilassa	<i>Représentant détenteur</i>
NAOULE Fanta	<i>Préfecture de Tougo</i>
OUATTARA Siaka	<i>Haut- commissariat du Zondompa</i>
OUEDRAOGO Adama	<i>Assistant culturel</i>
OUEDRAOGO Assane	<i>Habitant de Kindibo</i>
OUEDRAOGO F. Wendégouidi	<i>Gouvernorat de Ouahigouya</i>
OUEDRAOGO Ousséni	<i>Chefferie de Tougo</i>
OUEDRAOGO Ousséni	<i>Chefferie de Tougo</i>
OUEDRAOGO Salam	<i>Association Jeunesse Espoir</i>
SAM B. Jean	<i>Direction Provinciale de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique du Zondoma</i>
SANKARA Joachim	<i>Direction Provinciale de la Police Nationale du Zondoma</i>
SANKARA Roger W	<i>Directeur Régional de la Culture des Arts et du Tourisme du Nord</i>
SAVADOGO Habibou	<i>Représentante détentrice</i>
SAWADOGO Rasmané	<i>Conseil villageois de développement de Kindibo</i>
SAWADOGO Rasmané	<i>Conseil villageois de développement de Kindibo</i>
SIEBA Amadou	<i>Lycée Départemental de Tougo</i>
TANGARI Michel	<i>Lycée provincial du Zondoma</i>
ZEBRET Hamadé	<i>Ecole primaire « A » de Tougo</i>
ZONO Souleymane	<i>Représentant détenteur</i>

Site de Tiwêga	
BAGUE Biyé	<i>Lycée provincial de Kaya</i>
BAMAS Wulfran Emile Firmin	<i>Préfecture, Délégation spéciale de Kaya</i>
BARRY Issa	<i>Ancien Directeur des sites à l'Office National du Tourisme Burkinabè</i>
DRABO Eric	<i>Conseiller des affaires culturelles à la Direction Régionale de la Culture, des Arts et du Tourisme du Centre Nord</i>
ILBOUDO Ablassé	<i>Agent à la Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation du Centre Nord</i>
LENE Zakaria	<i>Agent à la Direction Régionale des Enseignements Supérieur et Scientifique du Centre Nord</i>
NIKIEMA Mikaila	<i>Ecole évangélique de Kaya</i>
OUEDRAOGO Brice Flavien	<i>Administrateur des services touristiques Ancien Directeur Régional de la Culture, des Arts et du Tourisme du Centre Nord</i>
OUEDRAOGO Edmond	<i>ECOLE COMMUNALE « B »</i>
OUEDRAOGO François	<i>Comité de jumelage Kaya- Chatelleraut</i>
OUEDRAOGO Mazou	<i>Habitant du Village de Ramesma</i>
OUEDRAOGO Moumouni	<i>Chefferie de Iryastenga</i>
OUEDRAOGO Oumarou	<i>Chefferie de Iryastenga</i>
OUEDRAOGO Salfo	<i>Habitant du Village de Ramesma</i>
SAWADOGO Abdoulaye	<i>Autorité coutumière de Tiwêga</i>
SAWADOGO Adama	<i>Brigade territoriale de la gendarmerie de Kaya</i>
SAWADOGO Adama	<i>Musée communal de Kaya</i>
SAWADOGO Ibrahim	<i>Conseil Villageois de Développement</i>
SAWADOGO Kogoraogo	<i>Association Passaté</i>
SAWADOGO Pamoussa	<i>Mairie de Kaya</i>
SISSA Maxime	<i>Lycée Municipal de Kaya</i>
ZALLE Bassirou	<i>Agent à la Direction Régionale de l'Environnement</i>
Site de Yamané	
BAMOGO Konlobgué	<i>Lycée départemental de Zitenga</i>
DIALLO Sékou	<i>Conseiller municipal de Korsimoro</i>
Dr. ILBOUDO / THIOMBIANO F. Elise	<i>Enseignant-chercheur en Archéologie africaine l'Université de Ouaga1 Pr Joseph KY ZERBO</i>
KABORE Joseph	<i>Direction Régionale de la Police Nationale de la région du Plateau Central</i>
KAHOUN Nestor	<i>Directeur de Cabinet du ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme</i>
KIEMTARBOUM Luc	<i>Direction Régionale des Infrastructures et du Désenclavement de la Région du Plateau Central</i>
KOUANDA Saidou	<i>Habitant Zitenga</i>
KOUANDA Souleymane	<i>Chef de yamané</i>
OUEDRAOGO / BOKOUM Hadiatou	<i>Président de la Délégation Spéciale de la Préfecture de zitenga</i>
OUEDRAOGO Adama	<i>Maire de Zitenga</i>
OUEDRAOGO Bernard	<i>Gendarmerie Nationale</i>
OUEDRAOGO Idrissa	<i>Agent à la Directeur Régional de la Culture des Arts et du Tourisme du Plateau Central</i>
OUEDRAOGO Inoussa	<i>Habitant de Nimpoui</i>
OUEDRAOGO Kiswedsida	<i>Habitant de Nimpoui</i>
OUEDRAOGO Noraogo	<i>Habitant de Nimpoui</i>
OUEDRAOGO O. Jacques	<i>Maire de Korsimoro</i>
OUEDRAOGO Oumarou	<i>Habitant de Nimpoui</i>

OUEDRAOGO P.Alfred	<i>Etudiant / Master2 archéologie</i>
OUEDRAOGO Pazambéde	<i>Chef de Imougou</i>
OUEDRAOGO Rasmané	<i>Conseil Villageois de Développement / Ipalla</i>
OUEDRAOGO Robert	<i>Yimiougou</i>
OUEDRAOGO Sibiri	<i>Chef du village de Nimpoui</i>
OUEDRAOGO Sindikielba	<i>1^{er} adjoint au maire de Korsimoro</i>
OUEDRAOGO T. Karim	<i>Habitant de Nimpoui</i>
OUBA Nazaire	<i>Direction Régionale de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation de la Région du Plateau Central</i>
RAMDE Harouna	<i>Ancien Directeur Régional de la Culture des Arts et du Tourisme du Plateau Central</i>
ROMBA Assane	<i>Directeur Provincial de la Culture des Arts et du Tourisme/ Oubritenga</i>
SANDOUIDI Etienne B	<i>Directeur Provincial de la Culture des Arts et du Tourisme/ Sanmatenga</i>
SINARE Soumaila	<i>Maire de Zitenga</i>
TAMINI Y dit Patrice	<i>Directeur Régional de la Culture des Arts et du Tourisme du Centre-Nord</i>
TAPSOBA Laurent	<i>Représentants des artistes bronziers du site de Loango</i>
YOUGBARE G Julien	<i>Direction Régionale des Enseignements Secondaire et Supérieur</i>
ZABRE Hamado	<i>Conseiller municipal de Korsimoro</i>
ZIO Rita S	<i>Agent à la Direction d la Communication et de la Presse Ministérielle/ ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme</i>

Annexe 2 : Procès verbaux de Palabre



REGION DES HAUTS-BASSINS

PROVINCE DU TUY

COMMUNE DE BEKUY

DELEGATION SPECIALE DE BEKUY

BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

DELIBERATION N° 2015 – 16 /RHBS/PTUY/CBKY/DS-
BKY Portant autorisation d'inscription du site
métallurgique ancien de fer de Békuy au patrimoine
mondial de l'UNESCO

Délégués en exercice : 21
Délégués présents : 19
Délégués absents excusés 02
Délégués absents non excusés :
Quorum : 14

LA DELEGATION SPECIALE

VU la Constitution du 02 juin 1991 ;
VU la Charte de la transition du 16 novembre 2014 ;
VU le Décret N°2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014 portant nomination du Premier Ministre du Burkina Faso ;
VU le Décret N°2014-004/PRES-TRANS/PM du 23 novembre 2014 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
VU le Décret N°2014 - 431/PRES/PM/MATD/MATS/MEF du 28 mars 2012 portant conditions d'installation, composition et fonctionnement de Délégations Spéciales des collectivités territoriales ;
VU le Décret N°2014-004/PRES-/CAB du 17 novembre 2014 portant dissolution des conseils de collectivités territoriales et d'installation des délégations spéciales du Burkina Faso ;
VU le Décret N°2006- 204/PRES/PM/MFB/MATD du 15 mai 2006 portant Régime Financier et Comptable des Collectivités Territoriales au Burkina Faso ;
VU la loi 055-2004 du 21 décembre 2004, portant code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le procès-verbal portant passation de service entre le Maire sortant de la commune de Békuy et le Préfet, Président de la Délégation Spéciale commune de Békuy du 19 janvier 2015.
Vu le procès verbal d'installation du Président et des membres de la Délégation Spéciale, du 27 janvier 2015.
Vu la convocation n°2015-03/RHBS/PTUY/CBKY/DS du 25 juin 2015 relative à 2^{ème} session ordinaire et budgétaire de la Délégation Spéciale de Békuy.
Vu la lettre n°2015-0361/MCT/CAB/DSC-PM du 24 mars 2015, portant concession d'une zone tampon pour la protection et l'inscription du site de métallurgie de fer de Békuy au patrimoine mondial de l'UNESCO.

DELIBERE

ARTICLE 1 : il est autorisé l'inscription du site de métallurgie ancienne de fer de Békuy au patrimoine mondial de l'UNESCO.

ARTICLE 2 : un terrain d'environ 439,5 hectares sis au pourtour du site est concédé au Ministère de la Culture et du Tourisme pour la réalisation d'une zone tampon en vue de la protection de ce joyau culturel.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera exécutoire dès son approbation par l'autorité de tutelle.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et an que dessous.

Fait à *Békuy*, le 15 avril 2015

Le Rapporteur

Abdul-Karim BOUGOUM

Le Président de séance

FIÉ Denis TRAORE

PROCES-VERBAL DE PALABRE

L'an deux mil quinze et le vendredi sept août à 16 heures 15 minutes, nous soussignés TRAORE Fiè Denis, Préfet, Président de la Délégation Spéciale de la Commune de Békuy, avons procédé à la consultation des personnes ci-après ; en vue de recueillir leur avis sur le projet d'inscription du site métallurgique de fer de Békuy sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO :

- DOMBOUE Benoît, Chef de terre
- DOMBOUE André, Chef de terre
- BAZOUM Gnindé, Chef coutumier de Békuy ;
- BAZOUM Adama, Chef du village de Békuy ;
- BARROU Bèta, Président CVD de Békuy.

Reconnus comme notables de la localité et qui étaient présents à la réunion des parties prenantes du 22/12/2014 initiée par la Direction des Sites Classés Patrimoine Mondial du Ministère en charge de la culture et précédée de la visite du site. La présente rencontre vise à solliciter la concession d'un terrain d'une superficie de 439,5 hectares sis au pourtour dudit site.

A cet effet, nous avons engagé la palabre suivante :

La concession dudit terrain au Ministère de la Culture et du Tourisme au titre de zone tampon devant servir à la protection du site de métallurgie ancienne de fer de Békuy proposé pour inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Les personnes consultées ont à l'unanimité donné leur accord pour l'occupation dudit terrain, ne réclamant aucun frais ni dédommagement.


C'est sur une note de satisfaction des parties que la réunion a pris fin à 17 heures 10 minutes par les mots de remerciement du Préfet.

En foi de quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Békuy les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signés :

Les Chefs de terre (70072205/60708495) :


DOMBOUE Benoît


DOMBOUE André

Le Chef coutumier de Békuy :
(74403566)


BAZOUM Grindé

Le Chef du village de Békuy :
(70896055)


BAZOUM Adama

Le Président CVD de Békuy :
(76721405)


BARROU Bèta

Le Préfet, Président de la Délégation Spéciale de la Commune de Békuy :
(6670426/70456708)


Denis TRAORE
Secrétaire Administratif



REGION DES HAUTS-BASSINS

PROVINCE DU TUY

COMMUNE DE BEKUY

DELEGATION SPECILAE

N°2015-09/RHBS/PTUY/CBKY/DS

BURKINA FASO

Unité- Progrès- Justice

Békuy, le 07 AOUT 2015

*Le Préfet, Président de la Délégation
Spéciale de Békuy*

A

Monsieur le Ministre de la Culture
et du Tourisme

-OUAGADOUGOU -

Objet : Avis de la Délégation Spéciale sur l'attribution
de la zone tampon

Réf: V/L N° 2015- 0361/MCT/CAB/DSC-PM du 24 /03/2015

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre correspondance ci-dessus citée en référence, par laquelle vous solliciter la concession d'un terrain sis au pourtour du site de métallurgie de fer de Békuy, j'ai l'honneur de vous notifier l'accord de la Délégation Spéciale de Békuy pour la disponibilité de ce terrain en vue de la réalisation d'une zone tampon dans le but de protéger et de préserver ce joyau culturel qui constitue un patrimoine hautement historique auquel la Commune de Békuy accorde un intérêt particulier.

Aussi, voudrais-je vous assurer de notre entière disponibilité à vous accompagner dans le processus de l'inscription dudit site au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Ampliations

- MATDS
- GBD
- HC/TUY
- A/C

Le Président de la
Délégation Spéciale
Commune de BEKUY
M. Denis TRAORE
Secrétaire Administratif

REGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN

BURKINA FASO
Unité -Progrès- Justice

PROVINCE DU MOUHOUN
COMMUNE DE DOUROULA

PROCES VERBAL DE PALABRE

L'an deux mil quinze et le vingt quatre juillet nous soussignés SANON Souleymane Préfet Président de la Délégation Spéciale Communale de Douroula, assisté de Monsieur SOARE Yacouba, chef de Canton de Douroula

Avons procédé à la consultation de :

- ❖ SOARE Soumana représentant les exploitants terriens sur le site
- ❖ SOARE Boulaye Président CVD du village de Douroula
- ❖ PAGABELEM Zouraogo Président CVD du village de Kirikongo
- ❖ KONATE Bakary Président CVD du village de SA

Reconnus comme chefs coutumiers, notables et intéressés qui étaient présents sur le terrain au sujet de la demande de la Direction des sites Classés et du Patrimoine Mondial agissant pour le compte du Ministère de la Culture et du Tourisme sollicitant la cession d'un terrain sis au pourtour du site métallurgique ancienne de fer de Douroula d'une superficie de 132 ha sis hors lotissement limité à :

- L'Est par le tracé de la route Douroula -Tora
- L'Ouest par un Hamon de culture
- Au Sud par la brousse.
- Au Nord par le marigot Kooba

Nous avons indiqué les limites de la cession avant d'engager la palabre qui suit :

La cession dudit terrain au Ministère de la culture et du tourisme au titre de Zone Tampon devant servir à la sécurisation du « site Métallurgique ancienne de fer de

Douroula », patrimoine culturel immobilier du Burkina Faso proposé pour inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Le ministère de la culture et du Tourisme, représenté par la Direction des sites Classés et du Patrimoine Mondial s'engage à créer un comité local de protection de gestion du « site Métallurgique de fer de Douroula ». Ce comité aura la responsabilité de gérer et de contrôler les activités qui auront été jugées compatibles avec la bonne conservation du site, après la concertation avec un Comité Scientifique National et une approbation par le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Les personnes consultées ont à l'unanimité donné leur accord pour l'occupation dudit terrain et ne réclament aucun frais ni dédommagement

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce de droit.

Fait à Douroula le 24 juillet 2015

Ont signés

Le chef de Canton

Yacouba SOARE

Le Président CVD de Kirikongo

PAGABELEM Zouraogo

Le Président CVD de SA

KONATE Bakary

Le Président de la Délégations Spéciale

Souleymane SANON

Secrétaire Administratif

Le Président CVD de Douroula

SOARE Boulaye

Le représentant de exploitants

SOARE Soumana



REGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN
PROVINCE DU MOUHOUN
COMMUNE DE DOUROULA

Tel : 70 32 25 43

N° 2015/07/RBMH/PMH/C.DRL/DS
Réf: v/ 1 n° 2015/0362 /MCT/CAB/DSC-PM/

BURKINA FASO
Unité – Progrès - Justice

Douroula, le 26 Aout 2015

**Le Président de la Délégation
Communale de Douroula**

A

**Monsieur le Ministre de la
Culture et du Tourisme
- OUAGADOUGOU-**

Objet : Avis de la Délégation Spéciale Communale sur
L'attribution de la zone tampon au M.C.T.

Monsieur le Ministre,

Suite à votre correspondance ci-dessus citée en référence relative à la formalisation de la **zone tampon autour du site métallurgique de fer** de Douroula, j'ai l'honneur de vous notifier l'accord de la Délégation Spéciale pour la disponibilité de la zone tampon dans le but de protéger ce site qui constitue un patrimoine historique auquel la population de la commune de Douroula accorde un grand intérêt particulier.

Je vous assure de notre entière disponibilité à vous accompagner dans le processus d l'inscription du **site métallurgique de fer** de Douroula au patrimoine mondial de **l'UNESCO** et je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre l'expression de ma très haute considération.

Ampliations :

-MAD
-HC/MEH
-DRCT/BMH
-Préfecture Douroula
-Archive /chron



Souleymane SANON
Secrétaire Administratif

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE
LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE
REGION DU NORD
PROVINCE DU ZONDOMA
DEPARTEMENT DE TOUGO

BURKINA FASO
UNITE- PROGRES -JUSTICE

N°2015-003/MATDS/RNRD/PZDM/DTUG

PROCES VERBAL DE PALABRE

L'an deux mil quinze et le mardi vingt-trois juin à dix heures dix-huit minutes ; nous soussignés ;

- ✓ **François Janvier LESSOGO** ; Préfet, Président de la Délégation Spéciale de la Commune de Tougo ; et assisté de **Monsieur Issifou BISSIRI**, Assistant Culturel de la Province du Zondoma, avons procédé à la consultation de :
- ✓ **Monsieur Boureima SAWADOGO**, Chef de terre de Kindibo,
- ✓ **Monsieur Ousséni OUEDRAOGO** Chef coutumier de Kindibo,
- ✓ **Monsieur Poko Boukary KINDO**, Saambnaaba (Chef des forgerons) de Kindibo,
- ✓ **Monsieur Rasmané SAWADOGO**, Président CVD de Kindibo ;

Reconnus comme chefs coutumiers, notables et intéressés qui étaient présents sur le terrain au sujet de la demande de la Direction des Sites Classés Patrimoine Mondial (DSC-PM) agissant pour le compte du Ministère de la Culture et du Tourisme, sollicitant la concession d'un terrain sis au pourtour **des sites de métallurgie ancienne de Kindibo** dans le Département de Tougo / Province du Zondoma / Région du Nord , d'une superficie de **40,60 hectares** sis hors lotissement , limité à l'Est par la cour royale du Saabnaaba de Kindibo ; à l'Ouest par un arbre dénommé « Ganka » situé à proximité du château d'eau du village ; au Nord par un arbre dénommé « kièglga » situé sur la piste rurale reliant Kindibo – Roba et au Sud par un arbre dénommé « siiga » situé aux abords de la Route Départementale (RD) N° 22 reliant Tougo –Gourcy.

Nous avons indiqué les limites de la concession avant d'engager le palabre qui suit :

La concession dudit terrain au Ministère de la Culture et du Tourisme au titre de zone tampon devrait servir à la protection du site de « de métallurgie ancienne de Kindibo » classé comme bien culturel et naturel et proposé pour être inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le Ministère de la Culture et du Tourisme, représenté par la Direction des Sites Classés Patrimoine Mondial (DSC-PM) s'engage à mettre en place un Comité Local de protection et de gestion du site de « métallurgie ancienne de Kindibo ». Ce comité aura la responsabilité de la gestion et du contrôle des activités qui auront été jugées compatibles avec la bonne conservation du site, après concertation avec un comité scientifique national et approbation par le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Les personnes consultées ont à l'unanimité donné leur accord pour l'occupation dudit terrain, et ne réclament aucun frais ni dédommagement. Elles affirment également l'existence de lieux de cultes et de tombes sur le terrain.

En foi de quoi le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Ainsi fait à Tougo, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé :

Sa Majesté Le Chef de Terre de Kindibo



Boureima SAWADO

Sa Majesté Le Chef du Village de Kindibo



N. Ousséni OUEDRAOGO

Sa Majesté Le Saabnaaba de Kindibo



Poko Boukary KINDO

Le Président CVD du Village de Kindibo



Rasmané SAWADO

L'Assistant Culturel du Zondoma



Issifou BISSIRI

Le Préfet, PDS de la Commune de Tougo




Francois Janvier LESSOGO

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

REGION DU CENTRE NORD

PROVINCE DU SANMATENGA

DELEGATION SPECIALE DE LA COMMUNE DE KAYA

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES DOMANIALES ET
FONCIERES

Tel : 59 ☎ : 24-15-30-06/21/41
Email : mairie.kaya@fasonet.bf

N°2015-249/MATD/RCNH/PSNM/DSCR/SG/DADE



BURKINA FASO

UNITE - PROGRES - JUSTICE

Kaya le 16 Novembre 2015

Le Président de la Délégation Spéciale
de la Commune de Kaya

À

Monsieur le Ministre de la Culture et du
Tourisme
s/c voie hiérarchique

-OUAGADOUGOU-

Objet: Avis de la Délégation Spéciale sur l'attribution
de la zone tampon au M.C.T.

Référence: N°2015-0360/MCT/CAB/DSC-PM du 24 Mars 2015

Monsieur le Ministre,

Suite à votre correspondance ci-dessus citée en référence relative à la formalisation de la zone tampon située dans la commune de Kaya, j'ai l'honneur de vous notifier l'accord de la Délégation Spéciale pour la disponibilité de cette zone tampon dans le but de protéger et de préserver le site métallurgique ancien du fer de Tiwèga qui constitue un patrimoine hautement historique auquel la population de la Commune de Kaya accorde un intérêt tout particulier.

Je vous rassure de notre entière disponibilité à vous accompagner dans le processus de l'inscription du site de Tiwèga au patrimoine mondial de l'UNESCO et je vous prie d'agréer **Monsieur le Ministre**, l'expression de ma très haute considération.

Ampliations :

- MATD
- GVT /Kaya
- HC /Kaya
- Chrono

P.J

- Délibération
- Procès-verbal de cession de site



Abdoulaye TAO
Administrateur civil

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

REGION DU CENTRE NORD

PROVINCE DU SANMATENGA

DELEGATION SPECIALE COMMUNALE DE KAYA



BURKINA FASO

UNITE - PROGRES - JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL

☎ 59 ☎ : 40-45-30-06/21/41
Email : mairie.kaya@fasonet.bf

**DELIBERATION N° 2015- 17 /MATD/RCNR/PSNM/DSCK/SG,
portant délimitation et la sécurisation du site de TIWEGA**

❖ Membres de la délégation spéciale communale :	43
❖ Membres présents	: 31
❖ Membres absents	: 12
❖ Procurations	: 00
❖ Quorum	: 29

L'an deux mille quinze et le vendredi trente octobre à partir de neuf heures quarante minutes, la délégation spéciale de la commune de Kaya s'est réunie pour sa troisième session ordinaire dans la salle de la maison des jeunes.

- VU la constitution;
- VU la charte de la Transition;
- VU le Décret N° 2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014, portant nomination du Premier Ministre;
- VU le Décret N°2014-004/PRES/PM du 23 novembre 2014, portant composition du Gouvernement du BURKINA FASO;
- VU le Décret n°2015-892/ PRES/TRANS/PM du 19 juillet 2015, portant remaniement du Gouvernement;
- VU la Loi N° 027-2006/AN du 05 décembre 2006, portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents des collectivités territoriales;
- VU la loi N°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso, ensemble et ses modificatifs ;
- VU la loi n°014-2006/AN du 09 mai 2006 portant détermination des ressources et des charges des Collectivités Territoriales au Burkina Faso ;
- VU la Loi n°034-2009/AN du 16 Juin 2009 portant Régime Foncier et Rural ;
- VU la Loi n°34-2012/AN du 02 Juillet 2012 portant Réorganisation Agricole et Foncière (RAF) au Burkina Faso;
- VU le décret n° 2006-204/PRES/PM/MFB/MATD du 15 mai 2006 portant régime financier et comptable des Collectivités Territoriales;

Délibération portant délimitation et sécurisation du site de TIWEGA

VU le Décret N° 2013-431/PRES/PM/MATD/MATS/MEF du 30 mai 2013 portant conditions d'installation, composition et fonctionnement de délégations spéciales des collectivités territoriales;

VU le Procès-verbal du 13 janvier 2015 relatif à l'installation du président et des membres de la délégation spéciale de la commune de Kaya;

DELIBERE

Article 1 : Il est autorisé la délimitation et la sécurisation du site de TIWEGA, une zone touristique d'environ quinze (15) hectares, en vue de son inscription au patrimoine mondiale de l'UNESCO.

Article 2 : La présente délibération prend effet pour compter de sa date d'approbation par l'autorité de tutelle.

Ainsi fait et délibéré le 30 octobre 2015

Les Secrétaires de séance

Joël Marie Jean Chrisostome NIKIEMA

Souleiman SORE



1^{er} Président de séance

Abdoulaye TAO
Administrateur Civil

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA
DÉCENTRALISATION

RÉGION DU CENTRE-NORD

PROVINCE DU SANMATENGA

COMMUNE DE KAYA

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES AFFAIRES DOMANIALES ET
FONCIÈRES DE LA COMMUNE DE KAYA



BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

☎ 59 ☎ : 24-45-30-06/21/41

Email : mairie.kaya@fasonet.bf

N°2015-06-/MATD/RCNR/PSNM/CKYA/SG/DADF

Article 36 de la loi n°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant Régime Foncier Rural
Et Article 238 de la loi n°34-2012/AN du 02 juillet 2012 portant Réorganisation Agricole et
Foncière (RAF) au Burkina Faso

Président : Monsieur NANA Adama, Directeur des Affaires Domaniales et Foncières

Rapporteur : Monsieur SIMPORE Zakaria, chef de service des affaires Foncières

Requérant : Ministère de la culture et du tourisme


L'An deux mil Quinze et le Vendredi quatre Septembre, s'est tenue à TIWEGA dans la Commune de Kaya, la palabre pour la constatation de l'accord du consentement des superficiaires d'un terrain d'une superficie 15 hectares environ, objet de la demande du ministère de la culture et du tourisme pour la réalisation d'un patrimoine culturelle à TIWEGA dans la commune de Kaya.

Localisation et limites du site de TIWEGA


La zone proposée est une zone circulaire entourée de collines. Le tout forme un cirque très marqué dans le paysage, où l'agriculture n'est pas pratiquée. La zone tampon correspond à l'ensemble du massif montagneux, les limites étant les zones d'écoulement à la périphérie des collines où l'eau ruisselle en saison des pluies. Les principaux attributs du site sont trois fourneaux debout et de nombreuses bases.

Etaient présents :


- Le chef de village

N° D'ORD	NOM ET PRENOM (S)	REFERENCE CNIB	DOMICILE	SIGNATURE
1	SAWADOGO Abdoulaye	CNIB N°B 7082292 du 19/10/2010	Kaya	

- Le CVD

N° D'ORD	NOM ET PRENOM (S)	REFERENCE CNIB	DOMICILE	SIGNATURE
1	SAWADOGO Ibrahim	CNIB N°1631038 du 08/07/2010	Kaya	

- Les superficiaires

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	REFERENCE CNIB	DOMICILE	SIGNATURE
1	SAWADOGO Hamado	CNIB N°B4353215 du 23/09/2011	Kaya	

Après les salutations et les présentations d'usage, les parties prenantes à la palabre ont procédé à la visite du terrain. Il s'agit de s'assurer de la conformité des limites définies dans le croquis du terrain produit par le requérant à l'appui de sa demande. Le Directeur des Affaires Domaniales et Foncières de la Commune de Kaya en prenant la parole a remercié l'assistance pour la présence effective malgré leurs multiples occupations. Aussi, il a signifié aux superficiaires qu'en cas de consentement de leur part ; les droits que l'administration cédera au requérant seront irrévocables. Aussitôt il a donné la parole aux superficiaires.

Le Représentant des superficiaires: Je tiens tout d'abord à vous remercier de prendre part à cet entretien de ce matin. En effet je parlerai au nom de tous les superficiaires. Le terrain dont il est question nous appartient tous en tant que superficiaires et c'est nous qui l'avons toujours exploité. **Le ministère de la culture et du tourisme** nous a fait part de son envie de disposer d'un terrain dans cette zone en vue d'y faire une zone tampon. Ce projet est si noble que nous n'avons vu aucun inconvénient vu que la protection du patrimoine est d'un grand intérêt pour tous. On a donc donné notre accord en cédant la portion de terre qui fait l'objet de notre rencontre de ce matin. Je tiens à préciser que le terrain a été cédé au ministère gratuitement. Le terrain l'appartient donc aujourd'hui et pour toujours. Enfin, je voulais au nom de tous les superficiaires, féliciter et encourager le ministère pour une bonne préservation du patrimoine.

Témoin des propriétaires: notre représentant à tout dit. Nous le soutenons dans cette démarche. Je trouve que c'est une très bonne initiative qu'il faut encourager car cela contribue au développement du secteur en particulier et en générale tout le Burkina. je ne peux que féliciter et encourager le ministère pour la bonne marche du projet. Je vous remercie.

Le chef de village : Je suis tout à fait content que mon village ait un cite classé comme patrimoine culturel. Je remercie tous ceux qui d'une manière ou une autre œuvrent pour la réussite du projet. Aussi, en tant que chef je souhaite un consentement parfait de la population.

Le CVD : En tant que CVD, Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier les propriétaires qui ont accepté donné cette portion de terre pour la réalisation dudit projet. Que Dieu les récompense de leur bienfait. Je remercie également la commission technique ici présente, qui a joué un rôle importante dans cette mission.

Le chef de service des affaires foncières

Je prends la parole au nom du président de la Délégation Spéciale de la commune de Kaya et en mon nom propre pour remercier l'assistance pour sa participation à ce débat. Je remercie tous les participants pour leur entière disponibilité et félicite le ministère pour son initiative de protection du patrimoine culturel et touristique

Le Directeur des Affaires Domaniales et Foncières de la Commune

Je remercie la délégation ici présente et je souhaite mon entière satisfaction pour l'attribution dudit terrain pour le projet. Je n'ai pas autre chose à ajouter que celui qui m'a précédé, je vous souhaite un bon retour dans vos familles respectives.

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé pour servir et valoir ce que de droit.

Ont signé

Le chef de village



SAWADOGO Abdoulaye

Le représentant des superficiaires



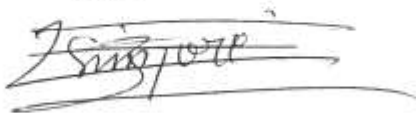
SAWADOGO Hamado

Le CVD



SAWADOGO Ibrahim

Le chef de service des affaires
Foncières



Zakaria SIMPORE

Le directeur des Affaires Domaniales
et Foncières de la Commune



Adama NANA

Annexe 3 : Organes de gestion

**MINISTRE DE LA CULTURE, DES
ARTS ET DU TOURISME**

BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION DES SITES CLASSES
PATRIMOINE MONDIAL**

Vu décret n° 936

du 16/11/2018



ARRETE N° 0368 /MCAT/SG/DSC-PM
portant création, attributions, composition et
fonctionnement du comité local de gestion
des sites de métallurgie ancienne de fer de
Békuy

LE MINISTRE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME,

- VU** la Constitution ;
- XVU** la loi n°024-2007/AN du 13 novembre 2007 portant protection du patrimoine culturel au Burkina Faso ;
- Vu** le décret n°2016-C01/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu** le décret n°2018-035/PRES/PM, du 31 janvier 2018 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2018-0272/PRES/PM/SGG-CM du 12 avril 2018 portant attributions des membres du gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation-type des départements ministériels ;
- VU** le décret n° 2016-436/PRES/PM/MCAT du 31 mai 2016 portant organisation du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme ;
- Vu** le décret n°2014-1019/PRES/PM/MCT/MEDD/MATS/MATD du 28 octobre 2014 portant classement de biens culturels et naturels et leur inscription sur la liste indicative du Burkina Faso ;
- Vu** l'arrêté n°2004-651/MCAT/SG/DPC du 09 Août 2004 portant inscription des biens sur la liste nationale du patrimoine national ;
- Vu** L'arrêté n°2004-652/MCAT/SG/DPC du 09 Août 2004 portant inscription de biens culturels le registre d'inventaire
- VU** l'arrêté n° 2018-/0198 /MCAT/SG/DSC-PM du-25/05/2018 portant organisation et fonctionnement de la Direction des Sites Classés Patrimoine Mondial;
- SUR** proposition du Directeur des Sites Classés Patrimoine Mondial,

ARRETE :

1

2

CHAPITRE I : CREATION ET ATTRIBUTIONS

Article 1 : Il est créé un comité de gestion du site de métallurgie ancienne de fer de Békuy.

Article 2 : Le Comité de gestion du site de métallurgie de Békuy a pour mission la gestion régulière du site. A ce titre, il est chargé de:

- veiller aux travaux d'entretien et de nettoyage du site ;
- assurer la protection du site contre les activités anthropiques et animalières ;
- associer les communautés vivant sur et aux alentours du site dans le processus de développement durable du site ;
- organiser les visites du site ;
- assurer la gestion des droits d'entrées et autres services offerts sur le site et des dons au profit du site.

CHAPITRE II : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

Article 3 : Le comité de gestion du site de métallurgie est composé comme suit :

Le bureau :

- **Président** : le Préfet de Békuy ;
- **Vice-président** : le Maire de Békuy ;
- **Secrétaire général**: le Directeur des Sites Classés Patrimoine Mondial ;
- **1er Secrétaire général adjoint** : le Conseiller technique de la Culture du Gouvernorat des Hauts-Bassins ;
- **2e Secrétaire général adjoint** : le Directeur Provincial de la Culture des Arts et Tourisme du Tuy ;
- **Sécurité** : le représentant de la Brigade Territoriale de la gendarmerie Sara ;
- **Sécurité adjoint** : le représentant de l'Unité de gestion de la forêt de Békuy ;
- **Trésorier** : le représentant du chef de terre de Békuy ;

- **Trésorier adjoint** : le Président du Conseil Villageois de Développement de Békuy ;
- **Secrétaire à la sensibilisation** : le représentant des Conseillers municipaux de Békuy ;
- **Secrétaire adjoint à la sensibilisation** : la représentante des organisations féminines de Békuy ;
- **Secrétaire chargé de la recherche et de la documentation** : le chercheur associé du site ;
- **Responsable à l'information** : le représentant des jeunes de Békuy ;
- **Secrétaire adjoint à l'information** : le représentant des forgerons de Békuy ;
- **Responsables aux affaires coutumières et traditionnelles** : le chef de Békuy ;

Les membres :

- le Maire de Saliri ;
- le Maire de Bereba ;
- le Directeur départemental de l'enseignement national et de l'alphabétisation ;
- le Président du Conseil Villageois de développement de Maro ;
- le représentant des associations culturelles de la localité de Békuy
- le représentant de la Direction Provinciale de la Police du Tuy ;
- le représentant des femmes de Békuy ;
- le représentant des Dozos ;
- le représentant des griots de Békuy ;
- le représentant de la communauté des forgerons de Békuy.

Article 4 : Le bureau est chargé de l'organisation, la coordination et du suivi des activités entreprises au profit du site.

Article 5: Le comité de gestion du site de métallurgie de Békuy se réunit deux (2) fois par an et chaque fois que de besoin sur convocation de son président.

Article 6 : En cas de départ définitif d'un des membres du comité, celui-ci est remplacé conformément aux dispositions de l'article 3 du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Les frais de fonctionnement du comité de gestion du site de métallurgie de Békuy sont supportés à part de contribution égale par le Ministère en charge de la culture et de la Commune de Békuy.

ARTICLE 8 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme et le Directeur des Sites Classés Patrimoine Mondial et le Maire de la commune de Békuy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le **19 NOV 2018**



Abdoul Karim SANGO
Officier de l'Ordre national

Ampliations

- CAB/MCAT
- USC-PM
- Gouvernorat du Haut Bassin
- Préfecture de Békuy
- Commune de Békuy
- MFNA
- MRSI
- MFSS
- MATD
- Chrono

**MINISTRE DE LA CULTURE, DES
ARTS ET DU TOURISME**

BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION DES SITES CLASSES
PATRIMOINE MONDIAL**

ARRETE N° 2018-0360 /MCAT/SG/DSC-PM
portant création, attributions, composition et
fonctionnement du comité local de gestion
des sites de métallurgie ancienne de fer de
Douroula

Visa DSC/SG n° 935

du 26/11/2018

LE MINISTRE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME,

- VU** la Constitution ;
- Vu** la loi n°024-2007/AN du 13 novembre 2007 portant protection du patrimoine culturel au Burkina Faso ;
- Vu** le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu** le décret n°2018-035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2018-0272/PRES/PM/SGG-CM du 12 avril 2018 portant attributions des membres du gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation-type des départements ministériels ;
- VU** le décret n° 2016-436/PRES/PM/MCAT du 31 mai 2016 portant organisation du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme ;
- Vu** le décret n°2014-1019/PRES/PM/MCT/MEDD/MATS/MATD du 28 octobre 2014 portant classement de biens culturels et naturels et leur inscription sur la liste indicative du Burkina Faso ;
- Vu** l'arrêté n°2004-651/MCAT/SG/DPC du 09 Août 2004 portant inscription des biens sur la liste nationale du patrimoine national ;
- Vu** L'arrêté n°2004-652/MCAT/SG/DPC du 09 Août 2004 portant inscription de biens culturels le registre d'inventaire
- VU** l'arrêté n° 2018-0198 /MCAT/SG/DSC-PM du-25/05/2018 portant organisation et fonctionnement de la Direction des Sites Classés Patrimoine Mondial;
- SUR** proposition du Directeur des Sites Classés Patrimoine Mondial,

ARRETE :

1

2

CHAPITRE I : CREATION ET ATTRIBUTIONS

Article 1 : Il est créé un comité de gestion du site de métallurgie ancienne de fer de Douroula.

Article 2 : Le Comité de gestion du site de métallurgie de Douroula a pour mission la gestion régulière du site. A ce titre, il est chargé de:

- veiller aux travaux d'entretien et de nettoyage du site ;
- assurer la protection du site contre les activités anthropiques et animalières ;
- associer les communautés vivant sur et aux alentours du site dans le processus de développement durable du site ;
- organiser les visites du site ;
- assurer la gestion des droits d'entrées et autres services offerts sur le site et des dons au profit du site.

CHAPITRE II : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

Article 3 : Le comité de gestion du site de métallurgie est composé comme suit :

Le bureau :

- **Président** : le Préfet de Douroula;
- **Vice-président** : le Maire de la commune de Douroula ;
- **Secrétaire général**: le Directeur des sites Classés Patrimoine mondial;
- **1^{er} Secrétaire général** : le Conseiller technique de la culture du Gouverneur de la Boucle du Mouhoun ;
- **2^e Secrétaire général adjoint** : le Directeur provincial de la Culture des Arts et du Tourisme du Mouhoun ;
- **Trésorier** : la représentante des femmes de Douroula ;
- **Trésorier adjoint** : le Président du Conseil villageois de développement de Douroula;
- **Secrétaire à la sensibilisation**: le représentant des conseillers municipaux de Douroula;

- **Secrétaire adjoint à la sensibilisation**: le représentant du musée communal de Douroula ;
- **Secrétaire chargé de la recherche et de la documentation** ; le Chercheur associé du site de Douroula;
- **Responsable à l'information** : le représentant des forgerons de Douroula;
- **Secrétaire adjoint à l'information** : le représentant des jeunes de Douroula ;
- **Responsables aux affaires coutumières et traditionnelles** : le Chef de canton de Douroula.

Les membres :

- le représentant de la Direction Provinciale des Enseignements Préscolaire, Primaire et Non Formel du Mouhoun ;
- le Représentant des associations culturelles de Douroula;
- le Représentant de la Direction Provinciale de l'Environnement et du Développement durable du Mouhoun;
- le Représentant de la Direction Provinciale de la Police du Mouhoun;
- la Représentante des femmes de Douroula;
- le Chef de terre de Douroula.

Article 4 : Le bureau est chargé de l'organisation, la coordination et du suivi des activités entreprises au profit du site.

Article 5: Le comité de gestion du site de la métallurgie de Douroula se réunit deux (2) fois par an et chaque fois que de besoin sur convocation de son président.

Article 6 : En cas de départ définitif d'un des membres du comité, celui-ci est remplacé conformément aux dispositions de l'article 3 du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Les frais de fonctionnement du comité de gestion du site de métallurgie de Douroula sont supportés à part de contribution égale par le Ministère en charge de la culture et de la Commune de Douroula.

ARTICLE 8 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme et le Directeur des Sites Classés Patrimoine Mondial et le Maire de la commune de Douroula sont chargés, chacun en ce qui le concerne,

de l'exécution du présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 19 NOV 2018



Abdoul Karim SANGO
Officier de l'Ordre national

Ampliations

- CAB/MCAT
- DSC-PM
- Gouvernorat du Nord
- Préfecture de Douroula
- Commune de Douroula
- MENA
- MRSI
- MESS
- MATD
- Chrono

α

**MINISTRE DE LA CULTURE, DES
ARTS ET DU TOURISME**

BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION DES SITES CLASSES
PATRIMOINE MONDIAL**

ARRETE N°..... /MCAT/SG/DSC-PM
portant création, attributions,
composition et fonctionnement du
comité local de gestion des sites de
métallurgie ancienne de fer de Kindibo

Vu DOREF n° 934
du 16/11/2018

LE MINISTRE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME,

- VU** la Constitution ;
- Vu** la loi n°024-2007/AN du 13 novembre 2007 portant protection du patrimoine culturel au Burkina Faso ;
- VU** le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU** le décret n°2017-075/PRES/PM du 20 février 2017 portant remaniement du Gouvernement ;
- VU** le décret n°2017-0148/PRES/PM du 23 mars 2017 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU** le décret n°2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation-type des départements ministériels ;
- VU** le décret n° 2016-436/PRES/PM/MCAT du 31 mai 2016 portant organisation du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme ;
- Vu** le décret n°2014-1019/PRES/PM/MCT/MEDD/MATS/MATD du 28 octobre 2014 portant classement de biens culturels et naturels et leur inscription sur la liste indicative du Burkina Faso ;
- VU** l'arrêté n° 2014-/0102 /MCAT/SG/DSC-PM du-01/08/2014 portant organisation et fonctionnement de la Direction des Sites Classés Patrimoine Mondial;
- SUR** proposition du Directeur des Sites Classés Patrimoine Mondial,

ARRETE :

CHAPITRE I : CREATION ET ATTRIBUTIONS

- Article 1 :** Il est créé un comité de gestion du site de métallurgie ancienne de fer de Kindibo.
- Article 2 :** Le Comité de gestion du site de métallurgie de Kindibo a pour mission la gestion régulière du site. A ce titre, il est chargé de:
- veiller aux travaux d'entretien et de nettoyage du site ;
 - assurer la protection du site contre les activités anthropiques et animalières ;
 - associer les communautés vivant sur et aux alentours du site dans le processus de développement durable du site ;
 - organiser les visites du site ;
 - assurer la gestion des droits d'entrées et autres services offerts sur le site et des dons au profit du site.

CHAPITRE II : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

- Article 3 :** Le comité de gestion du site de métallurgie est composé comme suit :

Le bureau :

- **Président** : le Préfet de Tougo ;
- **Vice-président** : le Maire de la commune de Tougo ;
- **Secrétaire général** : le Directeur des Sites Classés Patrimoine Mondial ;
- **1^{er} Secrétaire général adjoint** : le Conseiller technique de la Culture du Gouverneur du Nord ;
- **2^è Secrétaire général adjoint** : le Directeur Provincial de la Culture, des Arts et du Tourisme du Zondama ;
- **Trésorier** : le Président du Conseil villageois de développement de Kindibo ;
- **Trésorier adjoint** : le représentant des communautés religieuses de Kindibo ;
- **Secrétaire à la sensibilisation**: le représentant des Organisations de la Société Civile de Kindibo ;
- **Secrétaire adjoint à la sensibilisation**: le représentant des guides de tourisme du site ;

- **Secrétaire chargé de la recherche et de la documentation** : le chercheur associé du site ;
- **Secrétaire à l'information** : le représentant de la Direction Provinciale des Enseignements Préscolaire, Primaire et Non Formel du Zondama ;
- **Secrétaire adjoint à l'information** : le représentant des guides de tourisme du site ;
- **Responsables aux affaires coutumières et traditionnelles** : le chef des autorités coutumières et traditionnelles de Kindibo.

Les membres :

- le Directeur de l'école primaire publique de Kindibo ;
- le représentant des associations culturelles de la localité;
- le Directeur Provincial de l'Environnement et du Développement durable du Zondama ;
- le commissaire de police de Gourcy ;
- le représentant des forgerons ;
- le représentant des jeunes de Kindibo ;
- la représentante des femmes de Kindibo ;
- le chef de terre de Kindibo ;

Article 4 : Le bureau est chargé de l'organisation, la coordination et du suivi des activités entreprises au profit du site. ✓

Article 5: Le comité de gestion du site de métallurgie de Kindibo se réunit deux (2) fois par an et chaque fois que de besoin sur convocation de son président.

Article 6 : En cas de départ définitif d'un des membres du comité, celui-ci est remplacé conformément aux dispositions de l'article 3 du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Les frais de fonctionnement du comité de gestion du site de métallurgie de Kindibo sont supportés à part de contribution égale par le Ministère en charge de la culture et de la Commune de Gourcy.

ARTICLE 8 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme et le Directeur des Sites Classés Patrimoine Mondial et le Maire de la commune de Gourcy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prend effet pour

compter de sa date de signature et sera enregistré,
publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 19 NOV 2019



Abdoul Karim SANGO
Officier de l'Ordre national

Ampliations

- CAB/MCAI
- DSC-PM
- Gouvernorat du Nord
- Préfecture de Gourcy
- Commune de Gourcy
- MENA
- MRSI
- MESS
- MATD
- Chrono

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES
ARTS ET DU TOURISME

BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES SITES CLASSES
PATRIMOINE MONDIAL

E-0364

ARRETE N°2018-...../MCAT/SG/DSC-PM
portant création, attributions, composition et
fonctionnement du comité local de gestion du
site de métallurgie ancienne de fer de Tiwèga

Vina Dencf n°937

du 16/11/2018

LE MINISTRE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

- VU** la Constitution ;
- Vu** la loi n°024-2007/AN du 13 novembre 2007 portant protection du patrimoine culturel du Burkina Faso ;
- Vu** le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu** le décret n°2018-035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2018 0272/PRES/PM/SGG-CM du 12 avril 2018 portant attributions des membres du gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation-type des départements ministériels ;
- VU** le décret n° 2016-436/PRES/PM/MCAT du 31 mai 2016 portant organisation du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme ;
- Vu** le décret n°2014-1019/PRES/PM/MCT/MEDD/MATS/MATD du 28 octobre 2014 portant classement de biens culturels et naturels et leur inscription sur la liste indicative du Burkina Faso ;
- Vu** l'arrêté n°2004-651/MCAT/SG/DPC du 09 Août 2004 portant inscription des biens sur la liste nationale du patrimoine national ;
- Vu** l'arrêté n°2004-652/MCAT/SG/DPC du 09 Août 2004 portant inscription de biens culturels le registre d'inventaire
- VU** l'arrêté n° 2018-/0198 /MCAT/SG/DSC-PM du-25/05/2018 portant organisation et fonctionnement de la Direction des Sites Classés Patrimoine Mondial ;
- SUR** proposition du Directeur des Sites Classés Patrimoine Mondial

ARRETE :

CHAPITRE I : CREATION ET ATTRIBUTIONS

Article 1 : Il est créé un comité de gestion du site de métallurgie ancienne de fer de Iiwèga.

Article 2 : Le Comité de gestion du site de métallurgie ancienne de fer de Iiwèga a pour mission la gestion régulière du site. A ce titre, il est chargé de :

- veiller aux travaux d'entretien et de nettoyage du site ;
- assurer la protection du site contre les activités anthropiques et animales ;
- associer les communautés vivant sur et aux alentours du site dans le processus de développement durable du site ;
- organiser les visites du site ;
- assurer la gestion des droits d'entrées et autres services offerts sur le site et des dons au profit du site.

CHAPITRE II : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

Article 3 : Le comité de gestion du site de métallurgie est composé comme suit :

LE BUREAU :

- **Président** : le Préfet de Kaya ;
- **Vice-président** : le Maire de la Commune de Kaya ;
- **Secrétaire général** : le Directeur des Sites Classés Patrimoine Mondial ;
- **1er Secrétaire général adjoint** : le Conseiller technique chargé des affaires culturelles du Gouverneur du Centre-nord ;
- **2è Secrétaire général adjoint** : le Directeur Provincial de la Culture des Arts et Tourisme du Sanmatenga ;
- **Secrétaire chargé de la recherche et de la documentation** : le chercheur associé au site ;
- **Responsable chargé de la sécurité** : le représentant du Commissariat central de Police de Kaya ;

- **Responsable adjoint chargé de la sécurité** : le Chef de Service départemental de l'environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique de Kaya ;
- **Trésorier** : le Président du comité de jumelage de Kaya ;
- **Trésorier adjoint** : le Conseiller municipal du secteur 5 (Tiwèga) ;
- **Responsable à la Sensibilisation** : le Président de l'Association culturelle Passaté (ACP) de Kaya ;
- **Responsable adjoint à la Sensibilisation** : le représentant de l'Union des artistes et artisans de la commune de Kaya (UAACK) ;
- **Responsable à l'information** : le représentant de la Direction Provinciale des Enseignements Préscolaire, Primaire et Non Formel du Sanmatenga ;
- **Responsable adjoint à l'information** : le représentant des guides de tourisme du site de Tiwèga ;
- **Responsable aux affaires coutumières et traditionnelles** : le Chef coutumier de Tiwèga.

LES MEMBRES :

- le Chef coutumier de Damesma ;
- le Chef coutumier de Iryastenga ;
- le Président Comité Villageois de Développement de Damesma ;
- le Président Comité Villageois de Développement de Iryastenga ;
- le représentant des Forgerons de Tiwèga ;
- la représentante des femmes de Tiwèga.

Article 4 : Le bureau est chargé de l'organisation, la coordination et du suivi des activités entreprises au profit du site.

Article 5: Le comité de gestion du site de métallurgie ancienne de fer de Tiwèga se réunit deux (2) fois par an et chaque fois que de besoin sur convocation de son président.

Article 6 : En cas de départ définitif d'un des membres du comité, celui-ci est remplacé conformément aux dispositions de l'article 3 du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Les frais de fonctionnement du comité de gestion du site de métallurgie ancienne de fer de Tiwèga sont supportés à part de contribution égale par le Ministère en charge de la culture et de la Commune de Kaya.

ARTICLE 8 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme et le Directeur des Sites Classés Patrimoine Mondial ainsi que le Maire de la commune de Kaya sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 19 NOV 2018



Abdoul Karim SANGO

Officier de l'Ordre national

Ampliations

- CAB/MCAT
- DSC-PM
- Gouvernorat / Kaya
- Préfecture de Kaya
- Commune de Kaya
- MENA
- MRSI
- MESS
- MATD
- Chmna

MINISTRE DE LA CULTURE, DES
ARTS ET DU TOURISME

BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES SITES CLASSES
PATRIMOINE MONDIAL

ARRETE N° 50367 /MCAT/SG/DSC-PM
portant création, attributions, composition et
fonctionnement du comité local de gestion
des sites de métallurgie ancienne de fer de
Yamané

Visa DSC/EP N° 940

du 16/11/2018

LE MINISTRE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME,

- VU la Constitution ; ✓
- Vu la loi n°024-2007/AN du 13 novembre 2007 portant protection du patrimoine culturel au Burkina Faso ; ✓
- Vu le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier ministre ; ✓
- Vu le décret n°2018-035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement du Gouvernement ; ✓
- Vu le décret n°2018-0272/PRES/PM/SGG-CM du 12 avril 2018 portant attributions des membres du gouvernement ; ✓
- Vu le décret n°2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation-type des départements ministériels ; ✓
- VU le décret n° 2016-436/PRES/PM/MCAT du 31 mai 2016 portant organisation du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme ; ✓
- Vu le décret n°2014-1019/PRES/PM/MCT/MEDD/MATS/MATD du 28 octobre 2014 portant classement de biens culturels et naturels et leur inscription sur la liste indicative du Burkina Faso ; ✓
- Vu l'arrêté n°2004-651/MCAT/SG/DPC du 09 Août 2004 portant inscription des biens sur la liste nationale du patrimoine national ; ✓
- Vu l'arrêté n°2004-652/MCAT/SG/DPC du 09 Août 2004 portant inscription de biens culturels sur le registre d'inventaire ✓
- VU l'arrêté n° 2018-/0198 /MCAT/SG/DSC-PM du-25/05/2018 portant organisation et fonctionnement de la Direction des Sites Classés Patrimoine Mondial; ✓
- SUR proposition du Directeur des Sites Classés Patrimoine Mondial, ✓

ARRETE :

2

Article 1 : Il est créé un comité de gestion du site de métallurgie ancienne de fer de Yamané.

Article 2 : Le Comité de gestion du site de métallurgie de Yamané a pour mission la gestion régulière du site. A ce titre, il est chargé de:

- veiller aux travaux d'entretien et de nettoyage du site ;
- assurer la protection du site contre les activités anthropiques et animalières ;
- associer les communautés vivant sur et aux alentours du site dans le processus de développement durable du site ;
- organiser les visites du site ;
- assurer la gestion des droits d'entrées et autres services offerts sur le site et des dons au profit du site.

CHAPITRE II : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

Article 3 : Le comité de gestion du site de métallurgie est composé comme suit :

Le bureau :

- **Président** : le Préfet de Korsimoro;
- **Vice-président** : le Maire de Korsimoro
- **Secrétaire général** : Direction des sites classés patrimoine/Patrimoine mondial;
- **1^{er} vice Secrétaire général** : le Conseiller culturel du Gouverneur du Centre-nord,
- **2^e vice Secrétaire général** : le Directeur provincial de la culture des arts et du tourisme du Sammatenga,
- **Trésorier** : le représentant des forgerons
- **Trésorier adjoint** : la représentante des femmes de Nimpouy
- **Secrétaire à la sensibilisation** : le représentant d'une association culturelle de la localité (Nimpouy)
- **Secrétaire adjoint à la sensibilisation** : le Président du conseil villageois de développement du village de yamané
- **Secrétaire chargé de la recherche et de la documentation** : chercheur associé ;
- **Responsable à l'information** : le Président du Conseil villageois de développement (CVD) de Nimpouy
- **Responsable adjoint à l'information** : le Directeur de l'école primaire du village de Nimpouy
- **Responsables aux affaires coutumières et traditionnelles** : Le Chef du village Nimpouy

Les membres :

- 1 représentant des eaux et forêts,

2

- 1 représentant de la police,
- 1 représentant des jeunes de Nimpouy,
- 1 représentant des femmes de Nimpouy,
- 1 représentant de la communauté chrétienne,
- 1 représentant de la communauté musulmane,
- 1 représentant des forgerons

Article 4 : Le bureau est chargé de l'organisation, la coordination et du suivi des activités entreprises au profit du site.

Article 5: Le comité de gestion du site de métallurgie de Yamané se réunit deux (2) fois par an et chaque fois que de besoin sur convocation de son président.

Article 6 : En cas de départ définitif d'un des membres du comité, celui-ci est remplacé conformément aux dispositions de l'article 3 du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Les frais de fonctionnement du comité de gestion du site de métallurgie de Yamané sont supportés à part de contribution égale par le Ministère en charge de la culture et de la Commune de Korsimoro.

ARTICLE 8 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme et le Directeur des Sites Classés Patrimoine Mondial et le Maire de la commune de Korsimoro sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.



19 NOV 2018
 Ouagadougou
Abdoul Karim SANGO
 Officier de l'Ordre national

Ampliations

- CAB/MCAT
- DSC-PM
- Gouvernorat
- Préfecture de Korsimoro
- Commune de Korsimoro
- MENA
- MRSI
- MESS
- MATI
- Chronos

2

MINISTRE DE LA CULTURE, DES
ARTS ET DU TOURISME

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES SITES CLASSES
PATRIMOINE MONDIAL

BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

Signé BENEF N° 381
03-10-2016

ARRETE N°2016-⁰⁰²⁵⁷ /MCAT/SG/DSCPM
portant attributions, organisation et
fonctionnement du Conseil scientifique d'étude,
de conservation et de mise en valeur du site des
Ruines de Loropéni

LE MINISTRE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n°2016-001/PRES/PM du 08 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2016-008/PRES/PM/SGG-CM du 08 février 2016 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation-type des départements ministériels ;
- Vu le Décret n°2016-436/PRES/PM/MCAT du 31 mai 2016 portant organisation du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme ;
- Vu la Loi n°024-2007/AN du 13 novembre 2007 portant protection du patrimoine culturel du Burkina Faso ;
- Vu l'arrêté n°2008-076/MCTC/SG/DGPC du 29 décembre 2008 portant création, organisation, attributions et fonctionnement du Conseil scientifique d'étude, de conservation et de mise en valeur du site des Ruines de Loropéni ;
- Vu l'arrêté n° 2014-0102/MCT/SG/DSC-PM du 1^{er} août 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Sites Classés Patrimoine Mondial ;
- Sur proposition du Directeur des Sites Classés Patrimoine Mondial,

ARRETE :

CHAPITRE I : DES MISSIONS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Article 1 : Le Conseil scientifique d'étude, de conservation et de mise en valeur du site des Ruines de Loropéni est un organe de concertation en matière de politique scientifique relative à la gestion des Ruines de Loropéni.

A ce titre il est chargé de :

- concevoir des programmes de recherche visant à améliorer les connaissances sur le site des Ruines de Loropéni ;
- examiner et superviser des travaux de recherche, de conservation et de mise en valeur ;
- servir de contact avec le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO pour tous grands travaux d'aménagement sur le site.

Article 5 : Le Conseil Scientifique informera et rendra compte au Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO de tous travaux de recherche, de conservation, de mise en valeur importants sur le site de Loropéni.

CHAPITRE II : DE L'ORGANISATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Article 2 : Le Conseil Scientifique est composé comme suit :

Superviseur : le Secrétaire général du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme

Président : le Directeur des Sites Classés Patrimoine Mondial

Rapporteur : un membre du Conseil scientifique

Membres :

Au titre du Ministère en charge de la Culture et du Tourisme

- le Directeur ou la Directrice Général (e) du Patrimoine Culturel.
- le Directeur ou la Directrice des Sites Classés Patrimoine Mondial ;
- le Directeur ou la Directrice Général (e) du Tourisme ;

Au titre du monde de la Recherche

- un architecte ;
- un anthropologue ;
- un archéologue ;
- un botaniste ;
- un historien ;
- un sociologue ;
- un géographe.

f

Article 11 : Les membres du Conseil scientifique sont nommés par arrêté du Ministre en charge de la Culture et du Tourisme.

Article 12 : La durée du mandat des membres du Conseil scientifique est de deux (2) ans renouvelable. Le Conseil Scientifique peut, en cas de besoin, s'adjoindre les compétences de toute personne jugée indispensable pour étudier un ou plusieurs points particuliers fixés à l'ordre du jour et ce, à titre consultatif.

CHAPITRE III : DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Article 6 : Le Président du Conseil scientifique tient informés les membres du Comité de Gestion des Ruines de Loropéni des décisions prises par le Conseil Scientifique.

Article 7 : Le Président du Conseil scientifique assure la mise en œuvre des décisions du Conseil Scientifique.

Il veille à l'implication du Comité de protection et de gestion ainsi que du Conservateur dans la mise en œuvre de toute activité sur le site.

Article 8 : Le Conseil Scientifique se réunit deux (2) fois par an dont une fois en saison sèche et une fois en saison pluvieuse sur convocation de son président qui en fixe l'ordre du jour.

En cas de besoin, le Président du Conseil scientifique peut convoquer le Conseil Scientifique en session extraordinaire.

Article 9 : Le délai de convocation du Conseil scientifique est de quinze (15) jours francs. En cas d'urgence, ce délai est ramené à sept (7) jours.

Article 10 : Les différentes sessions du Conseil scientifique se tiennent sur le site des Ruines de Loropéni ou à tout autre endroit autorisé par le Ministère en charge de la Culture et du Tourisme.

Article 13 : Tous les membres du Conseil scientifique sont tenus de participer aux différentes sessions ou de se faire représenter en cas d'empêchement.

CHAPITRE V : DE LA PRISE EN CHARGE DES MEMBRES

Article 14 : Tous les frais et droits auxquels donnent lieu la participation au Conseil scientifique et la mise en œuvre des décisions y afférentes seront supportés par le Ministère de tutelle.

Article 15 : La prise en charge des membres du Conseil scientifique aux différentes sessions sera effectuée selon les modalités fixées par le décret n°2012-

J

720/PRES/PM/MEF du 11 septembre 2012 portant rétributions des prestations spécifiques des agents des administrations publiques au Burkina Faso.

CHAPITRE VI : DISPOSITION FINALE

Article 17 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera. §

Ouagadougou, le 10^e OCT 2016



Tahirou BARRY



Ampliations

- CABMCAT
- MESRSI
- MATDSI
- Gouvernorat du Sud-ouest
- SG/MCAT
- DSCPM
- DGPC
- DGT
- DCMEF/MCAT
- Haut-Commissariat du Port
- Commune de Loropéni
- Memores du Conseil scientifique
- Chrono